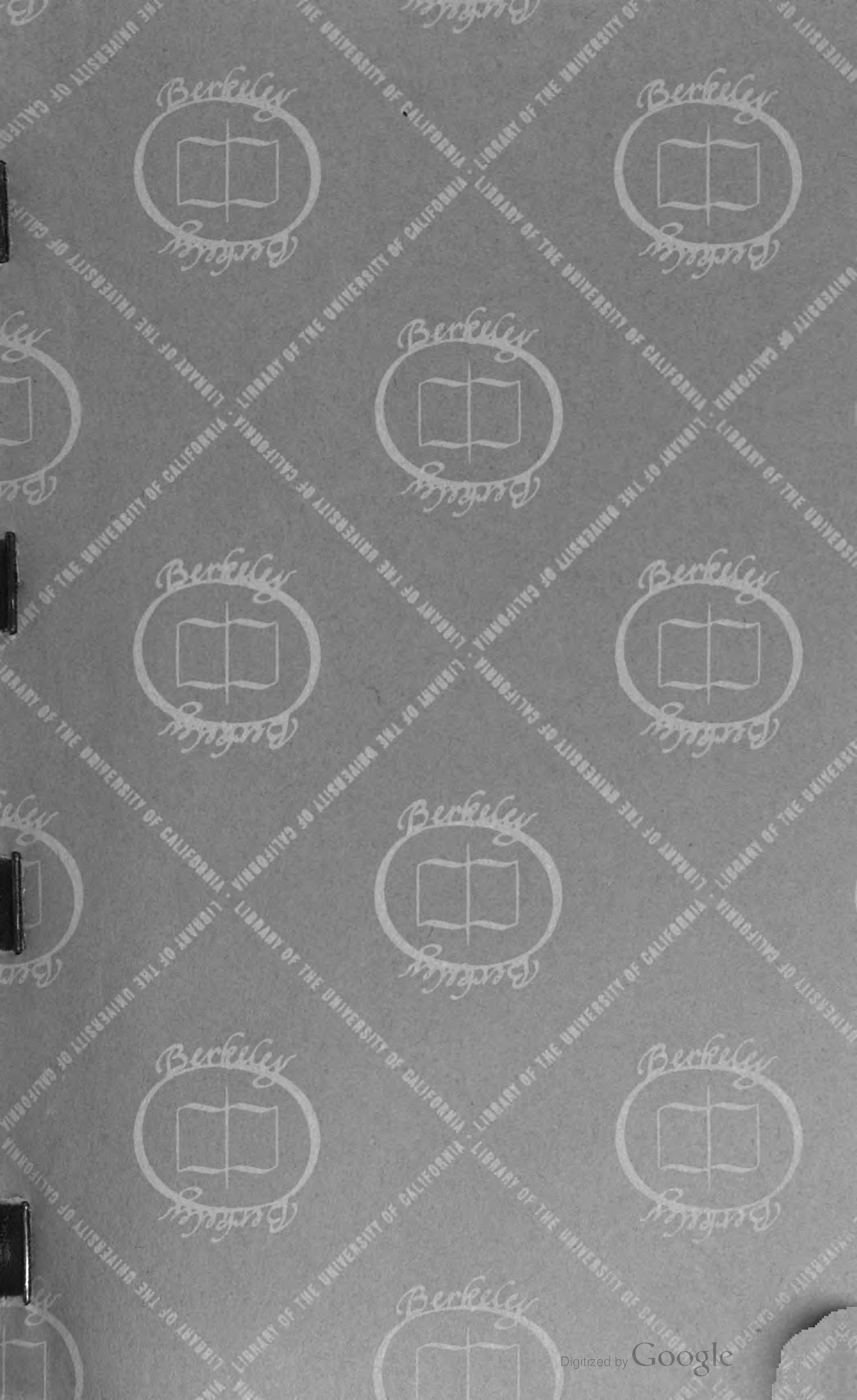

UC-NRLF
$B 767 794


Berkeley
LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE

DE LA CHARENTE.

ANNÉES 1851 ET 1852.

ANGOULÊME,
IMPRIMERIE DE J. LEFRAISE ET Cᵉ,
RUE DU MARCHÉ, 6.

1853.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE

DE LA CHARENTE.

TOME CINQUIÈME.

ANNÉES 1851 & 1852.

La collection du Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente se compose ainsi qu'il suit :

Tome 1er, — 1845 (trois livraisons).

Tome 2e, — 1846 (deux livraisons).

Tome 3e, — 1847, 1848 et 1849 (une livraison contenant la réimpression de la *Vie de Jean, comte d'Angoulême*).

Tome 4e, — 1850 (deux livraisons).

Tome 5e, — 1851 et 1852 (la présente livraison).



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE

DE LA CHARENTE.

TOME CINQUIÈME.

Angoulême,

IMPRIMERIE DE J. LEFRAISE ET Ce.

Rue du Marché, 6.

1853.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE LA CHARENTE.

MEMBRES DU BUREAU

Pour les Années 1851 et 1852.

Président : CHARLES DE CHANCEL, ✻, juge au Tribunal civil d'Angoulême, membre du Conseil général et du Conseil municipal.
Vice-Président : ZADIG RIVAUD, ✻, ancien Maire de la ville d'Angoulême.
Secrétaire : EUSÈBE CASTAIGNE, bibliothécaire de la ville d'Angoulême.
Secrétaire adjoint : PAUL SAZERAC DE FORGE.
Trésorier : ALEXIS CALLAUD, négociant.

Conservateur du Musée : TRÉMEAU DE ROCHEBRUNE.

DE L'ARCHITECTURE BYZANTINE

EN FRANCE,

COMPTE-RENDU

DE L'OUVRAGE PUBLIÉ SOUS CE TITRE

Par M. Félix de VERNEILH,

MEMBRE CORRESPONDANT DE LA SOCIÉTÉ.

Un ouvrage récemment publié sous le titre de *L'Architecture byzantine en France*, par M. Félix de Verneilh, déjà connu comme auteur de plusieurs études archéologiques, nous semble digne de fixer l'attention de notre Société, tant en raison de la question importante dont il présente une solution consciencieuse, que des renseignements qui ont trait à la classification des monuments religieux que notre pays possède, et au caractère distinctif et si remarquable de l'église cathédrale d'Angoulême.

Aussi la lecture attentive qu'il nous a été permis de faire d'un livre que la bienveillance de notre honorable ami a déposé en nos mains, nous a-t-elle inspiré l'idée d'en donner, par analyse, communica-

tion à nos collègues de la Société archéologique de la Charente.

S'il était besoin de rappeler ici les titres que l'ouvrage précité et son auteur réunissent pour mériter la haute confiance de la Société, nous dirions que l'œuvre relative à l'architecture byzantine n'est pas le coup d'essai de M. Félix de Verneilh, qui s'est fait connaître par un beau travail sur la *cathédrale de Cologne*, publié en 1848, et qui, dans la station faite à Angoulême, au mois de septembre 1847, par la section archéologique du Congrès scientifique de France, a pris soin d'étudier notre église Saint-Pierre et de proposer le plan des réparations propres à rendre au monument, défiguré par tant d'ouvrages divers, son caractère primitif.

On sait que deux frères, MM. Félix et Jules de Verneilh, petits-fils de M. de Verneilh, ancien préfet du Mont-Blanc, auteur d'une Statistique fort estimée qui a retracé l'état de la Savoie, lorsqu'elle faisait partie de l'empire français, vivent près de Nontron, dans une communauté de travaux dont l'archéologie s'enrichit chaque jour. Si le crayon facile de l'un d'eux reproduit l'ensemble et les détails des monuments historiques, les savantes descriptions que l'autre s'attache à rédiger sont recueillies avec intérêt par tous les hommes d'études, attentifs à ce qui peut hâter les progrès d'une science tendant à initier l'âge présent aux mystères du vieil art chrétien.

A voir l'intitulé de l'ouvrage qui fournit matière aux observations que nous nous proposons de soumettre à la Société, on serait sans doute porté à redouter de notre part une tentative, qui ne tendrait à rien moins qu'à marcher sur les pas de M. de Verneilh, vers la re-

cherche des renseignements qui peuvent, dans leur ensemble, constituer l'histoire générale de l'*Architecture byzantine en France*. Le seul travail qui soit proportionné à nos modestes prétentions ne va pas jusque-là ; mais en prêtant une attention toute naturelle à quelques chapitres de l'important ouvrage qui fera époque dans les études archéologiques, nous avons remarqué, avec un intérêt que nos compatriotes partageront, qu'après avoir donné la description de la cathédrale de Saint-Front, digne objet des soins de la ville de Périgueux et du gouvernement lui-même, comme modèle des anciens édifices à coupoles, l'auteur a mis à profit les fréquentes excursions qu'il a pu faire sur nos terres, pour porter le coup d'œil du judicieux observateur de l'homme de science et de goût dans les églises à coupoles que possèdent l'Angoumois et la Saintonge.

Parcourir les provinces voisines du Périgord, à la suite d'une station devant la riche architecture et les ornements de Saint-Front, sans s'arrêter sous les arceaux non moins remarquables de Saint-Pierre d'Angoulême, c'eût été oublier, en effet, le but d'un voyage entrepris pour vérifier l'affiliation des édifices qui, dans nos contrées de l'Ouest, offrent un caractère semblable et des traces d'une commune origine. M. Félix de Verneilh n'avait garde d'omettre l'occasion de recueillir chez nous le plus précieux des renseignements sur les œuvres de l'école qu'il désigne sous le nom de byzantine.

Or, la Société archéologique de la Charente ne doit point faire une simple mention du travail qui met en relief, aux yeux de l'Europe savante, un monument

placé au centre même de son domaine; il semble qu'une attention particulière et les honneurs d'une analyse raisonnée ne sauraient être accordés en meilleure occasion.

Le plan tracé par M. Félix de Verneilh est simple, comme tout ce qui présente le résultat d'une étude bien dirigée et mûrie par une longue méditation.

Il prend acte, dans l'introduction, des progrès de la science archéologique et « de l'heureuse révolution survenue dans le goût national qui a remis en honneur les arts du moyen-âge. » Toutefois une croyance de longue date s'est établie parmi nous pour accréditer, peut-être sans motifs, que la France, en fait d'art, n'avait à revendiquer aucune initiative, « qu'elle avait toujours imité et jamais créé. Lors donc qu'il fallut nommer les styles qui se partagent nos monuments et leur assigner une origine, celui que caractérise le plein cintre, signalé comme venant de l'Orient, s'appela tout naturellement byzantin. »

Cette dénomination prend son origine dans une analogie, plutôt apparente que réelle, qui a pu être signalée entre les églises de l'ancien empire grec et celles qui s'élevaient en France aux XIe et XIIe siècles, et qui avaient pour principe générateur la coupole systématiquement employée dans les monuments religieux dont la série, commencée sous Justinien, au VIe siècle, se perpétue aujourd'hui même dans tout l'Orient.

Dès l'instant où l'auteur a reconnu qu'au fond de nos provinces centrales il existe de semblables édifices isolés dans l'art national, révélant, par des coupoles qui forment la base des combinaisons architecturales, une

origine orientale, il a pensé « qu'un fait sans analogue et d'une haute importance pour l'histoire de l'art, devait être étudié dans tous ses détails, dans toutes ses conséquences.

« C'est à l'aide d'une recherche poursuivie pendant dix ans qu'il est parvenu à constater l'existence de plus de quarante monuments tous empreints, à des degrés différents, du même style, tous de la même famille.

« Mais le plus ancien, le plus complet de tous serait, selon l'opinion de M. de Verneilh, l'ancienne abbaye de Saint-Front, aujourd'hui cathédrale de Périgueux. Il semble dominer et expliquer les nombreux édifices élevés, à son imitation, dans les limites de l'antique Aquitaine. »

Aussi plusieurs chapitres se trouvent-ils consacrés à la monographie de ce monument; le *premier* fait ressortir l'*analogie de Saint-Front de Périgueux et de Saint-Marc de Venise;* car, à son grand étonnement, l'auteur a reconnu que l'on aurait reproduit sur le territoire de l'ancienne Vésone le plan, la forme, les proportions et presque les dimensions de la célèbre basilique de Venise. Cependant l'apparence des deux édifices n'est pas la même, « et leur ressemblance n'est pas de celles qui saisissent; elle est intime, et l'analyse peut seule en faire apprécier toute l'étendue. »

Or, s'il s'agit de retrouver le modèle proposé aux architectes de Venise, c'est dans le vaste édifice de Sainte-Sophie de Constantinople que l'on doit porter ses regards; c'est devant la coupole immense qui distingue l'œuvre du VIe siècle qu'il faut s'arrêter, en remarquant, dès cet instant, que les artistes formés à

l'école byzantine « donnèrent la monnaie » de ce qu'ils ne pouvaient reproduire dans l'ensemble presque idéal proposé pour modèle. « Saint-Marc eut donc cinq coupoles, copies réduites de celle de Constantinople, » consacrée, ainsi que son nom l'indique, à la sagesse éternelle, en 557.

Le caractère distinctif de cette coupole, non moins hardie que majestueuse, résultait de son établissement dans un carré qui avait donné faculté d'en évider les supports, des encorbellements triangulaires se projetant sur le vide à chaque angle du carré, et prenant de leur position elle-même le nom énergique de *pendentifs*. On remarquait aussi que les pendentifs de Sainte-Sophie étaient découpés par les grands arcs d'une part, et de l'autre par la coupole formée d'une moitié de sphère d'un diamètre pareil à la diagonale des piliers, et de plus qu'une rangée circulaire de petites fenêtres se trouvait ménagée à la base de cette calotte très surbaissée.

Tel était le modèle transmis à l'Italie par suite des relations qui n'ont jamais cessé d'exister entre les Grecs du Bas-Empire et les états formés dans les contrées abandonnées par la puissance romaine, frappée elle-même de décadence.

La distribution de cinq coupoles dans l'église de Saint-Marc, qui présentait la figure d'une croix grecque, était tout naturellement indiquée. En plaçant au centre la plus grande coupole, les quatre autres couvrirent les quatre branches de la croix. Par là deux des piliers et un des grands arcs de chaque petite coupole durent se confondre avec les piliers et les grands arcs de la coupole centrale.

Or, cet ensemble, ainsi que la distribution des piliers, les distances qui les séparent, les ouvertures pratiquées dans diverses parties de l'église de Saint-Marc, se retrouvent à Saint-Front; mais ce n'est pas assez pour l'auteur d'établir cette analogie, il veut aussi l'expliquer et montrer qu'il y a dans l'un des deux édifices imitation directe, immédiate de l'autre; qu'enfin Saint-Marc est un monument original dont Saint-Front n'est que la copie.

Cette proposition est le résumé du *premier chapitre*. La description de Saint-Front, contenue dans un *second chapitre*, fournit une des preuves les plus frappantes et un développement digne de remarque, alors même qu'il ne serait pas permis de vérifier sur les lieux la vérité du tableau, parce que là se retrouvent de judicieuses observations dont la science peut tirer parti.

M. de Verneilh n'oublie pas, dans sa description, de mettre en regard les deux édifices de Venise et de Périgueux, en prenant de là occasion de faire ressortir ce qui dans la copie appartient au modèle et certaines modifications résultant soit d'impossibilités matérielles, soit de besoins locaux, soit d'innovations purement volontaires de l'architecte de Saint-Front.

Dès l'année 1826, M. le comte Wulgrin de Taillefer, en publiant le second volume des *Antiquités de Vésone*, avait inséré dans le cinquième livre, intitulé *Monuments élevés depuis le Christianisme*, la description détaillée de la basilique de Saint-Front, et l'on sait que ce travail est le résultat des études de M. de Mourcin, savant amateur d'antiquités, dont la ville de Périgueux a honoré les talents et la modestie. Mais dans le temps où le collaborateur de M. de Taillefer apportait un soin

minutieux à retracer chaque partie du vaste édifice suivant son état de dégradation plus ou moins avancé, suivant ses dimensions en tout sens, les divers systèmes archéologiques n'avaient pas été assez étudiés et expliqués pour qu'il y eût faculté de classer la cathédrale de Saint-Front au nombre des monuments à considérer comme œuvres de telle ou telle école, ce qui fait dire à M. de Verneilh que son prédécesseur, tout en *devinant l'archéologie nouvelle*, « a étudié Saint-Front isolément, sans savoir ce que c'était que le style byzantin, sans chercher dans les départements voisins des termes de comparaison. »

Quand on peut s'aider aujourd'hui des précieuses données recueillies par les maîtres de la science, il devient naturel d'adopter les classifications indiquées dans les écrits qui font autorité. C'est ainsi que le travail de M. de Verneilh, présenté sous le titre de simple complément de la description de 1826, atteste un progrès digne de toute notre attention.

Si nous faisons ici cette observation, il faut bien dire que l'auteur de l'*Architecture byzantine en France*, après avoir annoncé, en 1841, dans le *Bulletin archéologique du Comité des Arts et des Monuments*, les premiers résultats de ses recherches et posé les bases du système qu'il développe aujourd'hui, relativement à l'imitation du style oriental dans les monuments religieux de nos contrées, a rencontré plus d'un contradicteur parmi les hommes d'études qui, durant l'espace de temps marqué par de notables travaux archéologiques, se sont attachés à présenter des objections auxquelles il a dû répondre dans la publication de 1851.

Au premier rang des contradicteurs qui mettent en

doute l'influence byzantine, figure M. Jules Gailhabaud, auteur de l'important ouvrage qui, sous le titre de *Monuments anciens et modernes*, donne l'*histoire de l'architecture des différents peuples à toutes les époques*.

C'est l'article même consacré à la description de l'église de Saint-Front qui contient les arguments invoqués par M. Gailhabaud contre l'opinion simplement émise de la part de M. de Verneilh, sous la réserve des preuves et des développements qui sont en ce moment l'objet de notre attention.

La description insérée dans l'ouvrage précité de M. de Taillefer se trouve précisément reproduite par l'auteur des *Monuments anciens et modernes*, pour donner une idée de la cathédrale de Périgueux et pour lui fournir en même temps occasion d'apprécier le style que caractérisent les dispositions si étranges en France de l'église de Saint-Front.

Ces dispositions sont telles, selon M. Gailhabaud, « qu'elles soulèvent une question de la plus grande importance : celle de l'influence vraie ou fausse qu'a exercée l'art byzantin sur l'art occidental. »

L'honorable auteur regrette de ne pouvoir qu'à peine effleurer cette question; mais il espère que sa solution sera la suite des progrès que fait chaque jour l'archéologie monumentale du moyen-âge. Il ne doute pas qu'avant peu on ne rejette l'expression de *byzantine* appliquée à l'architecture romane de la France. Déjà on semble adopter, par esprit de conciliation, l'expression de *romano-byzantine;* mais elle ne serait pas plus fondée que l'autre, car l'art roman n'a rien emprunté à l'art byzantin. Quels sont les faits sur lesquels repose le système qu'il combat? « On ne connaît encore que fort peu l'architecture vraiment byzantine, celle de la Grèce; mais ce qu'on en connaît tend exclusivement à prouver que cette architecture ne ressemble nullement à celle des XI[e] et XII[e] siècles dans les pays occidentaux. »

« On ne trouve en France, ajoute-t-il, qu'une seule classe de monuments méritant le nom de romano-byzantin : ce sont ceux

qui, presque tout entiers en style roman, accusent cependant par leurs coupoles surmontées de dômes les souvenirs des églises grecques. Ces monuments, en petit nombre, sont circonscrits dans un cercle assez peu vaste. Il paraît évident qu'ils sont dus à une même école, dont les chefs avaient pris part aux croisades et avaient eu ainsi l'occasion de visiter les édifices sacrés de l'Orient. L'église de Saint-Front est regardée avec raison comme le prototype des constructions dont nous parlons. »

« M. de Verneilh, dit-il encore, a soutenu que le type devait être Saint-Marc de Venise; nous croyons qu'il s'est trompé, car nous n'avons pu découvrir d'analogie véritable entre ces deux édifices. Saint-Front, du reste, a été achevé en 1047, et il serait impossible d'expliquer comment cette basilique a pu être imitée de celle de Saint-Marc, qui n'a été achevée qu'en 1071. »

Ainsi, M. de Verneilh a dû répondre non pas seulement à l'objection présentée contre l'influence de l'école byzantine proprement dite, mais aux arguments tirés du rapprochement de deux dates pour rendre l'analogie de Saint-Front et de Saint-Marc invraisemblable. La thèse posée en des termes aussi précis est de celles qui, se rattachant aux intérêts de la science, excitent l'émulation parmi les disciples de diverses écoles, et lorsque chacun apporte dans la discussion le résultat de ses recherches, c'est de là que sortent des renseignements utiles à recueillir.

Si l'on est frappé, par exemple, de l'argument tiré d'un rapprochement de deux dates qui autoriserait M. Jules Gailhabaud à mettre en doute l'analogie prétendue entre l'édifice achevé à Périgueux en 1047 et l'église de Saint-Marc, qui n'a été terminée à Venise qu'en 1071, c'est-à-dire vingt-quatre ans plus tard, M. de Verneilh produit, au chapitre intitulé ***Ancienneté de Saint-Front,*** des citations et des preuves vraiment dignes d'attention et précieuses pour l'histoire de l'art chrétien en nos contrées de l'Ouest. Une ancienne chronique des évêques de Périgueux atteste, en effet, qu'en l'an 976 Froterius est venu occuper le siége de Périgueux, et qu'à la suite d'un épiscopat de quatorze années et quelques mois, il serait décédé en 991. C'est de ce prélat qu'il est dit : ***Hic episcopus cœpit ædificare magnum monasterium Sancti-Frontonis.*** Quand la chronique mentionne le décès de Martinus, autre évêque, à la date de l'an 1000, elle ajoute : ***Sepultus est in supradictâ ecclesiâ, de quâ dum viveret optimè meritus fuerat.*** C'est à la suite de l'épiscopat de ***Raoul de Couhé*** et d'***Arnaud de Vitabe*** qu'en l'année 1047 le grand livre de Saint-Silain de Périgueux atteste la dédicace du grand monastère de Saint-Front. ***Magnum monasterium***

Sancti-Frontonis dedicatum est ab Aymone Bituricensi archiepiscopo.

Voilà, dit avec raison M. de Verneilh, des témoignages qui se fortifient mutuellement. Il est ainsi infiniment probable que la grande basilique, partie principale du monastère, a été commencée en 990 et achevée en 1047. Les auteurs de la *Gallia christiana* précisent l'année du commencement des travaux; ils la portent à 984.

Durant cet espace de près de soixante ans qui sépare ces deux dates de la première construction et de la dédicace, que se passe-t-il à Venise? C'est en 977 que les travaux d'une nouvelle église de Saint-Marc sont commencés par les soins du doge Orséolo, qui ne voit pas s'élever l'édifice dont il a jeté les fondements; ce n'est pas trop d'un siècle du moyen-âge pour réunir et mettre en œuvre tout ce qui entre dans la construction et l'ornementation d'un monument aussi vaste et aussi riche; mais il est certain, d'après M. de Verneilh, que, moins de dix ans après la pose de la première pierre, le plan et la charpente osseuse de Saint-Marc pouvaient servir de modèle. Or, précisément en 991, ou, si l'on veut, en 984, l'évêque de Périgueux commençait à construire Saint-Front.

Cette réponse de M. de Verneilh conduit à demander avec lui comment on peut expliquer l'étrange phénomène qui a reproduit, au fond d'une contrée de l'Occident, une imitation de l'édifice que l'Italie empruntait elle-même à Byzance. Il n'est pas d'abord hors de vraisemblance qu'un de ces clercs architectes qui, dans le moyen-âge, entreprenaient de pieux et utiles pèlerinages, ait pris à Venise les plans de Saint-Marc, se soit même fait *byzantin* avec les constructeurs de ce monument, et n'ait rien trouvé de plus méritoire que d'accomplir un vœu en reproduisant pour les moines de Saint-Front la célèbre basilique de Venise. Et puis la vie aventureuse que menaient aussi les hommes de l'Orient a pu conduire l'un des artistes d'Italie jusqu'à Périgueux, où il a donné le modèle de Saint-Marc. Le grand courant de voyageurs qui, dès le X[e] siècle,

existait d'Occident en Orient, rendrait la première conjecture plus probable, si des faits historiques n'attestaient les relations de Venise avec nos provinces centrales, et ne donnaient lieu de tirer argument des établissements fondés à Limoges par les Vénitiens avant la fin du Xe siècle.

A ce sujet, M. de Verneilh invoque le témoignage du savant abbé Arbellot, de Limoges, qui, dans le tome XXV de la *Collection des Conciles*, a trouvé un récit précieux à recueillir pour l'histoire ecclésiastique de notre Angoumois :

« Quelques années avant le second concile de Limoges, qui est de 1034, et lorsque les travaux de Saint-Front n'étaient pas achevés, deux moines grecs du mont Sinaï, Siméon et Cosmas, demeurèrent longtemps à Angoulême, attendant le retour du comte Guillaume, parti pour le pèlerinage en Terre-Sainte dans les premières années du XIe siècle, d'où il revint, au dire de notre annaliste Corlieu, *par les Allemaignes*, rapportant plusieurs beaux présents de reliquaires, croix, chapes et autres ornements d'église, qu'il donna à l'abbaye de Saint-Cybard. »

Nous ne pouvons, quant à nous, laisser passer la citation extraite de la *Collection des Conciles* sans mettre à profit, pour nos annales, les circonstances relatives au séjour des bons religieux du Sinaï et les renseignements qu'ils auraient donnés sur saint Martial et son apostolat. C'est dans l'une des réunions du concile tenu à Limoges en 1034 qu'un des clercs du diocèse d'Angoulême, qui accompagne l'évêque Roho, fait preuve de savoir et de facilité d'élocution : *quidam eruditus ex ipsis Engolismensibus clericis, qui tunc ab Engo-*

lismâ cum episcopo Rohone ad concilium venerat, obviavit respondens. Il rapporte alors que deux frères du mont Sinaï sont venus en Occident pour obéir à l'inspiration divine. Hommes de mœurs austères, entièrement imbus, grâce à leur science, de la foi catholique, honorables de tout point par la régularité de leur vie, habiles à se servir de l'une et de l'autre langue, ils ont longtemps prolongé leur séjour près des clercs d'Angoulême pour attendre le retour du prince du pays; et lorsqu'on a reconnu qu'ils savaient sur le bout du doigt les lettres grecques et latines, il a paru utile de prendre près de ces étrangers, dignes de confiance, des informations pour savoir si saint Martial était connu en Orient (1).

C'est d'une commune voix que les deux moines du Sinaï déclarent qu'ils reconnaissent Martial pour l'un des soixante-douze apôtres, et si les clercs d'Angoulême objectent qu'en dehors des douze apôtres on ne donne aux soixante-douze que les noms de disciples, les bons frères du Sinaï s'éloignent aussitôt de ceux qui professent de semblables erreurs. Ils prennent en aide un signe de croix, disant : Retirez-vous, misérables hérétiques qui n'avez pas foi à la parole même du Seigneur, consacrant la divine mission des soixante-douze apô-

---

(1) ***Antè plures annos, quidam ex fratribus de monte Sinaï in hanc partem advenerunt Occiduam, Dei disponente nutu, moribus graves, doctrinâ catholicæ fidei profluentes, vitâ per omnia honesti, utriusque linguæ periti; qui, cùm diu nobiscum Engolismæ fuissent expectantes principem civitatis, et litteris græcis et latinis eos videremus ad ungnem imbutos, super hac re interrogare curavimus eos.... Itaque illos conveni græcos sciscitans utrum orientales Martialem nossent?***

tres; pour nous autres Grecs, il est certain que Martial est l'un de ceux qui vinrent avec Pierre porter la parole divine en Occident, et dont nous conservons la mémoire dans le monastère du Sinaï (1).

Après avoir pris note de ce fait, assez digne d'attention pour nous, habitants de l'Angoumois, nous devons nous empresser, avec M. de Verneilh, de déclarer que, si notre cathédrale « est byzantine *à un certain degré*, elle ne le doit pas aux moines voyageurs du Sinaï, puisqu'on venait de la bâtir quand ils arrivèrent et qu'on ne l'a rebâtie de nouveau que longtemps après eux. »

La fondation précédemment mentionnée d'une colonie de Vénitiens à Limoges, est aussi un fait dont l'auteur de l'*Architecture byzantine en France* tire argument. Il s'étonne que cet établissement, qui remonte au X[e] siècle, ne se trouve pas mentionné dans les chroniques d'Adhémar de Chabanais. On sait pourtant que les Vénitiens, en possession du commerce du Levant, transportaient dans l'intérieur de nos contrées les denrées précieuses dont, en aucun temps, elles n'ont pu se passer, et que la route la plus sûre à suivre se dirigeait par Montpellier en partant d'Aigues-Mortes. Les

(1) *Qui consono ore responderunt, dicentes: utique Martialem novimus apostolum, unum de septuaginta duobus. Quibus cùm diceremus, nescimus præter duodecim apostolos,... et illos septuaginta duos non credi fuisse apostolos, sed tantùm discipulos; illi protinùs nos fugientes, et signo crucis se munientes, cæperunt detestari vocem nostram, dicentes : discedite procul à nobis, miseri, quia hæretici estis, cùm non creditis verbis Domini.... Martialem proindè, quem nos dicemus, verè scimus esse unum de illis septuaginta duobus, qui cum Petro Occidentem petiit ad prædicandum, cujus gesta, et omnium septuaginta duorum in monte Sinaï, in eloquio nostro habemus.*



documents recueillis par les annalistes de Limoges attestent, en effet, « que les Vénitiens trafficquans des mar-
« chandises d'Orient, ne pouvant passer leurs navires
« par la mer Méditerranée, dans l'Océan, par le détroit
« de Gibraltar, à cause de quelques rochers faisant em-
« peschements, pourquoi vindrent demeurer à Lymoges,
« auquel lieu establirent la bourse de Venise, lesquels
« Vénitiens demeurèrent à Lymoges longuement et se
« tenoient près l'abbaye de Sainct-Martin. »

On s'aperçoit aisément de l'effet que peuvent produire ces relations entretenues entre l'Orient et nos contrées de l'Ouest durant les siècles marqués par la construction des édifices religieux, et quel degré de vraisemblance il est permis d'atteindre à l'aide de ces données historiques, quand la similitude des plans et des dessins porte à signaler, dans l'un et l'autre pays, les œuvres de la même école d'architecture. Cependant, malgré l'intérêt que l'archéologie doit attacher aux développements d'une importante démonstration, il est impossible de suivre pas à pas dans une simple analyse la description comparative que M. de Verneilh nous donne de Saint-Front, en parcourant toutes les parties échappées aux ravages des temps de destruction ou d'indifférence, en rétablissant, conformément aux règles de l'art et au dessin primitif, ce qui est tombé en ruines.

N'oublions pas ici qu'un chapitre tout entier du bel ouvrage publié en 1845 par M. Bâtissier, sous le titre d'*Histoire de l'Art monumental,* se trouve consacré précisément à l'école byzantine et fournit une source abondante de citations, que nous nous garderons toutefois d'épuiser.

Il suffit, en effet, de noter dans ce chapitre l'historique de ce genre d'architecture introduit en Orient par Constantin, et qui

a pris son nom de byzantin de la ville de Byzance, enrichie du temple de Sainte-Sophie, précieux modèle de bien d'autres monuments.

Veut-on savoir l'origine toute symbolique de la coupole qui fait le caractère distinctif des édifices religieux de cette école? La forme pyramidale ou conique était, comme on sait, toute spéciale pour les monuments funéraires de l'antiquité; de là les premiers chrétiens ont pris idée de la forme à donner aux édifices élevés sur une sépulture vénérée. C'est ainsi que l'impératrice Hélène a consacré par une église circulaire le lieu où le Christ a été inhumé. C'est pour rappeler en même temps cette voûte de l'univers, au sommet de laquelle est placé le trône de Dieu, que les constructions circulaires ont été couronnées d'une couverture hémisphérique.

En retraçant les diverses modifications apportées dans ce modèle primitif, M. Bâtissier s'attache à classer les édifices byzantins d'origine, suivant l'époque et le lieu de leur construction.

« On ne saurait mettre en doute, dit-il ailleurs, que la France des « XIe et XIIe siècles ait emprunté des éléments importants de « construction et de décoration à l'école orientale. Cette importa- « tion byzantine s'explique facilement, quand on songe aux rela- « tions qui existaient à cette époque entre les princes de l'Occi- « dent et ceux de Constantinople, aux rapports encore plus di- « rects que les chrétiens de la France avaient établis avec ceux « de l'Italie, où des artistes grecs avaient bâti des édifices religieux « d'une grande magnificence et avaient formé une école d'archi- « tecture. »

Dans un ouvrage publié cette année sous le titre d'*Architecture monastique*, M. Albert Lenoir recherche l'origine symbolique des coupoles byzantines, et fait allusion à l'église bâtie par sainte Hélène sur le mont des Oliviers, à l'endroit même où la tradition voulait que le Christ eût quitté la terre. Cet édifice, entièrement ouvert à son sommet, laissait voir la voûte céleste et rappelait le triomphe du Sauveur, offrant aux imaginations orientales un effet saisissant qui a été reproduit dans les temples chrétiens de ces contrées d'abord et dans nos églises de l'Occident.

Ces autorités, s'il en était besoin, prêteraient un puissant appui aux inductions tirées de la description de Saint-Front et des faits historiques précédemment recueillis; et nous nous plaisons particulièrement à

l'invoquer, quand M. de Verneilh donne pour titre à la seconde partie de son ouvrage : *Églises à coupoles de l'Aquitaine ;* et quand, à la suite de considérations générales qui ont trait à la position géographique qu'occupent ces édifices dans toute l'étendue de cette ancienne province gallo-romaine, aux époques comparées de leur construction, à leur plan, à leurs proportions, à leur système de toiture, à leur appareil, à leur ornementation, il consacre le chapitre IV de cette seconde partie aux églises à coupoles de notre *Angoumois et de la Saintonge.* Il vient ainsi porter ses consciencieuses investigations dans notre cathédrale de Saint-Pierre d'Angoulême, dans l'église de Saint-Liguaire de Cognac, en prenant occasion de remarquer les groupes que forment autour de ces deux types principaux les églises de Fléac, de Roullet, de Péreuil, du Peyrat, de Cherves, de Bourg-Charente, de Gensac, de Mesnac et de Chastres.

Dans cette énumération de nos édifices à coupoles, M. de Verneilh ne pouvait oublier qu'il avait eu, comme nous, le bonheur de voir les ruines vraiment remarquables dans l'enceinte d'Angoulême de la petite église de Beaulieu, démolie de fond en comble pour faire place à la partie orientale des bâtiments du lycée, et qui offrait un ensemble de coupoles, caractère distinctif des monuments byzantins. Hommage soit ici rendu à l'éloquente protestation que l'honorable M. Vallier, maire de la ville, fit entendre en 1843 lors de la pose de la première pierre du collége, au sujet de la destruction de ce précieux modèle, qui semblait survivre jusque-là à tant de siècles pour porter témoignage de l'état de l'art chrétien à une époque reculée des annales du pays.

Vous n'ignorez pas, Messieurs, que d'utiles renseignements sur nos édifices religieux et la désignation de ceux qui se distinguent par leurs coupoles, se retrouvent dans le livre publié par l'un de nos collègues, de 1844 à 1848, sous le titre de *Statistique monumentale de la Charente*. Et M. de Verneilh, dès la première ligne du chapitre qui retrace les modèles de style byzantin que possèdent l'Angoumois et la Saintonge, ne manque pas de reconnaître et de déclarer que M. l'abbé Michon « a facilité la tâche entreprise par l'auteur de « l'*Architecture byzantine*, en ce qui concerne les « églises secondaires à séries de coupoles de notre pro- « vince. »

Cependant M. de Verneilh rencontre un contradicteur dans M. Michon, et tout en mettant à profit la diligence dont notre honorable compatriote a fait preuve, bien qu'il n'eût entrepris sa Statistique monumentale qu'après la publication des premières études de l'*Architecture byzantine en France*, l'auteur de cet ouvrage, si consciencieusement élaboré, expose et réfute avec non moins de franchise que d'urbanité les arguments proposés contre son opinion.

C'est à la suite de la description de notre cathédrale de Saint-Pierre, considérée comme le monument capital de l'Angoumois, que se trouvent dans la *Statistique monumentale de la Charente* des réflexions sur le style byzantin qui deviennent le texte d'une controverse dont l'exposé n'est pas pour nous sans intérêt.

« Des hommes dont j'apprécie le talent et les profondes études, « dit M. Michon, ont voulu voir dans nos églises à coupoles du « XII[e] siècle des monuments byzantins. »

Ces mots s'adressent non pas seulement à M. de Verneilh, mais aussi à M. de Caumont et à d'autres archéologues de cette école.

« Je n'ai point, ajoute M. Michon, partagé cette opinion, mal-
« gré la voix imposante de ceux qui tiennent un haut rang dans
« la science. En Angoumois, nous avons beaucoup de coupoles,
« soit seules au centre de la croix des églises, soit placées, au
« nombre de deux ou de trois, dans les nefs. Mais ces dernières ne
« diffèrent des autres que par leur nombre. Si tout édifice qui a
« une coupole ou des coupoles est byzantin, si la coupole est le
« caractère du style byzantin, alors toutes nos églises seraient
« byzantines. Mais si ce mot, pour avoir une signification, doit in-
« diquer un style à part, une imitation des édifices de l'Orient,
« non-seulement pour le plan et la disposition des coupoles, mais
« encore pour l'ornementation, les sculptures, les peintures, je
« déclare formellement que notre Angoumois n'a aucun de ces
« édifices, tels que Saint-Front de Périgueux et Saint-Marc de
« Venise. Notre première coupole de la nef est une imitation de
« celles de Périgueux ; mais il n'y a qu'elle. Dans tout le reste, on
« a voulu simplement faire des voûtes avec des coupoles, parce
« qu'on avait reconnu l'extrême solidité de ce genre de construc-
« tion ; mais d'un art oriental transporté, copié chez nous, rien.
« Prenez tous les détails de la cathédrale d'Angoulême, corni-
« ches, archivoltes, chapiteaux, bases, frises des entre-colonne-
« ments, transportez-vous dans le voisinage à vingt édifices ro-
« mans sans coupoles de ce XII[e] siècle, et vous retrouverez le
« même style, le même coup de ciseau, le même art indigène, la-
« tin et non byzantin, occidental, aquitain, et nullement oriental. »

Telle est l'opinion formellement exprimée de M. Michon, et s'il multiplie les considérations tirées des détails que présentent nos édifices dans leur plan et dans leur ornementation, il semble avoir acquis, par l'étude particulière de chaque monument, le droit de prononcer l'exclusion d'un style qui n'est pas indigène. Il tient même, selon une déclaration confirmative de ce qu'il vient d'exposer, à éclaircir cette question par des faits qui peuvent contrarier bien des systèmes, mais dont il est impossible de ne pas accepter les données irrécusables.

« Nous ne saurions en douter, dit M. de Verneilh en citant et
« relevant le mot de notre compatriote, ce qui précède s'adresse
« particulièrement à nous. Quelques lignes seulement regardent
« M. de Caumont ou M. Didron, ou peut-être tous les deux en-
« semble. Nous voudrions éviter toute polémique... Mais M. Mi-
« chon a étudié avec tant de soin cette question, il a apporté,
« pour sa part, un contingent de faits si considérable, que nous
« ne pouvons négliger ses observations. Nous justifierons donc de

« notre mieux, en nous défendant, l'approbation que d'autres « savants nous ont donnée. »

« Oui, sans doute, nous avons un système, dit encore M. de « Verneilh, et nous croyons qu'il en faut un, pour bien classer « les faits... mais nous ne pensons pas que notre système soit « atteint le moins du monde. »

Là-dessus il rappelle « qu'il n'a jamais prétendu que tous les « édifices à séries de coupoles de l'Aquitaine fussent byzantins au « même degré, puisqu'au contraire il les rattache tous à Saint-« Front, qui seul est purement byzantin, tandis que les autres ne « seraient que des imitations plus ou moins éloignées du type « primitif. »

Il ne s'est proposé, conformément à une annonce qui a pris date en 1840, « que de rechercher comment l'élément byzantin, « introduit sur un point de notre pays, avait fructifié ; comment « et dans quelle mesure restreinte il s'est fondu dans notre art « national. »

« Cela signifie que beaucoup d'édifices à séries de coupoles « sont mélangés de style roman et sont, si l'on veut, romano-« byzantins. Aussi bien le caractère purement roman, purement « national de l'ornementation d'Angoulême, par exemple, ne lui « a pas échappé un seul instant. »

Il invoque sur ce fait les souvenirs de M. Michon, qui n'a pu oublier les considérations exposées en sa présence par l'auteur de l'architecture byzantine, au congrès réuni en 1847 à Angoulême, sous la présidence de M. de Caumont. « Si, pour abréger, « le mot de byzantin a été prononcé seul, à propos de Saint-« Pierre ou de tel autre édifice angoumoisin, on ne prétend nul-« lement pour cela que leurs façades, symboliques ou non, « appartiennent à l'art de l'Orient. Elles ont été sculptées par des « artistes de la grande famille romane et de l'école du Poitou. Il « en est de même pour les peintres, car parfois on peignait jus-« qu'aux façades au XII[e] siècle, à plus forte raison les intérieurs. « Voilà qui est bien entendu. »

« Mais si les sculpteurs d'Angoulême se sont ainsi gardés d'imi-« ter l'ornementation byzantine, fort inférieure à celle du XII[e] « siècle français, les architectes ont-ils agi de même? »

« Pour répondre à cette question, on peut se servir des observations faites par M. Michon lui-même, lorsqu'il reconnaît l'origine orientale de Saint-Marc et de Saint-Front, lorsqu'il découvre dans la première coupole de la nef d'Angoulême la reproduction du style de Périgueux, lorsque les autres coupoles de notre

cathédrale, avec quelques ornements de plus, lui offrent une imitation de la première en ligne. »

« Faire des voûtes sous la forme de coupoles était une idée toute naturelle et un perfectionnement dès qu'on avait reconnu l'extrême solidité de ce genre de construction. »

« Il semble donc que M. de Verneilh soit autorisé à reconnaître et à déclarer, au nom de la science archéologique, qui met à profit ses judicieuses études, tout en prenant acte des recherches locales de M. Michon, que la coupole adoptée à Angoulême comme ailleurs est une imitation de l'architecture byzantine, dont le type s'est trouvé à Périgueux, et qu'il a été tout naturel qu'une œuvre empruntée à l'Orient tendît de plus en plus à se rapprocher d'une architecture plus indigène qui dominait dans la contrée occidentale par suite de son origine romane. »

Tels sont les termes d'une transaction proposée sur le différend qui vient de faire l'objet de notre exposé; ils semblent mériter le loyal acquiescement de M. Michon, et jeter dès ce moment un trait de lumière qui peut nous diriger dans l'étude de nos monuments religieux.

Un vif intérêt se rattache ainsi aux détails recueillis par M. de Verneilh, d'après les indications et le classement méthodique qu'il s'est empressé d'emprunter à la *Statistique monumentale de la Charente*, sur nos églises et coupoles, dont l'existence et la situation géographique ont été précédemment signalées. Mais retenu dans les limites d'un simple aperçu analytique, nous ne pouvons aujourd'hui porter nos regards hors de la cité qui, de tous temps, a été le centre des œuvres de l'art régional; et c'est dans l'enceinte elle-même de notre église cathédrale que les dernières observations suggérées par l'ouvrage de M. de Verneilh trouvent leur application et peuvent devenir utiles, sous le point de vue indiqué par un double intérêt d'art et de localité.

Or, l'étude dont nous donnons l'analyse devient tout-à-fait précieuse, si on la met en regard de la des-

cription détaillée qui occupe plusieurs pages de la *Statistique monumentale de la Charente*, pour déterminer le caractère architectural du principal édifice que le moyen-âge chrétien nous ait légué, pour donner lieu de reconnaître dans son ornementation le faire d'une école artistique signalée par son origine presque nationale, par ses premiers essais, par ses progrès, par ses modifications, et dont les traces se retrouvent dispersées en diverses parties de la cathédrale de Saint-Pierre.

Cet édifice est l'objet de l'admiration ingénieusement motivée de M. de Verneilh, qui trouve là « une ornementation infiniment supérieure par la grâce, l'originalité, par l'abondance inépuisable, à ce qui est réuni dans Saint-Front, » et qui signale l'œuvre du XIIe siècle et de l'évêque Gérard comme un modèle du « style poitevin, qui l'emporte sur tous nos styles romans provinciaux, à plus forte raison sur le style byzantin. »

C'est ce sentiment de prédilection pour notre cathédrale de Saint-Pierre qui porte l'auteur de l'architecture byzantine à recueillir les traits principaux de la vie de notre évêque Gérard telle qu'elle est retracée dans les récits complets et authentiques d'un chanoine contemporain, reproduits par le père Labbe au tome II de sa *Bibliothèque des Manuscrits*. Il suit dans le cours d'une existence d'abord obscure, mais depuis non moins illustre qu'agitée, ce jeune docteur qui part de Bayeux, son pays natal, pour enseigner les sciences mondaines; qui prend la direction des écoles de Périgueux, d'Angoulême et des châteaux voisins; qui, admis au nombre des chanoines de Périgueux, est appelé, en considération de sa science, de sa vie

exemplaire, et sur la demande expresse du peuple, *petitione populi*, par l'élection des clercs, *electione cleri*, avec l'assentiment des notables, *honoratorum assensu*, au siége épiscopal, l'an 1101, pour l'occuper pendant trente-cinq ans.

Il le montre soutenant une vive controverse contre saint Bernard, exerçant dans la dignité de légat du saint-siége un pouvoir alors suprême, puis s'unissant avec Guillaume, duc d'Aquitaine, pour prendre parti dans le schisme d'Occident, faisant cependant emploi des richesses mises à sa disposition pour réédifier de fond en comble, *à primo lapide*, et de concert avec le chanoine Ithier-Archambaud, l'édifice destiné à présenter une imitation du style oriental, modifiée par les idées qui ont pris naissance dans la contrée elle-même. Le haut dignitaire de l'église subit, vers ses derniers jours, la rigueur réservée à ceux qui ont payé tribut à l'erreur, sans que la sépulture obtenue dans sa somptueuse basilique d'Angoulême, par suite d'un humble aveu de ses fautes, lui assure le droit d'asile au sein même du monument qu'il a bâti.

C'est, en effet, un spectacle digne d'admiration et de pitié donné à ce diocèse d'Angoulême durant trente années et plus du siècle, qui voit notre Aquitaine passer pour quelques jours dans le domaine du roi de France, puis dans les fiefs des monarques anglais, quand Gérard II enrichit son diocèse de grand nombre de constructions et de donations pieuses, quand sa magnificence et ses libéralités, quand le luxe introduit par lui dans le sanctuaire, où il fait briller les meubles, les vases et tant d'ornements précieux, deviennent contre le prélat déchu des preuves produites à l'appui

d'une accusation de simonie; quand on met au nombre de ses crimes *les monuments magnifiques et vraiment dignes d'admiration, si ce qui était nécessaire à la subsistance des pauvres gens réunis sous sa houlette pastorale n'eût été transformé en un amas de bois de charpente et de pierres employés en constructions.* « Magnifica quidem opera et admiratione digna et com-« mendatione, nisi ibi hominum suæ commissorum « custodiæ substantias in ligna convertisset et lapi-« des. »

Les générations sans nombre qui passent depuis l'époque reculée qui porta un témoignage assez confus de ces faits, ne prennent point cependant parti dans leur indifférence soit pour les panégyristes, soit pour les sévères censeurs du prélat. Selon la remarque judicieuse de M. de Verneilh, Gérard ne saurait être considéré comme le réédificateur de notre cathédrale entière, *à primo lapide*, dès que l'on retrouve dans la première coupole et dans une portion des massifs de la façade les fragments du premier monument, et que la partie orientale offre des traces, plus aisément reconnaissables encore, de l'ancienne construction. Ce serait, d'après une évaluation toute mathématique, dans la proportion des neuf dixièmes seulement de l'édifice entier, que le XIIe siècle, l'évêque Gérard, deuxième du nom, et le chanoine Ithier auraient contribué à la construction de Saint-Pierre d'Angoulême.

A la suite de l'exposé de ses observations relatives à l'église cathédrale de notre province, l'auteur de l'*Architecture byzantine en France* jette un coup d'œil sur les autres édifices que nous possédons, en considérant toujours le monument central comme le type de tous

ceux qui, dans la contrée, sont surmontés d'une ou de plusieurs coupoles.

La *conclusion* qu'il tire de ses savantes recherches est résumée dans un dernier chapitre, où il proclame comme acquis à l'archéologie les résultats qui établissent qu'un seul édifice byzantin, dans toute la force du mot, se trouve en France et dans l'antique abbaye de Saint-Front de Périgueux; que cette seule et unique importation de l'art de Constantinople a suffi pour qu'une école gallo-byzantine se soit formée dans les diocèses limitrophes du Périgord, et particulièrement dans celui d'Angoulême; que si l'on ne connaît en Aquitaine qu'une quarantaine de monuments à séries de coupoles, une statistique bien complète arriverait peut-être à un chiffre deux fois plus élevé, sous la condition de tenir compte des églises romanes à coupoles isolées, des églises ogivales à voûtes surhaussées, qui en sont plus ou moins imitées.

Ces églises à séries de coupoles se concentrent entre la Loire et la Garonne, entre la Vienne et le Tarn; mais les imitations en style ogival de l'abbaye de Fontevrault débordent dans tout l'Anjou; d'où il suit qu'en traçant cette géographie, on reconnaît que les styles ayant un foyer principal diminuent d'intensité et de pureté à mesure qu'ils s'en éloignent; on comprend aussi « qu'en réalité ils ne sont pas bornés par un trait purement idéal, mais par une zône de transition et de fusion. »

A l'aide de ces données, « il serait facile de rendre, sur une carte monumentale, toute la physionomie de la région des coupoles, » qui est la nôtre.

Or, la conséquence nécessaire de ces faits autorise à dire qu'il y a eu en France « un style byzantin » que

l'on a pu voir partout, en prodiguant la dénomination de byzantin, mais qui est au moins quelque part, puisque son influence sur l'architecture nationale ressort de la comparaison à faire entre les monuments exotiques et les édifices antérieurs à l'importation de l'art oriental.

Ainsi, offrir dans le plan, dans les proportions, dans l'arrangement des masses architecturales de Saint-Front de Périgueux, le type emprunté à l'empire grec et transmis par l'intermédiaire de Venise, montrer ensuite dans les provinces voisines de Périgueux, et particulièrement dans notre Angoumois, par quels degrés l'architecture chrétienne du XII[e] siècle a passé pour reproduire ce qui est venu de l'étranger, sans abandonner l'art national, que cette fusion elle-même ne saurait altérer et rendrait au besoin plus reconnaissable à son caractère primitif, tel était le but que M. de Verneilh s'était proposé et qu'il a si heureusement atteint dans un ouvrage enrichi d'une grande variété de tableaux dont nous n'avons pu donner ici que la faible esquisse.

Votre haute approbation, Messieurs, vos éloges, qui ne sont que l'écho des nombreux disciples de la science nouvelle, ont devancé plus d'une fois, durant cette lecture, l'expression des sentiments personnels que nous aurions à faire entendre en ce moment pour payer à l'honorable auteur le juste tribut qui lui est dû comme membre correspondant de notre Société, comme l'un des investigateurs les plus zélés et les plus distingués de nos richesses nationales.

Notre analyse était faite lorsque, dans ces derniers jours, la Société archéologique et historique du Limousin a adressé son bulletin à la Société de la Charente.

Là, nous avons trouvé un travail de M. l'abbé Texier, supérieur du Dorat; mais le temps nous manque pour donner communication de ce beau travail autrement que par la lecture de quelques passages.

Cependant le chapitre consacré par M. de Verneilh à la description et au classement de notre cathédrale d'Angoulême, bien que nous n'en ayons fait tout à l'heure qu'une simple analyse, n'a pu manquer de réveiller ici le souvenir de l'état où se trouve depuis trop longtemps ce monument, dans lequel tant de générations ont marqué leur passage et leurs goûts divers par quelques belles œuvres, mais aussi par des dévastations déplorables, par des réparations peu intelligentes.

Tel est, en effet, cet amas confus de constructions principales et d'ornements accessoires, de ruines mal déguisées à l'aide de l'inévitable badigeon, de sculptures brisées, de piliers maladroitement tronqués, de styles disparates, qu'il conserve à peine, aux yeux attentifs des hommes de science, ce caractère architectonique que lui assignèrent le plan tracé dès les premiers siècles et la réédification à peu près complète de Gérard et d'Archambaud. Sans se préoccuper de semblables considérations, mais à l'aspect de leur église cathédrale, les populations entières s'affligent des marques de vétusté et de dégradations qui apparaissent dans toutes les parties d'un édifice, dont l'existence ne serait pas assurée pour quelques années, ni même pour le présent.

Ce n'est point cependant une fâcheuse insouciance de la part du pays qui nous a donné occasion de signaler, aux abords et au sein même d'un vénérable sanc-

tuaire, le travail destructif des ans jusqu'aujourd'hui à peine interrompu, car les réclamations de l'autorité ecclésiastique et de la fabrique de l'église cathédrale ont porté plus d'une fois à la connaissance du gouvernement cet état de dégradation et de ruine imminente.

Les registres de la fabrique feraient foi, au besoin, des délibérations prises à ce sujet; il n'est peut-être pas hors de propos de citer ici quelques parties d'un projet d'exposé à présenter dans une assemblée de fabrique, et qui s'est trouvé dans les papiers laissés par l'un des marguilliers, dont la commission remonte au 1er nivôse an XII, dont les fonctions ont pris fin en 1849, époque de son décès, à l'âge de quatre-vingt-treize ans, après une carrière qui l'a rendu témoin des évènements de la seconde moitié du XVIIIe siècle et de la première moitié du XIXe, l'une et l'autre assez remarquables sans doute (1).

La première partie de cet exposé a trait à des évènements d'une date toute moderne, tels que le rétablissement du culte catholique dans cette église de Saint-Pierre, même avant le concordat de 1801. Ce n'est cependant qu'en 1802 que le nouvel évêque des diocèses réunis d'Angoulême et de Périgueux vient prendre possession de son église cathédrale. Dans ce temps le gouvernement fournit une subvention de 4 à 5,000 fr., « qui est employée au plus indispensable nécessaire et « à des réparations qu'exige la décence du culte. Heu-« reusement le vandalisme de 1794 et 1795 a respecté

---

(1) L'auteur désigne ici le vénérable doyen des avocats d'Angoulême, M. Pierre-Ausone Chancel, son père, né le 13 mars 1756, et décédé le 5 avril 1849. E. C., Bibl.

« le matériel de l'intérieur de l'église; les autels, quoi-
« que profanés, existent encore; les statues, les stalles
« du chœur, la chaire épiscopale sont entières et seu-
« lement dégradées à défaut de soins. »

Puis, « pour faire bien concevoir ce qui a été fait par
« la fabrique depuis 1803, époque de son installation,
« pour répondre tout à la fois à ceux qui penseraient
« qu'on a trop fait et à ceux qui regretteraient qu'on
« n'a pas fait assez, » l'auteur du projet croit devoir
rappeler l'état ancien de l'édifice à l'époque où il a été
confié aux soins de la fabrique.

« En commençant par l'extérieur, on sera surpris, dit-il, que
« pendant plusieurs siècles, et en remontant même à l'époque où
« l'église fut construite, il n'y eût d'aucun côté d'abords faciles,
« aucune entrée qui annonçât le temple du Seigneur, qui dispo-
« sât au respect dû au saint lieu. »

« La façade occidentale de notre église a occupé quelques ama-
« teurs d'antiquité; quelques-uns ont cru que les sculptures qui
« y sont indiquaient que le monument avait été construit par les
« Maures professant la religion musulmane, ou même par les
« païens. D'autres, et leur opinion paraît plus vraisemblable,
« n'ont vu dans ce frontispice que des emblèmes de la religion
« chrétienne et une image de la gloire céleste. Quoi qu'il en soit,
« ce frontispice atteste l'ancienneté de l'édifice, c'est-à-dire de
« son pourtour, car il n'est pas douteux que l'intérieur ne soit, en
« grande partie, d'une architecture plus moderne, et même la
« porte d'entrée. »

« Dans le temps des extravagances anti-chrétiennes, on avait
« gravé sur la corniche de cette porte les mots : *Temple de la Rai-
« son;* et, par effet, on y tint dans ce temps-là quelques assem-
« blées qu'on appelait *de la raison, de la décade;* on y célébra
« quelques fêtes païennes. Lors du rétablissement du culte catho-
« lique, on se contenta de couvrir cette inscription avec du mor-
« tier; il eût été sans doute plus convenable de la faire disparaître
« entièrement à l'aide du ciseau. Cette omission est réparable. »

« La partie inférieure de la façade occidentale était masquée,
« dans toute sa longueur, par un portique voûté à arcades et ou-
« vert par des cintres aux deux extrémités. Les voûtes avaient

« été peintes et semées de lettres *L* couronnées. On a cru que le « portique avait été construit par les ordres de Louise de Savoie; « mais l'architecture appartenait à une époque antérieure au « XVIe siècle. Cette construction pouvait avoir eu pour but d'offrir « un abri pour la suite et les équipages toujours nombreux des « comtes d'Angoumois lorsqu'ils venaient à l'église, peut-être « aussi de garantir l'intérieur de l'église du froid et du vent de « nord-ouest. »

« Le portique a été détruit il y a environ vingt ans. Le conseil « municipal d'Angoulême a fait les frais de la démolition, qui « avait pour but de donner plus d'espace à la place et de faciliter « la circulation. La fabrique a fait restaurer les colonnes de la fa- « çade qui avaient été endommagées lors de la construction du « portique. »

« A la gauche, en sortant de l'église, et en avant du portique, « il avait été planté sur un piédestal en pierres, à la suite d'une « mission prêchée en cette ville par M. l'abbé Bridaine et ses col- « laborateurs, en 1756, une croix de fer, dorée, ornée des attributs « de la passion de N. S. J.-C. Cette croix respectée et au pied de « laquelle on voyait souvent les fidèles en prières, fut détruite « en 1794. Il eût été possible de la transporter près du mur de l'é- « glise, si elle gênait la circulation; mais dans ce temps-là on n'é- « tait empressé qu'à détruire les monuments religieux, et la ter- « reur ne permettait pas de penser à leur conservation. Il faut « convenir aussi qu'une croix adossée au temple de la *raison* eût « été assez mal placée. »

« Le côté méridional de l'église, bordé par une rue, n'a souffert « aucun changement. C'est là que sont établies trois petites mai- « sons qui forment des dépendances de la cathédrale. Sur cette « rue s'ouvre une ancienne porte latérale de l'église, et à côté de « cette porte, à gauche, on en a ouvert, il y a quelques années, « une plus petite qui sert d'entrée à une ancienne chapelle voûtée « qui était sous l'invocation de saint Michel, abandonnée depuis « longtemps, et où l'on a permis au sacristain de placer son métier « de tisserand. »

« De l'autre côté de la rue, au midi et en face des fenêtres de « la sacristie, était une ancienne église paroissiale, qui avait le « titre d'archiprêtré, sous l'invocation de saint Jean-Baptiste; « elle a été détruite en 1794. Le terrain a été vendu nationale- « ment. »

« L'extrémité orientale de la cathédrale est entièrement limitée « par l'hôtel de la préfecture et ses dépendances, formant dans « leur ensemble le palais épiscopal. »

« On peut remarquer, dans les dépendances de cet hôtel, l'em-
« placement d'une ancienne chapelle, dont les ruines annoncent
« qu'elle était ornée d'une architecture assez élégante. On y en-
« trait, de l'église cathédrale, par une porte placée à gauche de
« l'autel Saint-Pierre, qui a été murée il y a quelques années,
« et dont le cintre est encore existant. C'est par là que les évêques
« communiquaient de leur palais dans l'intérieur de la cathédrale.
« La chapelle était éclairée par une grande fenêtre au midi, dont
« le cintre s'est conservé, quoiqu'il soit à découvert et exposé à
« toutes les intempéries. »

Tels sont les renseignements donnés par un homme du pays, témoin oculaire et vivement impressionné par un douloureux spectacle, sur les dévastations commises dans le lieu saint durant les jours dont le souvenir réveille en son cœur tout chrétien non moins de pitié que d'indignation.

Tels sont les aperçus qu'un administrateur éclairé soumet au conseil de fabrique à une époque que nous ne saurions préciser, mais qui remonte, selon toute probabilité, aux années de la restauration et au temps où les études archéologiques n'avaient pas encore révélé les traditions à l'aide desquelles on est parvenu à classer les monuments de l'art chrétien, à créer cette langue qui indique précisément par son nom, par son âge, par son caractère symbolique, chaque style d'architecture, chaque partie de l'édifice, chaque parcelle d'ornementation.

Mais lorsque d'actives investigations, une sagacité toute consciencieuse mettent à jour tous les mystères de l'art chrétien, lorsque d'habiles architectes se font gloire d'étudier et de reproduire les œuvres des constructeurs catholiques du moyen-âge, lorsqu'un mouvement simultané dans chaque diocèse est puissamment secondé par la haute impulsion de l'État, tout ne porte-

t-il pas l'âge présent à relever les ruines entassées avec une déplorable profusion par les générations qui l'ont immédiatement précédé? N'est-ce pas le moment d'évoquer pour cela le génie même des vieux siècles, qui, se formant lui-même un sanctuaire sous les voûtes de ses monuments, semblait en réserver l'entrée aux hommes qui viendraient un jour donner l'explication de tant d'articles de foi, de tant d'augustes mystères mis en mémoire et en action dans les sculptures qui, sur le frontispice lui-même, au sommet des piliers et sur les parois des murs d'enceinte, parlaient aux yeux comme au cœur du fidèle?

C'est là une préoccupation que chacun de nous, Messieurs, met au nombre des devoirs qui lui sont imposés par le double titre d'homme du pays et d'archéologue. Aussi notre impatience va-t-elle à l'avance des projets d'une complète réédification de notre cathédrale, qui seraient, dit-on, à l'étude en haut lieu. Aussi accueillons-nous avec empressement toute annonce de subventions accordées en vue de l'exécution prochaine d'un vaste plan; aussi les paroles bienveillantes récemment prononcées par le chef de l'État à l'aspect et au sein même du sanctuaire, qui n'offre plus qu'un modèle délabré des œuvres de la France chrétienne, ont-elles eu du retentissement dans la ville et dans le pays tout entier.

De nouveaux gages d'espérance nous sont donnés, grâce au zèle pieux et éclairé qui anime Mgr l'évêque d'Angoulême, dès qu'il s'agit de rendre au culte de nos pères ses splendeurs éclipsées dans les temps de troubles et d'indifférence, ses édifices antiques menacés de ruine, ses lieux de dévotions délaissés de telle sorte

qu'il restait à peine quelques traces du sentier qui pouvait y conduire.

Ce qui déjà porte témoignage de ce que l'on peut faire à l'aide de ces bonnes volontés qui font trouver tout facile, c'est l'heureux commencement d'une œuvre qui sera menée à bonne fin dans le temps où l'enceinte de l'ancienne chapelle de la Pesne, dégagée des terres qui l'encombraient, s'ouvrira devant nos pas pour montrer les dimensions, la distribution et les débris de l'ornementation de l'un de ces primitifs monuments que la foi chrétienne élevait dans la cité gallo-romaine. Les dégagements ménagés dans les dépendances du palais épiscopal, permettront bientôt de remarquer l'ensemble et les détails de l'abside, qui, dans la partie orientale et à l'extérieur de l'église de Saint-Pierre, a été si longtemps soustraite aux regards des fidèles.

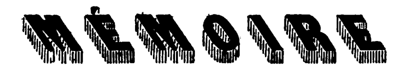
Le plan de la restauration de notre église cathédrale, tout vaste qu'il puisse être, sa réédification elle-même, si elle était nécessaire, réserveraient, il n'en faut pas douter, l'emplacement que deux monuments vénérables par leur âge et leur destination occupaient dans l'église. Chacun sait qu'il s'agit du monument funéraire du comte Jean de Valois et de la colonne de marbre élevée par la famille du duc d'Epernon. On comprend aussi que le vrai secret du respect qu'une œuvre nouvelle peut inspirer, est dans le respect lui-même dont l'âge présent fait profession pour les œuvres des siècles passés.

Ainsi, plus heureux que nos pères, qui ont vu donner le signal de destructions et de réparations inintelligentes non moins déplorables dans leurs résultats, nous

assistons à un spectacle préparé par l'heureux concours du pouvoir central, de l'autorité locale, de l'église et des fidèles, des hommes d'études et des artistes, et ce spectacle nous donne occasion, en quelques jours, de recueillir les impressions produites par l'inauguration solennelle de la grotte de Saint-Éparche, de la chapelle de Saint-Michel-d'Entraigues, par la pompeuse cérémonie qui a signalé la pose de la première pierre de notre église de Saint-Martial, par la merveilleuse rapidité des travaux qui font ressortir d'un harmonieux ensemble et de chaque partie du nouvel édifice, la belle pensée de l'architecte.

Il y a là, Messieurs, quelque chose qui va droit au cœur de ceux-là surtout qui sont parvenus, comme nous, à l'âge où, tout en quittant le long espoir et les vastes pensées, on porte cependant avec une vive satisfaction ses derniers regards sur les reconstructions et sur les travaux d'art qui doivent rendre à notre antique cathédrale le caractère primitif signalé par les savantes études de M. de Verneilh ; et nous prenons de là occasion de remercier de nouveau notre honorable correspondant de ce qu'il nous a révélé, afin de faire considérer le type que nous possédons sous le rapport vraiment précieux et vénérable de sa triple origine gallo-romaine, orientale et française.

CHARLES CHANCEL,
Président de la Société.



DE CE QUI S'EST PASSÉ

DANS LA VILLE DE LA ROCHEFOUCAULD,

DU TEMPS DES TROUBLES DE LA RELIGION,

PAR

JEAN PILLARD,

CHANOINE DE LA COLLÉGIALE DE CETTE VILLE.

[Nous n'avons aucune connaissance de l'original du Mémoire que nous publions ici, et nous ne l'imprimons que sur deux copies écrites de la main de M. Louis Desbrandes, ancien maire de la ville d'Angoulême en 1791, 92 et 93, et auteur de l'*Histoire d'Angoumois* conservée en manuscrit (1816, 2 vol. in-4°) dans la Bibliothèque publique qui nous est confiée. Malheureusement ces deux copies ne sont pas textuelles; M. Desbrandes, satisfait de recueillir le souvenir de certains faits qui ne se trouvent que là, a été assez peu soucieux de reproduire le texte et les propres expressions de l'auteur. On s'en aperçoit facilement à nombre de phrases, où c'est évidemment le copiste qui parle (1).

Malgré ces imperfections, nous n'avons pas hésité à faire

(1) Celles-ci par exemple : « L'auteur dit avoir vu....; Pillard, qui nous a laissé ce Mémoire, rapporte....; il estime que....; il n'y a homme du monde, continue-t-il...., etc., etc. »

connaître et à sauver de l'oubli les notes chronologiques que le chanoine Pillard nous a laissées sous le titre de Mémoire. Les nombreuses infidélités des deux copies de M. Desbrandes n'ont pas entièrement effacé les traces de la rédaction primitive; et plusieurs expressions vieillies, plusieurs tournures du seizième siècle, plusieurs exclamations, réflexions et formules personnelles nous prouvent que l'ancien texte n'est pas tellement défiguré, qu'on n'y reconnaisse encore le langage d'un auteur contemporain des faits qu'il enregistre, et jusqu'à ses profondes antipathies de zélé Catholique. Le chanoine s'irrite contre les Huguenots; il les traite de *méchants hérétiques*, de *picoriens*, de *chrétiens renégats*, de *maudits ennemis de Dieu et de son église;* jamais il ne néglige de signaler les violences dont ils ne se rendirent que trop souvent coupables; mais il fallait, pour être juste, trouver au moins un seul mot de réprobation contre les excès du parti contraire, et ne pas se contenter, en mentionnant les massacres de la Saint-Barthélemy, qui eurent lieu en même temps à Paris et à La Rochefoucauld, de les faire suivre de cette réflexion qui se ressent quelque peu de l'égoïsme de son auteur : « Par ce *moyen*, l'Église fut remise en son premier « état. Il périt environ cinq à six mille hommes, tant grands « que petits. Les pauvres chanoines retournèrent ensuite dans « leur église, reprirent leurs fonctions et demeurèrent dans « une parfaite tranquillité. » Ne dirait-on pas que c'était par un *moyen* tout simple et tout naturel que Jean Pillard et ses collègues étaient rentrés dans leur canonicat?

Nous avons suivi, dans la reproduction de ce Mémoire, la scrupuleuse exactitude de nos précédentes publications. Nous nous sommes permis seulement de remettre à leur place chronologique certains articles transposés, et de choisir la leçon qui nous a paru la meilleure dans les légères variantes

que présentent les deux copies de M. Desbrandes (1). N'ayant point l'original sous les yeux, nous nous sommes servi de l'orthographe de notre époque, à cette seule modification près, qu'au lieu d'écrire la diphthongue *oit* par un *a* nous l'avons écrite par un *o*, à la manière de M. Desbrandes.

Les notes que nous avons ajoutées au texte sont nombreuses, mais succinctes; nous nous sommes borné à des rectifications de dates, à des explications de termes obscurs, à des renseignements indispensables sur les noms propres, et à quelques rares digressions, toujours relatives à l'histoire de notre province.

Nous avons placé entre parenthèses les dates du nouveau style, toutes les fois que celles du Mémoire précèdent la fête de Pâques, antérieurement à l'an 1563, époque de l'ordonnance de Charles IX qui fixa le commencement de l'année au 1er janvier.]

EUSÈBE CASTAIGNE,
Bibliothécaire de la Ville d'Angoulême,
Secrétaire de la Société Archéologique et Historique
de la Charente.

Le 23 mars 1535 (1536, n. st.), furent faites et fondues les deux grosses cloches et horloge, qui sont dans

(1) Ces deux copies font partie de notre collection particulière. L'une forme un petit cahier in-4° de sept pages, et l'autre se trouve à la suite du premier volume d'une *Chronique de la province d'Angoumois*, que M. Desbrandes avait composée dans le genre des Abrégés de Pierre de Saint-Romuald; le second volume de cette *Chronique* appartient à M. Ch. Chancel.

ladite église ; et depuis ledit horloge a été refait, parce qu'il n'étoit pas assez gros (1).

Le 2 septembre 1542, Madame la Dauphine (2) passa en cette ville, allant à Perpignan, et logea chez un nommé Miguet.

Le 22 novembre de la même année, le roi François I[er], la reine (3) et plusieurs cardinaux arrivèrent dans cette ville, où ils demeurèrent huit jours. Sa Majesté étoit logée chez Miguet et la reine chez Desbordes (4). Il tomba à cette époque tant de neige qu'elle incommodoit fort dans les rues.

Le 18 janvier 1543 (1544, n. st.), la gelée fut si grande qu'elle fendit plusieurs tombes.

Le 1[er] janvier 1544 (1545, n. st.), on rompit de nuit plusieurs images qui étoient devant quelques maisons. Jean et Élie, prêtres, Pierre Tachier et Guillaume Bouhier, fugitifs (5), ayant été accusés de ces excès, furent arrêtés prisonniers.

---

(1) *Horloge* était anciennement du masculin.

(2) Catherine de Médicis, femme de Henri de France, alors Dauphin, devenu depuis Henri II.

(3) Eléonore d'Autriche, sœur de Charles-Quint, seconde femme de François I[er].

(4) Ce séjour de François I[er] à La Rochefoucauld n'est pas mentionné dans l'*Itinéraire des Rois de France*, publié dans le tom. I[er] des *Pièces fugitives pour servir à l'Histoire de France* (Paris, 1759, 3 vol. in-4°). On y indique seulement (p. 106) que ce prince était à Angoulême le 12 novembre, et le 7 décembre à Cognac.

(5) On désignait sous le nom de *fugitifs* les partisans de la Ré-

Le 10 juillet 1547, MM. de Jarnac et La Chastaigneraye se battirent en duel à Paris (1). Jarnac fut vainqueur.

Le 3 novembre 1548, on porta toutes les cloches et armes de cette ville au château, ainsi que celles de quelques paroisses des environs (2).

Le 20 janvier 1548 (1549, n. st.), un nommé Bezot fut *mailloté* (3) entre les deux ponts. C'est le premier homme que l'auteur dit avoir vu *gâter* (4).

Le 3 mars 1548 (1549, n. st.), les Lanquesnets passèrent en cette ville, venant de Bordeaux à cause de la gabelle, et firent de grands maux dans quelques maisons.

Le 3 juin 1552, toutes les cloches furent remises,

---

forme, qui prenaient la fuite pour éviter les persécutions. C'est ainsi que Calvin s'était réfugié à Angoulême, dès 1533.

(1) Le duel de Guy Chabot, alors seigneur de Montlieu, depuis baron de Jarnac, et de François de Vivonne, seigneur de La Chastaigneraye, n'eut pas lieu à Paris, mais dans le parc de Saint-Germain-en-Laye.

(2) Le connétable de Montmorency, envoyé par Henri II pour réprimer les troubles de la gabelle, qui avaient éclaté dans la Saintonge, dans l'Angoumois et dans le Bordelais, faisait descendre toutes les cloches qui avaient sonné le tocsin pour donner le signal de l'émeute.

(3) Rompu à coups de *maillet*, de *mailloche* ou de *maillotin*. On disait plus anciennement *mailler* et *maller*, de *malleare* (voir le Supplément au *Glossaire* de Du Cange, tom. II., col. 1136).

(4) Cette façon de parler, comme beaucoup d'autres qu'on rencontrera dans le courant de ce Mémoire, indique bien que nous n'avons pas ici le propre texte de l'auteur.

et l'on donna au roi pour celles de la grande église soixante-dix livres dix sols.

. . . .
. . . . (1).

Le 29 mars 1554, Anne de Polignac, douairière de cette ville, mourut à Verteuil (2).

Le 18 novembre 1556, mourut frère Pierre Tessonière, carme prieur de cette ville, homme docte.

Le 16 octobre 1557, mourut maître Élie Épardau.

---

(1) Ici nous supprimons deux articles insignifiants, très mal copiés par M. Desbrandes, et relatifs au siége de Metz par les troupes de Charles-Quint, en octobre et novembre 1552.

(2) Anne de Polignac, dame de Randan, veuve de François II, comte de La Rochefoucauld. En 1539, elle avait si bien reçu Charles-Quint dans son château de Verteuil, que ce prince dit *n'avoir jamais entré en maison qui mieux sentît sa grande vertu, honnêteté et seigneurie que celle-là*. Cette réception eut lieu dans les premiers jours de décembre, puisque l'Empereur était à Lusignan le 8 et qu'il fit son entrée le 9 dans la ville de Poitiers. Quelques jours auparavant, Charles-Quint avait passé par Cognac et Angoulême, ainsi qu'il résulte des vers suivants, extraits de *la Complaincte de Mars sur la venue de l'Empereur en France composée par Claude Chappuis, varlet de chambre du Roy :*

Quoi ? l'Empereur a passé par Bayonne
Où tout le peuple humain salut luy donne ;
Et à Bordeaulx très-honorablement
Est recueilly; Coignac semblablement
L'a attendu : Coignac, c'est le lieu mesme
Natal du Roy; la ville d'Angoulesme
Pour sa venue est richement parée ,
Et de le veoir se tiendroit honorée;
Poictiers aussy, illustre ville et forte,
N'a refusé de luy ouvrir sa porte.

(P. 408 du tom. VI des *Mém. de M. et G. Du Bellai*, édit. de l'abbé Lambert, Paris, 1753, 7 vol. in-12.)

L'an 1561, les Huguenots commencèrent à rompre les images de la chapelle du grand cimetière de l'église.

Le 31 juillet, au dit an, la reine de Navarre (1) arriva dans cette ville. Ayant voulu faire prêcher dans la grande église, elle trouva la porte fermée ; ce qui fit que les Huguenots n'y purent entrer. On cessa dès lors de faire l'office dans les églises.

Le 22 avril 1562 (2), il tomba une grande quantité de grêle pendant la nuit, qui fit beaucoup de mal, tant à La Rochefoucauld qu'aux environs.

Le 10 mai suivant, les Huguenots firent leurs monstres en armes, avec tambours et fifres, en cette ville.

Le 17 (3), ces Huguenots Gascons furent à Angoulême, où ils firent de grands dommages, particulièrement aux églises.

Le 18, ces Gascons causèrent une telle frayeur dans cette ville, pendant la messe paroissiale, qu'il ne fut pas possible de l'achever.

Le 26, ces Huguenots rompirent tous les autels et

---

(1) Jeanne d'Albret, femme d'Antoine de Bourbon et mère de Henri IV.

(2) Il y a 1561 dans une des copies de M. Desbrandes; mais c'est évidemment une erreur, car la fête de Pâques tomba le 29 mars, et les faits relatés dans les articles suivants, comme ayant eu lieu dans le mois de mai de la même année, se sont passés bien certainement en 1562.

(3) Il fallait dire le 16, au lieu du 17. 4,000 Gascons protestants, d'autres disent 6,000, sous la conduite d'Antoine d'Aure, dit de Grammont, s'emparèrent de la ville d'Angoulême, le samedi 16 mai 1562, veille de la Pentecôte, et en furent maîtres jusqu'au jeudi 6 août de la même année.

images, et brûlèrent les livres qui étoient dans les églises.

Le 28, ils commencèrent à prêcher sous la halle, étant en partie en armes, les grandes portes fermées. Le prédicateur étoit M. de La Fontaine, qui les baptisa en général. Depuis ce temps-là, ils y ont fait leur Cène.

Le 6 septembre, quelques soldats étant allés à la grande église, où maître Guillaume Michaud, prêtre, disoit la messe, ils le dépouillèrent de ses habits sacerdotaux, en lui disant qu'ils vouloient dire la messe; puis le frappèrent à grands coups et déchirèrent quelques livres; ce qui effraya tellement le peuple, qu'il sortit de l'église à toute hâte.

Le 8 mai 1563, Christophle Duplessis, sieur de La Michente, fut décapité et mis en quatre-quartiers devant le minage de cette ville.

Le 29 dudit mois, Jean Vigier, sieur des Ménardières, subit le même genre de supplice au grand carrefour, par ordre de M. de Fournaud, prévôt des marchands.

Le 11 juin, ledit sieur de Fournaud fit pendre et brûler le curé de Saint-Même, à la croix Ferra.

Le 15, Monsieur et Madame (1) vinrent dans cette

---

(1) François III, comte de La Rochefoucauld, et Charlotte de Roye, sa seconde femme. François, qui avait embrassé la Réforme, en 1557, en contractant ce dernier mariage, fut assassiné à Paris, au massacre de la Saint-Barthélemy. C'est de lui que les Protestants disaient avec orgueil, le lendemain de la bataille de Jarnac :

Le prince de Condé,
Il a esté tué ;
Mais monsieur l'Admiral
Est encore à cheval,
Avec La Rochefoucauld,
Pour chasser tous ces Papaux, Papaux, Papaux.

ville, où quelques-uns de leurs gens, étant allés dans les églises, brisèrent les images, déchirèrent les livres et firent de grands maux aux maisons des doyen et chanoines. Les Carmes prirent la fuite en grande diligence, excepté Rocher. Ils emprisonnèrent M. le chantre et quelques chanoines, sans cause légitime. Les Huguenots se logèrent dans le couvent desdits Carmes, où ils firent leurs prêches et la Cène.

Le 9 décembre, Charlotte de Roye, comtesse de cette ville, fit faire défense de sonner.

Le 15 août (1), on remit tous les prêtres et Carmes dans leurs églises de la part de MM. de Cussay (2), maître des requêtes en Bretagne, et Jean Arnauld (3), lieutenant-général d'Angoumois, commissaire pour le roi pour cet effet, qui en firent de même par tout l'Angoumois.

Le 10 août 1565 (4), le roi Charles IX fit son entrée à Angoulême.

---

(1) L'année n'y est pas; mais la place de l'article indique 1564.

(2) Je crois que son vrai nom était Bourgneuf de Cucé.

(3) Jean Arnauld était lieutenant-général d'Angoumois dès 1558, et conseiller de la commune d'Angoulême dans la même année. Il fut trouvé étranglé dans sa maison en 1568. Pasquier le qualifie d'*homme plein d'intégrité*, dans son *Plaidoyer pour la ville d'Angoulesme* (ses *Œuvres*, 1723, 2 vol. in-fol., tom. II, Lettre 1re du Liv. VI, col. 151).

(4) Dans les deux copies de M. Desbrandes, cet article est placé après celui du 31 juillet 1561 ; mais c'est une transposition. Charles IX ne vint à Angoulême que le lundi 13 (et non 10) août 1565, et en partit le samedi 18 (voir le *Voyage du roy Charles IX*, dans le tom. Ier des *Pièces fugitives pour servir à l'Hist. de France*, p. 29).

Au mois de novembre 1565, M. le comte défendit de sonner les cloches.

L'an 1568, les Calvinistes contraignirent les prêtres d'aller au prêche de cette ville, sous peine de mort.

Le 15 avril, jour de vendredi-saint (1), les Huguenots mirent le feu pendant la nuit dans la grande église, et emportèrent tout ce qu'ils purent, et clouèrent la sainte hostie à une potence au grand canton et carrefour.

Le 14 octobre, quelques Calvinistes de cette ville allèrent à Confolens, sous M. de Puyvidal (2), où ils furent maltraités par les gens du roi, qui tuèrent les uns et dévarisèrent *(sic)* les autres.

Le 19, la ville d'Angoulême fut assiégée, canonnée et prise par ceux de la Religion (3).

Le 2 novembre 1568, passa par la ville de La Rochefoucauld M. le prince de Navarre (4), accompagné du prince de Condé (5), du comte de La Rochefoucauld, de l'amiral de France (6), de M. d'Andelot (7) et de plu-

---

(1) Il y a ici une légère erreur; le vendredi-saint tomba, en 1568, le 16 avril et non le 15.

(2) C'était un membre de la famille de Livron, originaire du Dauphiné et établie dès la seconde moitié du XVe siècle au château de Puyvidal, dans la paroisse de Saint-Constant.

(3) Les Protestants n'abandonnèrent Angoulême qu'après le traité de paix conclu à Saint-Germain-en-Laye, le 8 août 1570.

(4) Henri de Navarre, devenu depuis le roi Henri IV. Il n'avait pas encore quinze ans.

(5) Louis de Bourbon, I du nom, prince de Condé. Il avait épousé en premières noces Eléonore de Roye, sœur aînée de Charlotte, et était par conséquent beau-frère du comte de La Rochefoucauld.

(6) Gaspard II de Coligny, seigneur de Chastillon, amiral de France.

(7) François de Coligny, seigneur d'Andelot, frère de l'amiral.

4

sieurs grands seigneurs et capitaines. Le bruit commun étoit qu'ils étoient au nombre de cent mille combattants, qui firent beaucoup de ravage. Partout où ils passoient, ils brûloient les églises et mettoient à mort tous les prêtres qu'ils trouvoient, s'ils refusoient de renoncer à l'ordre de prêtrise ; et, s'ils y renonçoient, ils les laissoient aller. Ce fut dans cette circonstance que Jean Pillard, auteur de ce Mémoire, fut pris et rançonné de cinquante-trois écus, valant cinquante-six sols pièce ; et ne le firent point renoncer à l'ordre de prêtrise, parce qu'un chanoine le sauva, qui étoit un prêtre craignant Dieu et qui étoit intime ami de notre auteur.

L'an 1569, M. le prince de Condé et plusieurs autres furent tués en bataille par les gens du roi, entre Jarnac et Châteauneuf (1).

Le 26 octobre, Saint-Jean-d'Angély fut assiégé et pris par le roi (2).

---

(1) La bataille dite de Bassac ou de Jarnac eut lieu le 13 mars 1569. Le prince de Condé, chef des Protestants, y fut tué ; et son corps, placé par dérision sur une vieille ânesse, fut porté au château de Jarnac ; ce qui donna lieu aux vers suivants, rapportés par Brantôme :

L'an mil cinq cent soixante-neuf,
Entre Jarnac et Chasteauneuf,
Fut porté mort sur une asnesse
Cil qui vouloit oster la messe.

Le dernier vers est donné ainsi par d'autres écrivains :

Le grand ennemi de la messe.

Nous avons lu quelque part que ce mauvais quatrain était l'œuvre d'un procureur périgourdin, nommé Laval.

(2) Charles IX arriva, en effet, le 26 octobre dans les environs de Saint-Jean-d'Angély, mais la place ne se rendit que le 3 décembre.

La même année 1569, il y avoit un ministre Huguenot à La Rochefoucauld, qui proposoit (1) les prophéties du prophète Isaïe ; c'étoit un Languedocien tellement ennemi des religieux et des pauvres prêtres, que les chanoines perdirent tous leurs revenus à son instigation.

Le 22 novembre, les prêtres étoient dans la plus grande crainte, à cause des *picoriens* (2) et des chrétiens renégats, qui sans cesse les cherchoient, tant pour les massacrer que pour leur faire payer de grosses rançons; ce qui faisoit que ces prêtres se tenoient renfermés dans leurs maisons, sans oser se montrer aux fenêtres et encore moins se promener dans les rues.

Le 11 août 1570, les Huguenots rompirent et abattirent les voûtes du temple de la grande église, et ensuite celles des autres églises.

Le 3 septembre, il tomba de la grêle, grosse comme un œuf, qui causa de grands ravages.

Cette même année, M. le duc d'Anjou (3), frère du roi de France, vint à La Rochefoucauld, où il demeura huit jours ; ce qui occasionna une grande cherté et mortalité. On vendoit la pinte de vin cinq sols et le quartier de mouton dix sols.

---

(1) ***Proposait*** à la méditation. On se sert ordinairement de ce terme dans la religion protestante, lorsque celui qui développe le texte de la Bible n'est qu'un étudiant en théologie.

(2) D'après le ***Dict. de l'Acad. franç.,*** on dirait aujourd'hui ***picoreurs;*** soldats qui vont à la picorée, à la maraude.

(3) Devenu depuis Henri III. Il avait commandé les Catholiques à la bataille de Jarnac.

Le 3 décembre, on commença à célébrer le saint sacrifice de la messe, que l'on avoit interrompu depuis longtemps, à cause des guerres civiles.

Le 8 avril 1571, mourut dame Charlotte de Roye, comtesse de cette ville, à Verteuil (1).

La veille de l'Ascension de Notre-Seigneur (2), les soldats jetèrent un religieux de Saint-Florent dans la Tardouère tout vif, et le firent noyer, parce qu'il avoit renoncé à l'ordre de prêtrise et s'étoit rendu Huguenot. Il se nommoit M. Deraix ; il étoit curé de Saint-Vincent, près de Chasseneuil. Telle est la fin des malheureux hérétiques, qui abondannent l'Église catholique, pour

---

(1) L'auteur des ***Responses du Syndic du Clergé d'Angoulesme aux Mémoires des Églises prétendues réformées d'Angoumois*** (Angoulesme, 1664, in-4°), se déchaîne en plusieurs endroits contre cette dame et son époux, notamment dans le passage suivant : « Il faut sçavoir que la très-illustre maison de La Rochefoucauld, « qui avoit toujours fait si haute profession de la religion catho- « lique, apostolique et romaine, comme elle fait encore au- « jourd'huy autant que grande maison du royaume, tomba « néantmoins dans l'hérésie par le malheur de son temps, « et par le mariage que François III, comte de La Rochefou- « cauld, fit en secondes noces avec Charlotte de Roye, belle- « sœur de Monsieur le Prince de Condé, en 1557. Cette femme, « aussi violente et emportée pour le soutien de son party, qu'elle « estoit fière par sa naissance et par son alliance, inspira les « mesmes sentiments à son mary ; et passa jusqu'à l'audace de « faire abattre toutes les églises de ses terres, que la piété de ses « ancestres avoit basties. Ce qu'elle fit exécuter en l'absence du « comte de La Rochefoucauld, qui en témoigna tant de regret « qu'il outragea celuy qui luy en porta la nouvelle. Ce fut par la « perversion de ce seigneur que la province d'Angoumois fut « infectée de l'hérésie » (p. 108).

(2) En 1571, l'Ascension tomba le 24 mai.

suivre une particulière ; et M. Pillard, qui nous a laissé ce présent Mémoire, rapporte que de son côté il éprouva de grandes pertes pour avoir logé chez lui deux Chevaliers de l'Ordre, qui feignoient d'être Papistes et qui étoient Huguenots.

Le 15 avril 1572, lesdits Huguenots firent leur Cène publiquement.

Le dimanche suivant (1), ils pillèrent et saccagèrent le couvent des Carmes. Ils allèrent ensuite à Angoulême, où ils ne voulurent pas laisser entrer M. de Marthon (2), qui conduisoit l'armée pour le roi.

Le 24 août, les principaux Huguenots de ladite Religion furent massacrés et mis à mort par la Commune, tant la nuit que le jour (3).

---

(1) Le 15 avril 1572 était un mardi; ainsi le dimanche suivant tomba le 20 du même mois.

(2) Il s'agit ici probablement de Charles de La Rochefoucauld, troisième fils de François III. Il devint le chef de la branche de Roye et de Roucy, dans laquelle est restée la terre de Marthon jusqu'au 4 février 1712, où elle fut achetée, ainsi que celle de Blanzac, par Étienne Chérade, lieutenant-général de la sénéchaussée d'Angoumois et ancien maire de la ville d'Angoulême, le même qui avait fait l'acquisition de la seigneurie de Montbron dès 1699.

(3) Ce massacre, qui eut lieu à La Rochefoucauld le même jour et aux mêmes heures qu'à Paris, confirme l'opinion des historiens qui ont écrit que la Cour avait envoyé dans les provinces certaines lettres closes, qui ne devaient être ouvertes que le jour de la Saint-Barthélemy, ou quelques jours auparavant. On connaît une lettre de ce genre, signée Catherine, et adressée à Philippe Strozzi, alors occupé en Saintonge à lever des troupes pour le roi. Elle est imprimée dans le ***Réveille-matin des François*** (Edimbourg, 1574, in-8°, et tome VII des ***Arch. cur. de l'Hist. de France***, 1re série, p. 200), et dans l'***Hist. de Foix, Béarn et Navarre*** de P. Olhagarray (Paris, 1609, in-4°, p. 628). Il est parlé de cette

Mémoire à tout jamais ! dit Pillard. Le 30 août 1572, les nouvelles vinrent à La Rochefoucauld que M. le comte dudit lieu et plusieurs grands seigneurs avoient été tués à Paris, je ne sais pourquoi. Dieu leur fasse pardon ! Il y a en latin : *Il ne se fait rien que par la providence de Dieu.*

Vers la fin d'août, cette malheureuse hérésie causa les plus grands maux. Il n'y a homme, dit notre auteur, qui puisse s'imaginer combien ils furent innombrables. Il estime qu'il se commit plus de deux cent mille meurtres, qu'il y eut plus de quatre cent mille maisons appauvries par ces maudits ennemis de Dieu et de son Église, qui renversèrent et pillèrent une infinité de temples. Il n'y a homme du monde, continue-t-il, qui puisse estimer ce grand dommage. Dans la seule ville de La Rochefoucauld, ils y mirent par terre quatre temples, savoir : la grande église collégiale Notre-Dame de La Rochefoucauld, le temple des Carmes, le couvent de Saint-Florent et le temple de la basse ville. On estimoit tous ces dommages à deux cent mille écus ; ce qui est bien peu de chose, à considérer les autres temples qui furent démolis et ruinés par toute l'Europe chrétienne. Les principaux moteurs de tous ces maux étoient MM. de Chastillon, le prince de Navarre, le prince de Condé, l'amiral de France, le comte de La

---

même lettre dans le *Stratagème de Charles IX contre les Huguenots*, odieuse apologie de la Saint-Barthélemy, due à Camille Capilupi, gentilhomme attaché à la cour du pape Grégoire XIII (voir le même tome des *Archives curieuses*, p. 422). Malgré ces instructions secrètes, fort peu de villes se hâtèrent autant que La Rochefoucauld, et les massacres ne commencèrent généralement en province qu'à la réception des nouvelles de celui de Paris.

Rochefoucauld, d'Andelot et plusieurs autres grands seigneurs.

La même année, sur la fin d'août, on massacra à Paris plusieurs grands seigneurs de ladite religion, par ordre du roi et de ses frères. Par ce moyen l'Église catholique fut remise en son premier état. Il périt environ cinq à six mille hommes, tant grands que petits. Les pauvres chanoines retournèrent ensuite dans leur église, reprirent leurs fonctions et demeurèrent dans une parfaite tranquillité.

En décembre, la ville de La Rochelle fut assiégée par le roi (1). On massacra dans plusieurs autres villes, telles que Lyon, Toulouse, Bordeaux, ceux de la Religion prétendue Réformée.

Mémoire à tout jamais, et à tous présents et futurs, que François et Mathurin Bouillaud furent les principaux auteurs que le grand temple de La Rochefoucauld et tous les autres temples de ladite ville furent ruinés partout en l'an 1570, et mirent le feu en la grande église, le 19 août suivant (2)! Je fus présent à cette triste scène avec la plus grande douleur, comme étant chanoine de ladite église. *Signé* Pillard.

Aujourd'hui 25 mars 1573, soussignons de ce que ceux de la nouvelle opinion s'étoient révoltés contre l'Église catholique et romaine, dont je fus grandement étonné. Il est vrai que, pour l'amour du grand travail

(1) C'est-à-dire *par les troupes du roi.*

(2) Probablement en 1571. Cet article est transposé; nous l'avons laissé à cette place, ne sachant si nous devions le mettre en 1570 ou en 1571.

et angoisse où j'ai été le temps passé, au sujet de cette malheureuse opinion, je prie Dieu, au nom de son fils Jésus-Christ, qu'il me veuille préserver que je ne tombe plus entre les mains de ces méchants hérétiques. *Signé* Pillard.

Le 9 mars 1574, le château fut pris par ceux de la Religion, conduite par MM. de Beaumont et Puyravaud (1).

Le 29 août 1575, MM. de Bourdeille (2) et Vaillat (3), conduisant les Reîtres pour le roi, arrivèrent en cette ville, et y commirent de grands ravages. Dans le même temps (4), la ville de Périgueux fut prise par surprise par les ennemis de la religion.

Le 4 mars 1577, la ville de Montbron fut assiégée et prise par le sieur de Ruffec (5). Il ne périt dans cette

---

(1) Nous ne savons rien sur ces deux personnages.

(2) André, vicomte de Bourdeille, sénéchal et gouverneur de Périgord. Il était frère du célèbre abbé de Brantôme, auteur des Mémoires, et avait épousé, le 27 juin 1558, Jacquette de Montbron, fille de François de Montbron, baron d'Archiac.

(3) Louis Ricard de Gourdon de Genouillac, comte de Vaillac, gouverneur de la ville de Bordeaux. Il avait épousé en premières noces, le 17 janvier 1573, Anne de Montbron, fille de Louis III de Montbron, baron de Fontaines.

(4) Le 6 août 1575.

(5) Philippe de Volvire, marquis de Ruffec, seigneur de Saint-Brice, gouverneur d'Angoumois. Il fut fait chevalier du Saint-Esprit en 1582, et mourut à Paris, le 6 janvier 1585, âgé de 51 ans. A la demande des habitants d'Angoulême, son corps fut transporté dans cette ville et inhumé en grande pompe dans la cathédrale. Il avait épousé Anne de Daillon, fille de Jean de Daillon, comte du Lude.

action que Le Frezle, et Le Drolle qui l'avoit prise pour ceux de la Religion (1).

Le 12 avril, une nommée Vallerande accoucha de trois petits enfants ; et, quelques jours après, la femme de Jean Petot accoucha aussi de deux enfants et une fille : ce qui n'étoit jamais arrivé dans cette ville. La femme de Jean Majou, dit Bois-Redon, en fit autant.

Le 20 septembre, on commença à bâtir la grande porte de la grande église, par la grâce de Dieu. Ce qui contribua à sa hauteur, c'est que l'on donna cinq sols aux maçons, dit l'auteur de ce Mémoire.

Le 2 janvier 1581, les deux petites cloches, qui sont actuellement au clocher, y furent mises de nouveau par les habitants catholiques.

Le 7 août, fut rebâtie la grande porte de l'église du couvent des Carmes.

Le 3 avril 1583, jour des Rameaux, les Huguenots étant dans leur prêche, environ les huit heures du matin, ils eurent une frayeur d'autant plus grande, qu'ils pensèrent tous périr par la chute de la maison qui tomba sur eux. Dans ce moment funeste, criant miséricorde, ils se jetèrent les uns sur les autres à monceaux, par les portes et fenêtres de la maison de

---

(1) Nous ne trouvons absolument rien sur Le Frezle et Le Drolle. Que ces deux mots soient ou ne soient pas des noms propres, il est probable qu'ils ont été mal écrits par l'auteur, ou mal lus et transcrits par M. Desbrandes. M. Marvaud n'en dit rien dans sa ***Notice sur les seigneurs de Montbron;*** il raconte seulement, mais sans fixer la date, qu'un nommé Gore, à la tête d'une troupe de protestants, s'empara de cette ville, et qu'ils en furent chassés par des bandes de paysans accourus des environs de Chalus.

M[e] Jean Goix, sans qu'ils fussent tourmentés d'autres personnes; de sorte que ceux qui étoient par la ville prirent les armes, et leur prêche fut rompu (1).

FIN

du Mémoire de Jean Pillard,
prêtre de la Collégiale de La Rochefoucauld,
qui a été témoin des maux qui affligèrent l'Église
de son temps.

---

(1) Depuis cette époque, les Protestants de La Rochefoucauld continuèrent à exercer leur religion dans quelque domicile particulier, jusqu'à ce que la maison du sieur de Momejan, adjugée par décret en 1599, et cédée en 1601 par l'adjudicataire à un Religionnaire de cette ville, nommé Henri Pasquet, fut convertie en temple, dans les années 1608 et 1609. Cet Henri Pasquet, d'une famille honorable de La Rochefoucauld, adhéra depuis, comme ancien de son Église, le 6 octobre 1620, au synode national d'Alais; il fut le père de Pierre Pasquet, célèbre avocat au présidial d'Angoulême, dont le fils Samuel, sieur de Piégu, devint maire de cette ville en 1659. François Pasquet, sieur de Lartige, nommé conseiller au présidial en 1712, homme éclairé et possesseur d'une nombreuse bibliothèque, était de cette même famille, représentée aujourd'hui par MM. de Laurière et de Larevanchère.

Les *Responses du Syndic du Clergé d'Angoulesme,* déjà citées, ouvrage dirigé contre les *Mémoires des Églises réformées d'Angoumois,* rédigés par Jean Vigier, avocat, contiennent, ainsi que ce dernier écrit, quelques renseignements relatifs à l'exercice du culte protestant à La Rochefoucauld; il n'entre pas dans notre plan de les reproduire ici. Disons seulement qu'il se tint six synodes dans cette ville, en 1566, 72, 77, 78, 81 et 84; et que Benjamin de Daillon, l'un des plus savants controversistes de l'Église réformée, y fut ministre, dans la seconde moitié du XVII[e] siècle. Il se retira en Angleterre, lors de la révocation de l'édit de Nantes, et y mourut ministre d'une Église française. Nous aurons l'occasion de donner ailleurs une liste raisonnée de ses ouvrages et de ceux de son frère Jacques, destinée à compléter l'article que M. Delaulnaye leur a consacré dans le tome X de la *Biographie universelle,* article reproduit par M. J.-P. Quénot dans sa *Statist. du Dép. de la Charente* (Paris, 1818, in-4° . p. 355).

NOTICE HISTORIQUE

SUR

LA CHAPELLE D'UZÈS, OU DE NOTRE-DAME-DU-SALUT,

CONNUE SOUS LE NOM

DE CHAPELLE DE SAINT-GELAIS.

J'essaie une courte notice sur un des monuments les plus curieux que recèle la ville d'Angoulême. La chapelle de Saint-Gelais, aussi remarquable sous le rapport historique que sous celui de l'art, mérite bien un souvenir des archéologues, surtout au moment où ses précieux débris sont menacés d'une destruction prochaine.

Cette chapelle est située à l'orient de notre cathédrale, derrière la nef où s'élève l'autel dédié à saint Pierre.

A la droite de cet autel, du côté de l'Évangile, on remarque une porte de style ogival entremêlé de dentelures et d'ornements de la renaissance, qui sert d'entrée à la chapelle, du côté de l'église.

L'ornementation qui la surmonte à une grande hauteur, et qui donne une idée de l'élégant travail du

monument, est encadrée dans une bande de pierre sur laquelle on lit ce distique, écrit dans un style simple et plein d'une suave naïveté, indiquant le nom de la chapelle :

Hæc sacra nomen habet wlgare capella salutis,
Angelicum alma parens, quando recepit ave.

Cette chapelle a été nommée chapelle du Salut, en mémoire de la salutation que l'ange adressa à l'auguste mère de Dieu.

Cette chapelle était donc sous le vocable de la Vierge dans son annonciation.

Elle est connue sous le nom de chapelle de Saint-Gelais ou chapelle d'Uzès, d'après les cartulaires de l'époque, du nom de son fondateur, messire Jacques de Saint-Gelais, évêque d'Uzès, et doyen du chapitre de la cathédrale d'Angoulême, avant son élévation à l'épiscopat.

Il la fit construire au commencement du XVI[e] siècle, pour y placer le tombeau de son frère Octavian ou Octavien de Saint-Gelais, mort évêque d'Angoulême au commencement de décembre 1502, à l'âge de trente-six ans.

Le pieux fondateur, qui, plus tard, vint y reposer à côté d'Octavien et de Charles, archidiacre de Luçon, ses deux frères, avait pris soin de pourvoir la chapelle d'Uzès d'un revenu suffisant pour y assurer le service divin ; nous en trouvons la preuve authentique en consultant l'inventaire des titres du chapitre de la cathédrale d'Angoulême, rédigé par Jean Mesneau, doyen de ce chapitre, postérieurement à 1634.

En parcourant cet inventaire, qui fait partie des archives de l'évêché, on y trouve, entre autres indications, les deux suivantes :

« Plus, un contrat en parchemin signé Constantin, l'un

« des notaires de la cour commune, et Benoît, notaire « royal, du 24 mars 1533, portant la fondation que « messire Jacques de Saint-Gelais, évêque d'Uzès, et « naguère doyen d'Angoulême, avait faite en sa cha- « pelle d'Uzès, avec les clauses et conditions de ladite « fondation, amplement déduites audit contrat, côté 89. »

Ce premier article de l'inventaire ne fait que constater l'existence de la fondation ; il est à regretter que le pieux doyen n'ait pas relaté la teneur de l'acte, et que l'original ne soit pas en notre possession ; mais heureusement le second article de l'inventaire est plus explicite que le premier. Il est ainsi conçu :

« Plus, un contrat en parchemin et en latin, signé « et scellé du 24 mars 1533 (à la même date que le « premier), portant la fondation de la chapelle d'Uzès, « faite en ladite église d'Angoulême par Jacques de Saint- « Gelais, évêque d'Uzès, moyennant cent cinquante « livres de rente d'une part, et la rente de mille livres « de l'autre, côté 172. »

Nous ne chercherons point à nous donner à vos yeux le mérite de la découverte de ces précieux titres ; nous les tenons de l'obligeance d'un de nos savants collègues, M. l'abbé Michon, qui nous les a communiqués, ainsi que le testament de Jacques de Saint-Gelais, et nous nous faisons un vrai plaisir de consigner ce fait ici, car il faut toujours rendre à chacun ce qui lui appartient.

Jacques d'Uzès avait mis bien du temps pour bâtir sa chapelle, car il en jetait les fondements au commencement du XVI[e] siècle, et en 1533, date des deux fondations dont nous avons parlé, elle n'était pas encore terminée. Mais il s'était plu à l'orner et à l'embellir pour la rendre digne de conserver les nobles dépouilles d'un

des plus grands poètes du temps, de l'ancien familier de Charles VIII et d'un évêque qui avait racheté, par l'exercice de toutes les vertus épiscopales, les égarements du jeune homme, un instant ébloui par les faveurs de la nature et de la fortune.

Jacques d'Uzès avait prodigué dans sa chapelle tout le luxe éblouissant du style maniéré de la renaissance. Ce n'était plus cette sévérité de formes et cette pureté de lignes qui caractérisent le style ogival primitif; les murailles étaient recouvertes jusqu'à la voûte d'une véritable dentelle de pierre, brodée en bosse, rehaussée d'or et d'azur. Ce n'étaient que festons, qu'arabesques, que figurines délicates, qu'écussons d'armoiries encadrés par de fines guirlandes de fleurs et de fruits, courant çà et là et se contournant dans tous les sens avec une grâce et une délicatesse infinies, parsemés d'emblêmes et de légendes tirées de l'Écriture.

Dans un élégant cartouche on lisait ces mots :

Tunc satiabor cum apparuerit gloria tua.

Seigneur, je ne serai rassasié que par l'aspect de votre gloire.

Plus loin, dans un médaillon, on distingue deux enfants allant à la rencontre l'un de l'autre, et on lit tout autour ces mots gravés :

Misericordia et veritas obviaverunt sibi.

La miséricorde et la vérité ont été au-devant l'une de l'autre.

Justitia et pax osculatæ sunt.

La justice et la paix se sont embrassées, lit-on plus loin, et ainsi d'une infinité d'autres légendes perdues

au milieu du feuillage de cette forêt d'ornements, à demi-effacés actuellement par le marteau des démolisseurs.

Au milieu du mur qui regarde l'orient, était adossé un autel qui le disputait encore à l'élégance du reste de la chapelle. En présence de cette myriade de ciselures et de découpures fantastiques, il faut renoncer à décrire et laisser le crayon du dessinateur suppléer à l'insuffisance de la plume de l'écrivain.

De chaque côté de l'autel existe encore un médaillon représentant le buste des deux Saint-Gelais, buriné dans la pierre. Du côté de l'Évangile, c'est l'évêque d'Angoulême. On lit à l'entour : *Octavianus de Saint-Gelais*. Du côté de l'épître, c'est le fondateur de la chapelle lui-même, car on remarque, autour de son buste, l'inscription suivante : *Jacobus de Saint-Gelais, Vticensis episcopus*. Ces deux inscriptions sont gravées en abrégé.

Octavien reposait au milieu de la chapelle, en face de l'autel, sous les dalles de pierre qui formaient le pavé de l'édifice.

En 1538 ou 1539, Jacques d'Uzès, son frère, vint se réunir à lui, suivant le vœu qu'il avait exprimé par son testament, relaté dans ces termes par le doyen Mesneau :

« Plus, le testament de messire Jacques de Saint-
« Gelais, évêque d'Uzès, de lui signé et scellé du 22 fé-
« vrier 1534, portant qu'il élit sa sépulture au milieu de
« sa chapelle de Notre-Dame-du-Salut, et que sur son
« tombeau soit escript ce distique :

« Gelasius Jacobus Vtensis episcopus, olim
« Ipsius ecclesiæ decanus, ecce jacet. »

« Ci-gît Jacques de Saint-Gelais, évêque d'Uzès, qui « fut autrefois doyen de cette église.

« Et qu'à son enterrement il y ait quatre cierges seule- « ment en l'autel de sa chapelle, et sur les autres autels « de ladite église deux cierges avec ses armes. Il or- « donne aussi douze pipes de méture pour être distri- « buées aux pauvres, devant lesdites maisons du « doyenné, deux fois la semaine, chaque mois une « pipe, par le doyen et le *Bèsle* du chapitre, qui auront « dix livres pour leur peine, et plusieurs autres clauses « apposées audit testament, côté 81. »

Le tombeau de Jacques fut placé près de celui de son frère Octavien, vis-à-vis la porte qui donne dans la cathédrale.

Enfin, un troisième frère partagea plus tard l'asile funéraire de la chapelle d'Uzès, qui devint, pour ainsi dire, le caveau sépulcral de cette famille. Ce fut Charles de Saint-Gelais, archidiacre de Luçon. Il fut inhumé en face du tombeau de ses frères et vis-à-vis l'autel. On lit encore, dans un enfoncement pratiqué à dessein, comme pour indiquer le lieu précis de sa sépulture, deux distiques gravés sur la muraille qui sont ainsi conçus :

Carolus ipse fui, cujus natalia claro
  Sanguine, tracta patent Gelasianus ego.
Peccavi in Dominum (spero), clementia votis
  Annuet alta meis. Obsecro, parce Deus.

C'est moi qui fus Charles de Saint-Gelais, dont la naissance est rehaussée par un sang illustre. J'ai péché contre le Seigneur, mais j'espère que sa grande bonté exaucera mes vœux. Je vous en prie, ô mon Dieu, ayez pitié de moi.

Laissons reposer quelques années ces trois illustres morts sous la voûte dorée de leur sépulcre brillant comme la page enluminée d'un manuscrit sur vélin, et enquérons-nous un peu de leurs faits et gestes.

Ce n'est sans doute pas ici le lieu de dérouler une longue généalogie, ni de donner de grands détails biographiques sur tous les membres de la famille de Saint-Gelais; cependant nous ne pouvons pas décrire leur sépulcre presque royal, sans dire quelques mots de ceux qui l'occupaient.

C'était une bien noble maison que celle des Saint-Gelais. Elle descendait des Lusignan, qui avaient donné des rois à Jérusalem et des comtes héréditaires à notre Angoumois; mais, quelque sublime que fût leur origine, les Saint-Gelais ne s'étaient pas contentés d'un éclat emprunté à leurs ancêtres; ils l'avaient rehaussé par un double mérite qu'ils ne devaient qu'à eux-mêmes, celui du talent littéraire et des bonnes actions, ne se contentant pas des honneurs du siècle et de l'église, dont ils étaient largement pourvus.

Le poète Octavien, Jacques évêque d'Uzès, Charles archidiacre de Luçon, et Jean de Saint-Gelais, marquis de Montlieu, étaient fils de Pierre de Saint-Gelais, marquis de Montlieu et de Saint-Aulaye, époux de Philiberte de Fontenay.

Le mérite d'un de ces quatre frères eut suffi pour illustrer tous les autres; mais ils luttaient à l'envi à qui élèverait plus haut la gloire littéraire de leur nom, tantôt en tirant de doux accords de la lyre du poète, tantôt en maniant d'une main ferme le burin de l'histoire.

Pendant que le marquis de Montlieu écrivait une

Chronique ou Histoire de France, à la cour de François Ier, l'archidiacre de Luçon composait aussi divers ouvrages en vers et en prose; déjà, et avant eux, le poète Octavien, habitué de la cour de Charles VIII, avait élevé très haut la gloire littéraire de son nom et s'était placé au premier rang entre Marot et Ronsard. A propos de ce dernier poète, nous ne pouvons oublier de mentionner ici son émule, le doux Merlin, ou plutôt Mellin de Saint-Gelais *(quasi Melleus)*, tant sa poésie était douce et suave. Fils de Jean, marquis de Montlieu, et neveu d'Octavien, dont quelques auteurs l'ont cru fils, il fit les délices de la cour de François Ier et de celle de Henri II, dont il était aumônier et bibliothécaire. On le surnomma l'Ovide français.

Après avoir parlé du génie des Saint-Gelais, mentionnons ici les pieuses fondations dont la ville d'Angoulême leur est redevable.

L'évêque d'Uzès fit bâtir le doyenné en 1515, pendant qu'il édifiait la chapelle de Notre-Dame-du-Salut.

Octavien reconstruisit toute la partie de l'évêché qui regarde l'orient.

Et l'archidiacre de Luçon fonda, en 1516, sous l'invocation de saint Roch, un hôpital pour les pestiférés, faisant façade d'un côté au port de L'Houmeau, et de l'autre à la rue de la Fontaine.

C'était ainsi que les Saint-Gelais rehaussaient l'éclat de leur nom et s'attiraient l'estime et l'amour des habitants d'Angoulême, en faisant le plus noble usage de leur fortune.

Nous les avons laissés reposant sous les admirables lambris de la chapelle d'Uzès; ils ne devaient pas y demeurer en paix bien longtemps; mais, avant d'aller

les y retrouver, qu'il me soit permis ici de payer un tribut de remercîment à notre savant et infatigable secrétaire, M. E. Castaigne, de qui je tiens une partie des détails biographiques que je viens de donner plus haut.

Une étrange fatalité s'attache à tous les monuments de la mort! En vain les hommes s'épuisent en efforts superflus pour élever de fastueux mausolées, afin d'effacer l'empreinte de cette égalité que le trépas imprime sur le front livide de tous les mortels, les fléaux, les révolutions déjouent bien vite les orgueilleux calculs de leur vanité éphémère, et, depuis les pyramides d'Égypte jusqu'aux catacombes de Saint-Denis, combien pourrions-nous compter de tombeaux vides des cendres qu'ils devaient conserver toujours!

Le sépulcre des Saint-Gelais n'échappa pas à cette proscription commune. Le XVIe siècle avait vu surgir ces hardis novateurs qui déclarèrent à la fois la guerre aux dogmes et aux monuments religieux de leurs pères.

La chapelle de Saint-Gelais, à peine terminée en 1533, n'existait déjà plus en 1568.

A cette époque, notre cathédrale était couronnée par un magnifique clocher qui s'élevait sur l'emplacement occupé depuis par la sacristie, à une grande hauteur au-dessus de celui qui existe encore aujourd'hui. Les huguenots, maîtres d'Angoulême, lui enlevèrent cet ornement, et, dans sa chute, le grand clocher écrasa l'admirable chapelle d'Uzès.

Que devinrent les restes des Saint-Gelais? On l'ignore, car la dévastation et le vandalisme n'ont pas l'habitude de consigner leurs hauts faits dans des annales; mais il est bien probable que les tombeaux furent violés et les ossements livrés aux flammes, avec les reliques des

saints et les ornements de l'église, suivant l'usage adopté, à cette époque, par les protestants.

Cependant les Saint-Gelais auraient dû trouver grâce devant la rage des sectateurs de Calvin ; car plusieurs membres de la famille avaient malheureusement donné trop de gages à la religion prétendue réformée. Jean de Saint-Gelais, évêque d'Uzès, après son oncle, en 1531, se fit calviniste et mourut, en 1574, après avoir abjuré ses erreurs. François de Saint-Gelais, que l'on croit aussi fils de Jean, marquis de Montlieu, après avoir été doyen d'Angoulême, s'était fait protestant; il fut condamné à mort, en 1562, par le duc de Montpensier, pour avoir découvert et livré aux huguenots les vases d'or et d'argent et le trésor de l'église Saint-Pierre d'Angoulême.

La chapelle d'Uzès n'en fut pas moins ravagée et en partie démolie; il ne resta debout que les fragments mutilés que nous possédons encore.

La voûte ayant été écrasée, l'or et les peintures s'effacèrent peu à peu sous l'action incessante de l'air et des pluies, pendant plus de deux siècles.

Cependant un genre inouï de profanation manquait à la chapelle d'Uzès; les protestants n'ont point à se le reprocher, il était réservé à des catholiques de l'accomplir.

Il y a un peu plus d'un quart de siècle, pendant que l'évêché servait de préfecture, on imagina de construire, dans l'intérieur de la chapelle d'Uzès, le dirai-je, Messieurs, sans rougir..... une écurie ! précisément à l'endroit où avait été placé l'autel de Notre-Dame-du-Salut. On peut remarquer, dans la pierre, les divers encastrements pratiqués pour recevoir et supporter les chevrons

de la charpente, ainsi qu'une boucle de fer pour attacher les chevaux ; mais ce qu'il y a de pire encore, c'est que, dans l'angle, de l'autre côté de la chapelle et adossé à la cathédrale même, s'élevait un *toit* destiné à loger des animaux dont le nom est trop immonde pour être prononcé dans cette assemblée !

Cet état de choses dura jusqu'en 1833. A cette époque, l'autel de la préfecture de l'empire et de la restauration était redevenu le palais épiscopal, mais les ignobles constructions de la chapelle d'Uzès existaient toujours; elles étaient seulement dépourvues d'habitants. Ce fut dans une visite que je fis à ce monument, en compagnie de l'honorable abbé Coullet, que, saisis d'un pieux transport, je dirai même d'une sainte indignation, nous arrachâmes, de nos propres mains, les chevrons et les bois qui dégradaient ces nobles ruines; et le saint évêque de Poitiers, Mgr Guitton, de si regrettable mémoire, attiré par le fracas de nos démolitions, vint admirer avec nous les riches et belles sculptures que notre œuvre de vengeance artistique faisait reparaître au grand jour.

Quelque temps après, les amis des arts s'émurent en présence des ruines de la chapelle d'Uzès, et le Conseil général de la Charente vota les fonds suffisants pour faire reconstruire le mur du côté du nord, qui était détruit presque jusqu'à sa base, ainsi que la couverture destinée à protéger l'édifice contre les intempéries des saisons.

Ces réparations furent faites avec goût et précision; on eut même le soin de laisser à la pierre un excédant d'épaisseur suffisant pour permettre au ciseau du sculpteur de faire revivre les arabesques et les dessins

qui existaient sur l'ancienne muraille, en les coordonnant avec ceux des trois autres côtés de l'édifice.

Hélas! ces pierres attendent depuis ce jour et attendront, sans doute, longtemps encore l'habile ouvrier qui doit leur donner la vie artistique.

A cette époque, on avait conçu l'heureuse idée de convertir l'ancienne chapelle en un Musée Charentais, dans lequel on eût rassemblé tous les fragments de sculpture et tous les objets d'art antiques recueillis dans le pays. C'était dans ce but que les réparations avaient été exécutées à la chapelle Saint-Gelais, et c'était une noble destination à donner à cet antique sanctuaire, privé de ses pieuses cérémonies; car l'archéologie est aussi un culte, et il faut convenir que nul monument dans notre ville ne pouvait disputer cet honneur à la chapelle d'Uzès. Quelques difficultés avec l'administration épiscopale empêchèrent la réalisation de cet ingénieux projet, qui eût assuré pour longtemps la conservation de l'édifice.

Depuis lors, les choses sont restées dans le même état; la chapelle de Notre-Dame-du-Salut est devenue le vestibule du palais épiscopal, du côté de l'église Saint-Pierre, et tout ce qu'on peut dire de ce petit monument, c'est qu'il n'y pleut plus.

Quelque temps après, les vrais amis de l'antiquité ont été presque réduits à regretter les réparations faites à la chapelle d'Uzès; car on eut l'idée de la changer en un atelier pour les facteurs chargés de réparer l'orgue de la cathédrale. Ils la remplirent de pièces de bois, l'encombrèrent de madriers et brisèrent les fines découpures des murailles; il est vrai de dire que l'incessante fumée produite par les bois résineux que les

ouvriers y brûlaient chaque jour, noircit tellement les murailles, qu'il serait difficile maintenant de constater les dégradations nouvelles qui ont revêtu une teinte égale à celles des anciennes, et fait de tout le mónument une véritable tannière.

On dira peut-être que, dans cette œuvre malheureuse, il s'agissait encore d'art, et que la musique remplaçait la sculpture : à la bonne heure ; mais à cela nous répondrons qu'on devait s'arranger de manière à ce que l'une des muses ne vînt pas faire la guerre à l'autre.

Tel est le petit travail que j'ai entrepris sur la chapelle d'Uzès. Il puise une raison d'actualité dans cette circonstance qu'il est question d'entreprendre bientôt de grandes réparations à la cathédrale, et que les archéologues tremblent que les restes de la renaissance ne soient sacrifiés à la restauration toute *romane* que l'on médite.

Qu'il nous soit permis cependant de faire des vœux ardents pour sa conservation.

N'oublions pas que la chapelle d'Uzès est au milieu de nous le seul fragment d'architecture de son époque qui nous reste ; qu'elle nous rappelle le nom d'hommes dont nous devons être fiers ; faisons donc tous nos efforts pour protéger ces beaux débris contre les dangers qui les menacent. Nous avons le bonheur de posséder un prélat éclairé, ami des arts, qui s'associe à nos travaux et compte la chapelle de Saint-Gelais dans son domaine. Faisons un appel à son zèle scientifique et religieux, et soyons sûrs qu'il fera droit à notre juste demande ; car il n'ignore pas que si l'archéologie a la mission de conserver pour la terre, la religion, elle, doit conserver pour le ciel.

Angoulême, le 2 juin 1853.

J.-A. BOLLE, Av^t.

NOTICE

SUR

LES SEIGNEURS DE MONTBRON.

L'histoire du moyen-âge, au lieu de l'unité qui constitue la physionomie des temps modernes et qui ramène les idées de nationalité au même centre d'action politique, ne présente qu'un ensemble souvent confus d'individualités dispersées çà et là avec plus ou moins d'intérêt et difficiles à expliquer dans leurs origines. Dans cette société, mélange de tant d'éléments, qui se transforme sans comprendre si elle s'éloigne de la barbarie ou si elle s'en rapproche, on ne peut souvent raconter que le passé de quelques familles, dont l'influence commença avec la conquête, grandit avec la féodalité et s'affaiblit à mesure que le temps amène des idées nouvelles. De pareils récits ne sont alors que quelques pages des annales d'un pays; mais tout en renonçant à saisir l'ensemble, on n'en comprend pas moins comment la grande nation s'est formée, comment des temps anciens sont venus les temps modernes, comment les races féodales ont été forcées de laisser des populations longtemps déshéritées entrer avec elles en participation de droits politiques, de civilisation, de liberté et de bien-être. Sous ce point de vue, l'his-

toire d'une famille qui a joué un grand rôle dans une province, aura donc son importance. L'Angoumois en compte un assez grand nombre : faire l'histoire de chacune, c'est faire l'histoire du pays. Une surtout devait attirer mon attention, car en demandant à nos annales, à nos traditions, à nos archives, quelle gloire elle eut dans le passé, en évoquant des souvenirs particuliers à la petite ville où je suis né, j'ai donné satisfaction à un sentiment de patriotisme. Si j'ignore où sera ma tombe, je n'oublie pas où fut mon berceau.

A quelques lieues d'Angoulême, au point où se touchent les marches du Limousin et du Périgord, en abaissant les dernières ondulations de leurs collines vers le bassin de la Charente, sur une élévation qui, comme un promontoire, domine la riante vallée où la Tardouère roule lentement ses eaux, on trouvait, au moyen-âge, un château-fort qui vit passer tout-à-tour sous ses murailles les Francs Neustriens ou les Francs Austrasiens, les bandes des Normands, les soldats mercenaires de la guerre de cent ans, les débris fanatiques de la ligue et les bandes impies de l'armée protestante. Protégées par l'escarpement du rocher, par un mur d'enceinte dont il reste encore des vestiges, ces constructions féodales couronnaient le plateau de la colline, au sommet de laquelle on remarquait naguère l'emplacement d'une haute tour, bâtie sur une masse de terres rapportées et qu'on a appelée longtemps la *grosse motte* (1). C'est de ce côté que devait se trouver l'entrée de la forteresse, garnie de bastions et

---

(1) Des fondements de grosses murailles ont été trouvés sur quelques points de la colline.

séparée par un fossé profond du reste de la colline, sur laquelle la ville actuelle a été bâtie. De tous les points de l'horizon, on pouvait signaler l'approche de l'ennemi, soit qu'il descendît les derniers contreforts des hauteurs du Limousin et du Périgord, soit qu'il apparût sur les deux dos de terrain qui longent les deux rives du cours inférieur de la Tardouère.

Le château de Montbron, appelé, au moyen-âge, *Mons-Berulphus* et quelquefois *Mons-Berulphi*, appartenait aux premiers temps de la féodalité, et comme position militaire, il pouvait remonter aux temps mérovingiens. Quel fut son fondateur? Ses premiers maîtres descendaient-ils des conquérants germains ou continuaient-ils l'illustration de quelque famille gallo-romaine? L'une ou l'autre des deux assertions pourrait être vraie comme elle pourrait être aussi une erreur; car quand il s'agit d'origines, on ne saurait avoir de données certaines. On pourrait croire, en s'appuyant sur un passage de Grégoire de Tours, que cette localité dut son nom à un de ces chefs qui prirent une part active dans les guerres civiles entre les fils de Clotaire I[er]. Un comte, nommé *Berulfus*, partisan de Chilpéric, défendit longtemps le pays en deçà de la Loire contre les attaques des Austrasiens; et après que son armée eut campé sur cette colline, les populations gallo-romaines, effrayées de son passage (583), purent bien donner ce nom à cette position (1). Mais, comme il y a des traditions au berceau de toute famille illustre, comme au berceau de tout peuple devenu célèbre,

(1) Grégoire de Tours, liv. VI, c. XII, an. 583.

il s'est trouvé un écrivain qui a fait remonter bien loin dans le passé l'origine des barons de Montbron.

Brantôme, moins préoccupé de la vérité historique que du désir de rehausser l'éclat d'une famille à laquelle il était allié, prétend que les premiers barons de Montbron furent contemporains d'Artur, ce chef des temps héroïques de la Grande-Bretagne, dont les exploits ont fourni aux Gallois tant de fabuleuses légendes, parce que les populations ajoutent toujours quelque chose à la taille des hommes qui furent les défenseurs de la patrie. « Au temps d'Artur, dit le chro-
« niqueur licencieux de la cour des derniers Valois, les
« chevaliers bretons cherchèrent à mériter, à force de
« passes-d'armes, l'amour de Frédégonde de Mont-
« bron, aussi célèbre par la vertu que par la beauté....
« La baronnie de Montbron tenoit le premier rang parmi
« les grands fiefs. Si que de ceste maison est sortie une
« fille, reyne de Sicile..., car les seigneurs de Mont-
« bron ont esté comtes de Périgord, vicomtes d'Au-
« nay, seigneurs de Matha, Royan, Chef-Boutonne,
« Maulevrier, Saint-Mégrin, Mortagne, Archiac et au-
« tres. »

Si aucun document authentique ne s'offre à nous pour faire l'histoire de cette famille avant le Xe siècle, nous ne devons pas moins en conclure qu'elle fut très puissante dès les premiers temps de la féodalité. La seigneurie de Montbron comprenait dix-neuf paroisses avec droit de basse, moyenne et haute justice. De nombreux vassaux formaient le cortége du suzerain, qui leur imposait diverses sortes d'hommages et de devoirs. Roussines devait l'hommage-lige au devoir d'un éperon doré ; Lafaurie, l'hommage-lige au devoir d'une

chouette vivante; La Vacherie, le même hommage au devoir d'une perdrix rouge vivante; Le Gazon, l'hommage-lige avec un éperon doré; Ferrière, avec l'hommage-lige, deux sols et six deniers; Menet devait l'hommage plane sans achaptement; La Fenêtre, avec l'hommage-lige, une épée blanche émaillée, avec un florin d'or; le fief de Chevalerie était tenu d'offrir à son seigneur, avec l'hommage-lige, une pie vivante portée sur une charrette traînée par quatre bœufs (1).

La baronnie des *Monteresses*, située à peu de distance de Montbron, dont elle était un des fiefs principaux, exerçait ses droits féodaux sur une partie de la ville de Montbron et sur les paroisses de Cherves, de Sceaux, du Châtelars, de Mazerolles et de Rouzède. Son château, dont il reste à peine quelques vestiges, était fortifié par de hautes tours; l'incertitude sur l'époque de sa destruction, le peu de débris qu'on y trouve, le nom par lequel le peuple désigne l'emplacement, tout porte à croire que la construction remontait à une haute antiquité (2). Une tradition, ce livre inédit des souvenirs du passé, en placerait l'existence au siècle où la féodalité, sans autres lois que le caprice, sans autre guide que l'instinct de la barbarie, se laissait aller à l'emportement de ses sauvages passions. « Deux

(1) *Archiv. Charent.* La variété des devoirs féodaux fut si grande au moyen-âge, que si quelques-uns ne furent qu'un caprice, d'autres purent bien être des symboles. Le canton de Montembœuf, où se trouve le fief de Chevalerie, nourrit un grand nombre de pies qui ravagent souvent certains produits de l'agriculture. Serait-ce comme obligation de les détruire que le suzerain imposait à son vassal le devoir dont il est ici question ?

(2) Ce lieu s'appelle encore *Les Tours*.

frères, dit cette tradition, y tenaient garnison, opprimant les populations des environs, rançonnant les passants. Le peuple indigné s'empara de la forteresse et la détruisit jusque dans ses fondements. »

Les p. roisses de Vouthon et de Mallerand venaient, comme les autres, plaider en appel devant le juge de Montbron, mais relevaient, pour tout le reste de la puissance féodale, de l'ordre du Temple, possesseur de deux commanderies qui passèrent plus tard à l'ordre de Malte. Le seigneur de Montbron y faisait exercer la haute justice. La basse et la moyenne relevaient du commandeur (1), dont les prédécesseurs tenaient ce droit des premiers seigneurs. Ces concessions durent avoir lieu à la suite des croisades, lorsque chaque famille, illustrée par son courage dans ces expéditions, tint à honneur d'augmenter la fortune de cette chevalerie religieuse et guerrière, et de se placer comme elle sous la protection de quelque martyr de la foi. Celle de Montbron choisit pour son illustre patron saint Maurice, le héros de la fidélité chrétienne, comme d'autres adoptèrent saint Michel ou saint Georges. Alors tout courage, toute mort héroïque ne voulait que Dieu pour témoin, et pour récompense la satisfaction d'un devoir accompli.

Tous les hommes *couchants* et *levants* dans ce grand fief devaient à leurs seigneurs, entre autres redevances, la seizième partie des grains et de la pâte pour droits de four et de moulin banniers. La tradition locale n'a pas oublié que la justice seigneuriale dressait

---

(1) *Archiv. Charent.*

ses fourches patibulaires sur la colline, encore appelée *les Justices*, qui longe la rive gauche de la Tardouère. Mais la féodalité, en prenant possession du sol et des hommes, en organisant une société nouvelle dont elle se faisait la protectrice, ne put pas garder longtemps cette suprématie que lui avait donnée la conquête. La hiérarchie féodale créa des droits et des devoirs en rattachant l'homme à l'homme, la terre à la terre; et bientôt chaque propriétaire se trouva suzerain par suite des concessions qui lui furent faites en échange de quelques services rendus, comme il se trouvait vassal en échange de l'obéissance qu'il promettait. Toute société politique repose sur les mêmes bases, et la société moderne, sous plusieurs points de vue, ressemble beaucoup à la société féodale. A Montbron, comme partout ailleurs, le seigneur avait reconnu à ses vassaux certains droits de suzeraineté qu'on ne peut expliquer que par la nécessité où se vit le maître de rapprocher de lui les possesseurs de fiefs subalternes. Celui de La Chaize relevait son droit de mouture à certains jours de l'année, en envoyant son meunier au château de Montbron. Celui-ci, après avoir monté quelques marches de l'escalier du château, faisait claquer son fouet et demandait à la châtelaine si elle voulait envoyer du blé au moulin.

Une suzeraineté plus élevée dans l'ordre moral planait au-dessus des fiefs, c'était celle de l'église. L'évêché d'Angoulême avait des droits féodaux, aussi variés que nombreux, sur tout le pays qui relevait du comté d'Angoulême. Hommes et terres lui devaient, avec l'hommage, le service militaire, des redevances payables tantôt en produits, tantôt en argent. C'est

qu'il y eut une époque, au moyen-âge, où la puissance féodale, pour se faire obéir, dut elle-même se soumettre à l'église, qui, dispensatrice de toute justice, de toute morale, apprenait à la société nouvelle où se trouvait la sanction du devoir, et comment nul pouvoir humain ne peut relever de lui-même. Ces concessions pourraient aussi s'expliquer par d'autres raisons. Après la conquête, surtout pendant la période mérovingienne, les populations, habituées à recourir aux évêques dans leurs misères, à leur demander justice et protection contre leurs maîtres, ne se soumirent à un nouvel ordre social qu'autant que les grands possesseurs de fiefs se soumettaient eux-mêmes à un pouvoir ne venant que de Dieu, ne parlant qu'en son nom. On sait comment, à chaque mouvance du siége épiscopal d'Angoulême, le nouvel évêque appelait à son intronisation, pour porter les quatre côtés de son trône, les seigneurs des *deux Monts* et des *deux Roches*, c'est-à-dire Montbron, Montmoreau, La Rochefoucauld et La Roche-Chandry.

Selon Adémar de Chabanais, les seigneurs de Montbron descendaient des premiers comtes non héréditaires d'Angoulême, soit qu'ils aient été leurs parents, soit qu'ils n'aient été d'abord que les délégués d'une partie de leur puissance. La dernière opinion emprunterait quelque force à ce qui nous est connu de l'administration des comtes établis par les Mérovingiens. Ce chroniqueur, qui vécut dans le pays, qui fut témoin des efforts persévérants des grands vassaux pour se rendre héréditaires et indépendants de la royauté, nomme ailleurs les seigneurs de Montbron, mais ne fait pas connaître autrement leur origine.

Quant au château de cette puissante famille, il en indique si clairement la position, qu'on ne saurait la confondre avec les autres postes militaires du pays ou des environs : « Mons Berulphi, hodie corrupti Montbron, « ab alio vocabulo olim corrupto, quod est Mons Bru- « nus, castellum est nobile et antiquum in pago En- « golismensi ad Tardueram fluvium, cujus multa « mentio in veteribus monumentis. » Cette localité s'appela donc d'abord Mons-Berulphus; plus tard, par corruption de la terminaison, Mont-Brun, et, en dernier lieu, *Montberon*, *Montbron*, et dans l'idiome roman, *Montberou* (1). La chronique du moine de Saint-Cybard s'arrêtant à l'année 1029, ce château jouissant dès lors d'une grande réputation, on doit en conclure qu'il remontait à une assez haute antiquité. Ce ne serait pas sans quelque vraisemblance qu'on le mettrait au nombre des forteresses bâties par les premiers ducs d'Aquitaine, et dont Pepin-le-Bref s'empara avant d'entrer en vainqueur dans les villes de Limoges, d'Angoulême et de Périgueux. Si l'on étudie, en effet, la contrée montueuse située entre les bassins supérieurs de la Tardouère et du Bandiat, on comprendra que la position stratégique du château de Montbron dut avoir une

(1) Un passage de Geoffroi de Vigeois a été cité quelquefois, et même par moi, comme se rapportant à Montbron; il n'indique nullement cette localité, mais bien le château de Montbrun, situé dans le Limousin. « Aymericus Brunus cœnobium, quod vocatur ad Altas Valles, construens, hujus rogatu comes Robertus castrum quod vocatur Trados, nomine mutato, *Montberon* vocitavit. » An 1179. Il s'agit ici du prieuré d'Auteveaux, qui dépendait de l'abbaye de La Couronne. Peut-être pourrait-on dire que ce Robert était de la même famille que les seigneurs de Montbron; mais, dans tous les cas, il faudrait lire *Montbrun* au lieu de *Montberon*.

certaine importance dans la grande lutte du Midi contre le Nord. Waifre, le défenseur de l'indépendance méridionale, put y faire camper ses garnisons pour couvrir l'accès du Périgord. Quand l'Aquitaine, plutôt trahie que vaincue, fut soumise aux Carlovingiens, qui en firent un royaume divisé en quinze grands comtés, le château de Montbron continua d'être une place forte.

Tout porte à croire qu'au moment où la féodalité se trouva constituée, les seigneurs de Montbron se distinguaient par leur puissance entre les possesseurs de fiefs de l'Angoumois. Robert, par lequel on peut commencer la série des hommes illustres de cette maison, prit le parti de Guillaume Taillefer III contre Aymar, qui, soutenu par ses voisins Bardon de Cognac et Alduin de Barbezieux, prétendait à la terre d'Archiac, et contre le duc d'Aquitaine, qui, réclamant le château de Matha, fut forcé de lever le siége de Marcillac (1090-1120). Pendant que ces guerres désolaient le pays, Guillaume de Montbron, oncle de Robert, occupait le siége épiscopal de Périgueux, auquel il avait été promu en 1063. Ses vertus comme ses talents le firent intervenir dans toutes les affaires religieuses de son temps. De concert avec Alduin, son frère aîné, auquel Robert paraît avoir succédé dans la seigneurie de Montbron, et avec un autre frère nommé Hugues, il donna à l'église de Saint-Pierre d'Angoulême la forêt de Fontclaireau. Son nom est cité dans le cartulaire de l'abbaye d'Uzerche en 1071. Quatre ans après, il assista au concile tenu à Saint-Maixent. En 1079, son nom figure dans une donation faite à l'abbaye de Moissac. L'année qui suivit, il se trouva avec Adémar, évêque d'Angoulême, et avec plusieurs autres, au synode convoqué à Bordeaux pour

défendre les priviléges de l'abbaye de La Sauve-Majeure. La même année, pour rétablir la discipline dans l'abbaye de Brantôme, il conseilla à Hélie, comte de Périgord, d'en donner l'administration à Seguin, abbé de La Chaise-Dieu. En 1081, il confirma la donation faite au monastère de Saint-Florent de Saumur par un chevalier *(miles)* nommé Alquerius (1).

Les vertus évangéliques de Guillaume de Montbron lui attirèrent à un si haut degré la vénération de ses contemporains, que le peuple, dans l'enthousiasme de sa reconnaissance pour les bienfaits qu'il en avait reçus, crut reconnaître en lui le don des miracles. Sa sainteté, dit le P. Dupuy, reluisait comme un soleil dans un siècle tout ténébreux. Ses prières étaient si puissantes que Dieu les exauçait toujours contre ceux qui transgressaient les lois de l'église. Un jour, dit encore cet auteur, le saint évêque visitant les environs de Villebois (Lavalette), entendit le peuple qui se plaignait de quelques meuniers des bords de la Lizonne; il appela sur eux la malédiction du ciel, et tout-à-coup on vit s'abîmer les moulins et les meuniers (2). Un rationaliste étroit fermerait son âme au souffle vivant de ces traditions. Ces pieuses légendes, qui se redisaient autrefois au foyer de la famille comme un enseignement, caractérisent bien le moyen-âge, alors qu'avec raison on ne croyait à la justice des hommes qu'en croyant à la justice de Dieu. Sans cette foi vive à l'intervention divine dans les choses humaines, le moyen-âge, sorti de l'élé-

---

(1) *Gall. christ.*
(2) Estat de l'église du Périgord.

ment barbare, marqué des dernières années de la corruption du monde romain, ne serait pas arrivé à la civilisation. La société moderne, en s'écartant de la voie qu'éclairait le christianisme, en se faisant sceptique, s'est trouvée un jour en face d'un abîme.

Guillaume de Montbron avait remplacé Girard de Gourdon sur le siége de Périgueux. Il gouverna son église vingt-deux ans, onze mois, et cinq jours. Il y mourut le 9 février 1081, en demandant que son corps fût porté à Montbron pour être placé à côté des membres de sa famille, sous les cloîtres d'un prieuré bâti par ses ancêtres, dans une chapelle dédiée à saint Alduric (1), dont la statue, adossée au mur de l'église, a été mutilée. C'est à la gauche de cette statue que se voit aujourd'hui le tombeau de Guillaume. Il y est représenté revêtu de la dalmatique et couché sur une longue pierre, au-dessous de laquelle règne un espace vide séparant le tombeau proprement dit de l'effigie qui le désigne. Ce monument, dont les inscriptions très frustes sont illisibles, malgré l'antiquité que décèle la forme, ne saurait pourtant remonter à l'époque de la mort du saint prélat. Il lui est postérieur au moins d'un siècle et ne dut être construit qu'après l'église, car le plein cintre en saillie qui le surmonte n'est pas adhérent à la muraille.

Tout porte à croire que les restes des premiers seigneurs de Montbron ne furent placés dans le cloître du prieuré, qui longeait le mur de l'église, du côté du

---

(1) Ép. d'Ilbert, citée par le P. Dupuy.

midi, que longtemps après leur mort (1), mais qu'en construisant l'église, on leur réserva une place dans le cloître, en édifiant, pour recevoir leurs inscriptions tumulaires, de petites arcades dont la forme est assez gracieuse. Deux larges arcades, faisant corps avec le mur de l'église du côté du transept, appartenant très probablement à la même époque, ayant pour appui des colonnettes engagées, recouvrent douze petits arceaux simulés en plein cintre, ornés de dentelures et séparés aussi par de petites colonnes dans les intervalles desquelles on lit ces inscriptions : « Hic : Requiescunt : Audoinus : Borelius : et : Philippa : Uxor : Sua : Robertus : Helias : Bertrando (*sic*) : Audoino : Alberto : Petronilla : et : Johanna : Obiit : Anno : Dni : M. CC. XL. »

La date qui termine cette inscription est loin d'être celle de la mort de toutes les personnes nommées, et ne se rapporte qu'à la dernière; mais, par la ressemblance des caractères, qui sont tous les mêmes, on peut croire que les noms précédents furent écrits en 1240, comme en souvenir des membres de la famille inhumés précédemment dans le même lieu, et dont les restes reposent probablement sous le terrain surhaussé le long du mur de l'église. Naguère une ville du Poitou relevait avec toutes les pompes de la religion les restes d'un des grands dignitaires de l'église de Limoges, trouvés dans les ruines de l'abbaye de Charroux. Pourquoi l'église

(1) Un pouillé du diocèse d'Angoulême de 1748 mentionne le prieuré de Saint-Maurice de Montbron, qui se distinguait encore de la cure du même nom et d'une aumônerie de laquelle dépendait la chapelle de la sainte Vierge, située en dehors de la ville, chapelle qui avait fait autrefois partie d'une léproserie.

d'Angoulême n'aurait-elle pas le même empressement pour honorer la mémoire d'un illustre prélat que ses contemporains regardaient comme un saint? Son tombeau est livré aux profanations de la foule ignorante, menacé de disparaître, car le plein cintre qui le surmonte n'est plus soutenu que par une pierre que peut arracher la main d'un enfant. Une fois cette partie du monument tombée, le reste sera bientôt dispersé. En plaçant les restes de Guillaume de Montbron dans l'intérieur de l'église, on apprendrait au peuple que la génération présente doit honorer les grands dévouements et les grandes vertus qui eurent leur source dans la religion.

Après Robert, que nous appellerons le premier du nom, puisque ses prédécesseurs nous sont inconnus, le moine de Vigeois cite Alduin, surnommé Borel, rappelé dans l'inscription déjà mentionnée, mais sans nous faire connaître aucun fait de sa vie. Cependant cette famille jouissait alors d'une grande renommée dans le monde féodal, et les plus puissants feudataires recherchaient son alliance. Ebles Ier, vicomte de Ventadour, épousa Almodis, sœur d'Alduin, qui ne savait peut-être pas pour quel séjour elle échangeait le manoir de ses ancêtres en devenant la châtelaine de celui de Ventadour, placé comme un nid d'aigle sur la cime d'un rocher, perdu au milieu des montagnes et entouré de sombres forêts. A tout habitant de l'Angoumois qui ne chercherait pas à recueillir quelques souvenirs de l'histoire en allant visiter cette partie du département de la Corrèze, ces collines groupées dans une vaste solitude, nues ou couvertes d'arbres séculaires, il serait impossible de ne pas regretter les bords de la Tardouère ou ceux

de la Charente. A Ventadour, tout est triste et lugubre ; le silence du désert n'y est plus troublé que par le bruit monotone du torrent qui creuse son lit au bas de la colline sur laquelle est assise la ruine d'une des dernières tours du château. Il faut se rappeler que là se trouvent quelques pages de notre histoire nationale, que le noble manoir retentit autrefois du bruit des fêtes féodales, quand son pont-levis s'abaissait au signal des fanfares des chevaliers d'Aquitaine, qui venaient raconter leurs faits d'armes, ou à la voix des troubadours désireux de faire entendre à la châtelaine un chant de guerre ou un chant d'amour. Ce fut là qu'Almodis de Montbron donna le jour à un des plus célèbres poètes de la Langue-d'Oc, à Ebles II, le cantador, le rival de joyeux sirventes et d'aventures galantes du duc d'Aquitaine (1).

Robert II, oncle d'Almodis et frère d'un autre Robert qui figure dans la longue liste des abbés de Saint-Martin de Tulle, paraît avoir succédé à Alduin Borel (2). Il prit une part active à toutes les guerres de Vulgrin Taillefer II, comte d'Angoulême, contre le duc d'Aquitaine (1120-1140). Son frère, Guillaume de Montbron, qui occupait alors le château de Matha, en Saintonge, repoussa toutes les attaques des Poitevins contre cette place, pendant que le comte d'Angoulême tenait la campagne avec les autres vassaux d'Angoumois et de Périgord. Vers le même temps, Aymar, seigneur de La Rochefoucauld, prétendait, au nom de sa femme, à la pos-

---

(1) Voir mon ***Histoire du Bas-Limousin*** pour plus de détails sur les vicomtes de Ventadour.

(2) Baluze, ***Histoire de Tulle*** : preuves.

session des terres de Chabanais et de Confolens après la mort du dernier seigneur, Jourdain VI, surnommé Eschivat, qui ne laissait qu'une fille pour héritière ; Vulgrin fiança celle-ci à Robert de Craon, surnommé le Bourguignon, qui prit alors possession des deux seigneuries. Mais la trahison de quelques vassaux ne tarda pas à les livrer au duc d'Aquitaine, qui les garda jusqu'à la mort. Alors Vulgrin se remit en campagne et reprit le château de Chabanais, et comme Robert de Craon, ennuyé de ces guerres et dégoûté du monde, était parti pour la Palestine, où il devint le second grand-maître de l'ordre du Temple, le comte d'Angoulême maria Amélie de Chabanais à Guillaume de Montbron, qui, malgré les menaces et les bravades du nouveau duc d'Aquitaine, garda les seigneuries de Confolens et de Chabanais et aussi celle de Matha (1). Quelques années après, Robert II de Montbron acquit cette dernière en épousant Yolande de Matha. L'amitié de Vulgrin Taillefer II, son courage, celui de son frère, tout avait contribué à accroître sa puissance en le faisant un des plus grands vassaux de l'Angoumois. Sa vie s'était passée dans les guerres féodales, elle finit dominée par les idées religieuses de son temps. Pour laisser au peuple, ruiné par les guerres, quelques jours de paix, pour mettre un frein aux rivalités des grands, l'église leur imposait de pieux pèlerinages : Robert II partit, comme plusieurs autres, pour la Terre-Sainte. Un de

(1) Vigier de La Pille dit que le château de Matha avait été engagé par le père de Vulgrin à son départ pour la Terre-Sainte. Corlieu n'en parle pas.

ses parents, peut-être son fils, avait pris l'habit de moine dans l'abbaye de La Couronne. C'était Renaud de Montbron qui fut témoin d'une donation faite à cette abbaye par Hélie Rigauld, seigneur de Montmoreau en 1185 (1).

Robert III hérita des grands biens de son père et continua l'illustration de sa race sous l'armure du guerrier. Il suivit Guillaume Taillefer IV à la seconde croisade, et le soutint à son retour dans toutes les guerres que celui-ci eut à faire contre ses voisins et surtout contre Guy, seigneur de La Rochefoucauld, dont le château fut pillé et brûlé. Quand le second mariage d'Aliénor de Poitiers eut fait passer nos provinces méridionales sous la suzeraineté des Plantagenets, le seigneur de Montbron fit encore cause commune avec le comte d'Angoulême pour soutenir en Aquitaine les droits du roi de France. Il s'était allié à une des plus puissantes familles du Limousin en épousant Jeanne de La Mothe, qui mourut à Montbron, où elle fut inhumée dans le cloître du prieuré. On lit encore cette inscription sur le mur de l'église :

Christe, tua manna pascatur donna Joanna;
Curans hæc legere dicat : Deus huic miserere.

Mais aucune date n'indique l'époque de sa mort, à moins qu'on ne trouve son nom dans le dernier de l'inscription déjà rapportée. Robert III eut aussi une place, à côté de sa femme, dans cette longue galerie

(1) ***Archiv. Charent.***

mortuaire, où l'on ne voit plus qu'un tombeau (1). Les autres sont probablement cachés sous le sol, exhaussé quand on voulut faire du cloître un chemin public.

Robert III laissa de son mariage avec Jeanne de La Mothe Robert IV, qui lui succéda, et un autre fils nommé aussi Robert, promu à l'évêché d'Angoulême en 1254. Ce prélat, distingué par un grand savoir, par une grande piété, doit être compté parmi les plus illustres successeurs de saint Ausone. Tout le temps de son administration fut consacré à la défense des intérêts de son église, attaqués par le comte d'Angoulême. A cette époque, la féodalité, cherchant à se relever des coups que lui avait déjà portés la royauté, envahissait les biens du clergé et s'efforçait de se soustraire à la suzeraineté des évêchés et des abbayes. Robert de Montbron déploya contre le comte d'Angoulême, Hugues-le-Brun, la même énergie que les évêques du Ve siècle contre les barbares. Désireux de ne pas laisser à ses successeurs un héritage appauvri, mais trop faible pour résister au comte, qui, après avoir pillé les biens de l'évêché, l'avait chassé, ainsi que son clergé, il porta ses plaintes au roi. L'affaire, soumise par saint Louis à l'arbitrage des évêques de Limoges et de Cahors, fut décidée en faveur de Robert. Le comte d'Angoulême fut condamné à le ramener, ainsi que son clergé, dans la ville épiscopale en suivant la procession, de Saint-Au-

(1) On lit encore sur un des murs de l'église de Montbron cette inscription tumulaire :

Hic requiesct (requiescunt) : Petrus : Roberti : Callade : Lamota : et Filii : ejus : Petrus : Calla : et : Geraldus : Roberti : Requiescant : in : pace :

sone à la cathédrale, « nu-pieds, sans ceinture, coiffe et « chaperon, et à confesser, la procession faite, à la vue « de tout le peuple, ses fautes, et à fonder revenu suffi« sant pour l'entretenement de trois cierges, pour ardre « perpétuellement devant le grand autel d'icelle église, « lors du service divin (1). »

Isabelle de Taillefer voulut aussi disputer à Robert de Montbron certains droits de pêche sur la Touvre, mais elle ne tarda pas à céder aux menaces de son évêque (2). Un autre seigneur, Ebles de Rochefort, suivant l'exemple des autres grands vassaux, qui, dans tout le Midi, semblaient avoir formé une ligue pour se soustraire à la suzeraineté de l'Église, refusa de rendre hommage à l'évêque pour son château de Thors en Saintonge. Robert, lui laissant à peine le temps de s'expliquer, alla lui-même lui imposer la suzeraineté de son église, usant, dans cette circonstance, de toutes les formes féodales alors usitées et dont ses prédécesseurs s'étaient déjà servis. Suivi d'un nombreux cortége, il se rendit au manoir, s'arrêta à l'entrée du fossé et ordonna au seigneur rebelle de lui apporter les clés de la place et des prisons, disant que toutes les fois que les évêques d'Angoulême étaient venus à Thors, ils avaient usé du droit de confier à leurs gens la garde du lieu, d'y prendre gîte avec leur suite et leurs chevaux, à l'exclusion du maître, et de se faire livrer les prisonniers qui s'y

(1) Sentence du 23 novembre 1259, v. Corlieu.

(2) Les archives du département renferment quelques chartes de cet évêque concernant les priviléges de l'évêché, et un grand nombre d'actes de reconnaissances faites par les possesseurs de fiefs de l'Angoumois.

trouvaient détenus et qui auraient encouru la peine capitale. Ebles de Rochefort apporta lui-même les clés à l'entrée du fossé; après quoi l'évêque, suivi de tous les siens, entra dans le château, en fit sortir les hommes d'armes, les serviteurs et les chevaux de son vassal, visita tous les appartements et fit ouvrir les prisons pour s'assurer s'il y avait des prisonniers. Lorsque le seigneur de Thors eut pleinement reconnu ce droit, l'évêque se retira hors du fossé et lui remit les clés en lui disant : « Je vous confie la garde de ce château jusqu'à ce que moi ou mes successeurs venions vous les redemander. » Tous ces faits eurent pour témoin un public nombreux, et le procès-verbal en fut signé par le prieur de l'abbaye de Fontdouce, Guillaume, abbé de Bassac, le seigneur de Neuvi et par plusieurs clercs et laïques (1).

Tous les tenants de fiefs qui relevaient de l'évêché furent ramenés aux devoirs de l'hommage. Guy, vicomte de Limoges, vint à Montbron recevoir une nouvelle investiture pour ses terres d'Ayen et d'Issandon, quoique ces fiefs se trouvassent sur le territoire du diocèse de Limoges. Robert soumit sa propre famille à la même loi ; il ne voulut renoncer au droit de l'évêché sur une forêt qui dépendait de la seigneurie de ses ancêtres, et située dans les environs du château, qu'à condition que tous les ans on lui ferait l'hommage au devoir d'une géline. La même convention portait aussi

---

(1) Cette forme d'hommage fut souvent renouvelée par les successeurs de Robert de Montbron. (V. l'inventaire des titres de l'évêché d'Angoulême, et *Gall. christ.*, *instrumenta ecclesiæ Engol.*)

que le seigneur de Montbron continuerait de payer au chapelain de l'église de Saint-Maurice deux setiers de blé, moitié seigle, moitié froment (1).

Si l'on jugeait les temps féodaux à la mesure des idées de notre époque, on serait injuste pour cette période de notre histoire; on s'étonnerait de la puissance temporelle de l'église, on l'accuserait peut-être d'ambition. Mais toutes ces préventions s'effacent devant l'état de la société du moyen-âge, alors que la loi n'était pas pour tous et qu'elle était l'œuvre de la force matérielle plutôt que celle du droit et de l'équité. Il fallut, et c'est un des titres de gloire du christianisme, que la religion, par ses ministres, intervint, comme ayant une large part dans le pouvoir temporel, dans l'action des passions humaines, qu'elle devait, qu'elle pouvait seule modérer. Les priviléges qui lui avaient été accordés quand elle avait recueilli les derniers débris de la civilisation, tournaient tous au profit de l'opprimé. Quand l'évêque d'Angoulême forçait un puissant seigneur à lui ouvrir les prisons, quand il prenait information des crimes commis et usait du droit de les faire juger, il venait en aide à l'innocent et bornait ainsi le despotisme féodal en défendant les biens des églises, véritable patrimoine des pauvres.

Robert IV, comme héritier des droits qu'il tenait de sa mère sur quelques terres du Limousin, s'était reconnu vassal des vicomtes de Limoges; mais ceux-ci, à leur tour, reconnaissaient la suzeraineté de l'évêque d'Angoulême pour toutes les parties de la seigneu-

(1) *Archiv. Charent.*

rie de Montbron situées dans leur vicomté. Ce fut à ce titre qu'en 1265, du vivant de Robert III, la fière Marguerite de Bourgogne, veuve de Guy VI, accompagnée de plusieurs chevaliers, vint à Montbron ; et, au nom de sa fille Marie, encore enfant, dont elle avait la tutelle, fit hommage à Raymond, évêque d'Angoulême, pour tous les fiefs que le seigneur de Montbron possédait dans le vicomté de Limoges. Cet acte d'hommage fut écrit à la cour du prieur de Saint-Maurice, en présence d'Hélie de Montbron, chanoine de Saintes et frère de Robert IV, qui ne nous est connu que par l'hommage qu'il fit lui-même au même évêque en 1273, et par son mariage avec Marguerite de Vieilleville (1).

Robert V, fils du précédent, quoique encore fort jeune, avait pris part, du vivant de son père, aux deux croisades de saint Louis. Il ne tarda pas, à son retour, à succéder à son père ; car, le jour de la Toussaint de l'année 1276, il fit hommage à Philippe-le-Hardi pour ses fiefs de Rochebertiers, de Montbron et de Rancogne (2). Il épousa Isabelle, fille du vicomte de Ventadour, veuve du seigneur de Montgascon en Quercy (3), et après la mort de celle-ci, Isabelle Mahaut ou Mathilde de La Rochefoucauld, fille d'Aymeri, premier du nom (4). Une fille née de ce dernier mariage,

(1) *Gall. christ.,* Instrumenta Ecclesiæ Engol.

(2) *Archiv. Charent.*

(3) Baluze, *Hist. de la maison d'Auvergne.*

(4) Le P. Anselme, *Hist. des grands-officiers de la Couronne.* Corlieu ne donne qu'une fille, nommée Létice, à Aymeri, seigneur de La Rochefoucauld. Celle qui épousa Robert V de Montbron devait être fille d'un autre Aymeri de la maison de La Rochefoucauld, qui était seulement seigneur de Claix et de Bayers.

et nommée Bellote de Montbron, épousa Guy de Chanac, représentant d'une des plus anciennes maisons du Limousin. Déjà Almodis de Montbron, de son mariage avec le vicomte de Ventadour, avait donné à la France un de nos plus célèbres troubadours; Bellote de Montbron, qui, par les grâces de son esprit, fit l'ornement du château de Chanac, près de Tulle, eut aussi la gloire de donner à l'église deux hommes de grandes vertus et de grand savoir : Bertrand de Chanac, d'abord évêque de Comminge, puis connu à la cour d'Avignon sous le titre de cardinal de Saint-Vital, et Guillaume de Chanac, évêque de Paris, qui fut aussi cardinal et patriarche d'Alexandrie (1).

Robert V, qui vivait encore en 1329, paraît avoir laissé de son vivant la seigneurie de Montbron et les fiefs qui en dépendaient à son fils Robert VI. Celui-ci était encore fort jeune lorsque Philippe V, second fils de Philippe-le-Bel, lui ordonna, par lettres du 12 novembre 1318, de se rendre à Paris avec ses hommes d'armes et ses principaux vassaux pour prendre part à l'expédition projetée contre la Flandre. L'année suivante, il assista à l'assemblée des états-généraux, où les trois ordres s'occupèrent de soulager les sujets du roi *grévés et opprimés en moult manières.*

Robert VI, aussitôt après la mort de son père, eut à défendre son héritage contre les prétentions de quelques membres de sa famille, surtout contre Guillaume de Chanac, qui n'était encore qu'archidiacre de Paris, et Guy de Chanac, ses neveux, qui réclamaient le douaire

---

(1) Baluze. *Preuves de l'Hist. de Tulle.*

assigné à leur mère Bellote de Montbron (1). Ce procès dura assez longtemps et se termina après 1329 contre le seigneur de Montbron, qui refit la fortune de sa maison en épousant Gallienne de La Porte, nièce d'un évêque de Limoges. Dans les rangs du clergé angoumoisin se distinguait, à la même époque, Hélie de Montbron, proche parent de Robert, chantre de la cathédrale d'Angoulême. Il voulut être enterré devant l'autel de la chapelle de Notre-Dame, dans l'église de Saint-Cybard. En 1326, il y avait fondé une chapellenie dotée d'une rente de dix livres, dont six étaient assignées sur les setiers de froment dus par le village appelé le Mas-de-Vouthon, mais à condition que le chapelain serait toujours à la nomination des seigneurs de Montbron (2). Que de noms, jadis honorés, dorment dans l'oubli sous le sol de cette abbaye, dont les cloîtres recouvraient avec tant d'autres tombes celle d'un prince mérovingien et celles des premiers comtes d'Angoulême !

La guerre de cent ans venait de commencer : la noblesse, divisée, selon ses affections et ses intérêts, dans cette grande lutte, d'où devait sortir la nationalité française, allait aux batailles comme aux temps des croisades. Robert VI y prit part avec tout l'enthousiasme chevaleresque qu'il tenait de ses ancêtres, guerroyant en Gascogne depuis 1336 jusqu'en 1339, sous les ordres du sire de Magnac, son parent. Veuf quelques années après, il épousa, le mardi de la Chandeleur (1348),

---

(1) *Archiv. Charent.*

(2) Mesneau, *Inventaire des Titres de la Cathédrale d'Angoulême.*

Yolande, sa parente, fille de Robert de Montbron, seigneur de Matha, qui descendait de Guillaume de Montbron et de Marie de Thouars. Ce mariage fit rentrer la grande terre de Matha dans la branche aînée de cette famille, et compensa la perte d'importants droits seigneuriaux dans les paroisses de Feuillade et de Charras, qu'elle ne tarda pas à faire par le mariage de Jeanne de Montbron, fille de Robert V (1380), avec Hélie de Villebois. Comme nouveau suzerain de ces localités, Hélie devint vassal de l'évêché d'Angoulême et devait, à ce titre, porter à la guerre la bannière de l'évêque (1).

Robert VI continua la lutte contre les Anglais; nous le voyons, au mois de septembre 1353, en Poitou et en Saintonge, poursuivant les détachements anglo-gascons, accompagné de cinq écuyers, sous les ordres du sire de Mortemart. Lorsque le prince de Galles traversa nos provinces méridionales, laissant derrière lui le pillage et l'incendie, le seigneur de Montbron répondit à l'appel de Jean-le-Bon, qui convoquait la noblesse française dans les plaines de Chartres; il le suivit à la fatale bataille de Maupertuis et y trouva une mort glorieuse (1356). Il laissait pour héritiers Jacques, qui fut son successeur dans la seigneurie de Montbron; Marie, mariée au seigneur de Verdon, et Comptor, épouse de Guillaume, seigneur de Mareuil, qui se rangea du côté des Anglais, qu'il n'aurait pas dû aimer, car son oncle Raymond de Mareuil, dit Froissard, ayant été fait prisonnier à Argenton, allait être écorché vif par l'ordre du roi d'Angleterre, quand il s'évada par les soins du soldat anglais qui le gardait.

---

(1) Hommage rendu par Sibille de Villebois, *Archiv. Charent.*

La France humiliée avait perdu à Maupertuis l'élite de sa noblesse et son roi était prisonnier; mais Jacques de Montbron, continuant l'œuvre de dévouement de son père, s'obstine à tenir la campagne en Gascogne jusqu'au traité de Brétigny, après lequel il ne put rentrer au château de Montbron, alors occupé par une garnison anglaise qui s'y était introduite par surprise au moment où Archambaud, comte de Périgord, livrait d'autres places aux Anglais. Tout porte à croire qu'il était alors fort jeune, puisque sa tutelle avait été confiée à Robert de Matha, son oncle. Le jeune duc de Bourgogne, pour récompenser ce premier élan de son courage, l'avait nommé son chambellan.

La guerre recommença à l'avènement de Charles V; mais, comme à toutes les époques néfastes de notre histoire, on vit alors faillir à l'honneur de leur race, par erreur ou par calcul, quelques-uns de ceux qui n'auraient dû combattre que pour la France. Le traité de Brétigny avait jeté un certain nombre des représentants de la féodalité dans le parti de l'étranger. Robert de Matha suivit alors la bannière du prince de Galles et partit avec lui de Cognac pour aller ruiner Limoges, en compagnie de Richard d'Angles, des sires de Pons et de Parthenay (1370). Jacques de Montbron, au contraire, contribua de tout son courage patriotique aux succès du restaurateur de la France. Il poursuivit avec acharnement les bandes anglaises dans la Saintonge, les chassa des environs d'Archiac et les arrêta sous les murs de Bouteville.

Quand Charles V fut allé rejoindre Duguesclin dans les caveaux de Saint-Denis, le sire de Montbron fut du nombre des deux cent dix-sept hommes d'armes ou

chevaliers bannerets appelés au sacre de Charles VI : il assista au baptême de cette royauté, éprouvée par tant d'infortune, avec deux chevaliers portant bannière et sept écuyers (2 novembre 1380). Il suivit ensuite ce roi de seize ans à l'expédition de Flandre et eut sa part de gloire à la bataille de Rosbec, où il combattit à l'avant-garde au cri de Notre-Dame, Mont-Joye et Saint-Denys (1) ! Une somme de 600 livres lui fut accordée pour payer ses dépenses ; mais, en 1383, le prince le retint à six hommes d'armes pour la garde des forteresses qu'il avait en Angoumois et à quinze hommes d'armes pour servir audit pays. Des lettres patentes du 9 août 1386 l'élevèrent à la charge de sénéchal d'Angoulême, avec 500 livres par an (2). Nous le voyons ensuite servir en Angoumois, sous les ordres du maréchal de Sancerre, avec neuf écuyers (1386), prendre part à la guerre en Gascogne avec quatre chevaliers et trente-cinq écuyers, et enfin se rendre à Mantes avec trois chevaliers et quatre-vingt-treize écuyers de sa compagnie pour prendre part à la descente projetée en Angleterre. Lorsque Charles VI voulut donner en apanage à son frère, le duc d'Orléans, le comté d'Angoulême, Jacques fut chargé de constater les revenus de ce grand fief, qui se montèrent à 2,375 livres tournois.

La France ne tarda pas à devenir folle comme son roi ; la barbarie la plus sauvage présida aux vengeances politiques de deux grandes factions qui, conduites par des passions égoïstes, oubliant toute raison, toute justice, se renvoyaient tour-à-tour le crime, les spolia-

(1) Juvénal des Ursins, *Histoire de Charles VI*, p. 30.
(2) *Archiv. Charent.*

tions, proscrivant aujourd'hui pour être proscrites demain. Le sire de Montbron, qui portait à sa bannière la croix blanche de Saint-André, suivit le parti du duc de Bourgogne, et malgré les conseils de son illustre parent, Robert III, évêque d'Angoulême, prélat aimé des savants par la beauté de son langage, du clergé par ses bonnes mœurs et du peuple par ses aumônes, il devint bientôt l'allié de l'Angleterre, qui voulait toujours du beau trône de saint Louis. Quand les Bourguignons eurent chassé de Paris les Armagnacs, il fut élevé par Jean-sans-Peur à la dignité de maréchal, au détriment du sire de l'Isle-Jourdain, que le roi d'Angleterre avait jeté en prison pour se venger de ce que le fier chevalier avait osé le regarder en face (1).

Le sire de Montbron ne garda ce titre de maréchal de France que jusqu'au 22 janvier 1421. Il mourut l'année suivante. Quoique occupé toute sa vie à combattre pour la France ou pour les Bourguignons, il sut enrichir sa maison par de grandes alliances, surtout par son mariage avec Marie de Maulevrier, fille aînée de Renaud, baron de Maulevrier, et de Béatrix de Craon, qui lui apporta les baronnies de Maulevrier et d'Ervoir, dont il avait fait hommage au duc d'Anjou le 15 juin 1406. A la mort de celle-ci, il épousa Marguerite, comtesse de Sancerre, dame de Marmande, dont le douaire fut cause de nombreux procès avec la maison de Sancerre et contre les seigneurs de Parthenay, de Pons et de Belleville.

Le maréchal de Montbron, c'est ainsi qu'on le dési-

(1) *Mémoires de P. de Fénin*, p. 483.

gne le plus souvent, eut plusieurs enfants de sa première femme. Les filles entrèrent par mariage dans de riches maisons. Catherine épousa Renaud VII, sire de Pons et vicomte de Turenne, qui prit parti dans la ligue d'Orléans contre Charles VIII, et fit ensuite sa soumission lors du passage du roi à Pons, en 1486 (1); Marguerite de Montbron avait aussi épousé, en 1418, Savari Bouchard, seigneur d'Aubeterre, à qui elle apporta en dot la baronnie des Monteresses (2). Une troisième, nommée Burgondie, qui n'est pas mentionnée dans le P. Anselme, fut mariée au seigneur de Nanclars. Jacques II de Montbron, qualifié du titre de chevalier dans la donation que lui fit son père de la seigneurie de Montbron en 1408, s'attacha aussi, quoique bien jeune encore, au parti de Bourgogne, et fut capitaine du château de Thouars pour Louis d'Amboise. Il ne rendit cette place au roi, en 1431, que moyennant la restitution d'une somme importante dépensée pendant son commandement. C'est le même que Brantôme appelle le *chevalier* de Montbron. Dans les dernières années de la guerre contre les Anglais, Jean de Bretagne, vicomte de Limoges, lui avait donné à défendre plusieurs petits châteaux des environs de Nontron. Il remplit cette mission avec courage; mais en son absence le château de Montbron, d'où Jean de Bretagne avait fait sortir la garnison pour aller attaquer le château de la Vauguyon (3), fut surpris par le sire de Barbazan (4). Les

(1) Guillaume de Jaligny, *Hist. de Charles VII,* p. 34 et 37.
(2) Cette baronnie comprenait les paroisses de Mazerolles, Rouzède, Cherves, Châtelars et Sceaux.
(3) Chron. Ms. de Limoges.
(4) Chron. d'Alain Chartier.

Anglais n'en furent chassés par le baron de Ruffec qu'en 1441. Les dévastations exercées dans les environs ont laissé des souvenirs traditionnels; le nom de Jean de Bretagne y est encore un nom maudit.

Il laissa de son mariage avec Louise de Clermont trois enfants. Jean de Clermont, son beau-père, vicomte d'Aunay et seigneur de Mortagne, avait combattu dans les guerres de Gascogne avec le maréchal de Montbron, et demandé par son testament que Louise, sa fille et son unique héritière, fût mariée au fils de son compagnon d'armes; mais, malgré cette volonté, Louise fut fiancée par sa mère, Eléonore de Périgord, en 1401, à Reynaud, vicomte de Murat. De là un procès et un arrêt à la suite duquel Louise épousa en 1403 François de Montbron, qui mourut en 1470.

François, premier du nom, fils aîné du maréchal de France, était encore bien jeune quand sa mère l'institua héritier de ses biens en 1391. Il prenait les titres de sire, baron de Montbron et de Maulevrier, dans son hommage au duc d'Anjou, le 25 août 1417. Par lui continua la branche aînée de la famille. Rien ne nous fait connaître les évènements de sa vie : tout porte à croire qu'il vécut sur ses terres sans prendre aucune part à la guerre de cent ans. Nous savons seulement qu'il eut plusieurs contestations avec les seigneurs de La Rochefoucauld, au sujet du guet dû par les habitants de Saint-Adjutory au château de Montbron, droit contesté par les seigneurs de La Rochefoucauld en leur qualité de premiers suzerains (1). Les habitants de la paroisse

(1) Enqueste du 29 novembre 1465. *Archiv. Charent.*

de Mouzon cherchèrent aussi vainement à se soustraire à la même obligation, en se réfugiant sous la protection des seigneurs de Chabanais (1).

François II, qui, du vivant de son père, avait les titres de seigneur de Mortagne et de Matha, continua la descendance directe; Guichard commença la branche des barons de Mortagne; Louis, celle des seigneurs de Fontaine et de Chalandry, issus de son mariage avec Radégonde de Rochechouart. Ce dernier eut d'un second mariage Louis de Montbron, tige des seigneurs d'Auzance, et Antoine, tige des seigneurs de Beauregard. Savari de Montbron, aussi fils de François I[er], fut archidiacre de Champagne dans l'église de Reims et abbé de Notre-Dame-la-Grande de Poitiers; Brunissende, sa sœur, épousa Arnaud de Bourdeille, frère du cardinal-archevêque de Tours. Je ne suivrai pas les branches collatérales de cette illustre famille. On voit à Cognac, sur un des murs qui faisait partie d'un prieuré de Bénédictines, fondé en 1623 par Jean de Montbron, comte de Fontaine-Chalandry (2), l'inscription tumulaire de Charles de Montbron, dernier représentant de cette branche, mort le 5 juillet 1666.

François II, appelé sire de Montbron, vicomte d'Aunay et de Matha, baron de Maulevrier, hérita de la plus grande partie des biens de son père. Il avait pris

---

(1) *Ibid.*

(2) D. Estiennot, *Antiq. bénédict. dioces. Engol.* Ceux des vassaux qui ne voulaient pas faire le guet au château s'en dispensaient par un abonnement de cinq sous par feu, payés au capitaine. En 1450, les revenus de la capitainerie de Montbron se montaient à mille écus d'or.

une glorieuse part aux derniers évènements de la guerre de cent ans. Charles VII récompensa ses services en le nommant chambellan du dauphin, en 1443. Nous le trouvons dans les rangs de la noblesse angoumoisine avec Foulques, seigneur de La Rochefoucauld et de Marthon ; Millet de Thouars, seigneur de Chabanais et de Confolens ; Guy, seigneur de Mareuil et de Villebois ; Renault Chabot, seigneur de Jarnac ; tous empressés à former le cortége du comte Jean à son entrée solennelle dans la ville d'Angoulême (1445). Le prisonnier de l'Angleterre vit aussi François II et les autres seigneurs combattre à ses côtés, en 1452, au siége du château de Montguyon, qui fut enlevé aux Anglais avec ceux de Fronsac et de Libourne. En 1469, le sire de Montbron vint à la petite cour de Saint-Jean-d'Angély faire hommage de vassal à Charles de Guyenne, frère de Louis XI. La guerre de cent ans, en ruinant la noblesse, avait vu naître la nationalité française et grandir l'indépendance de la royauté, si longtemps méconnue, si souvent humiliée, et toujours à la malheure du peuple. François II avait compromis sa fortune dans cette guerre. Il vendit la terre de Montbron à Marguerite de Rohan, comtesse d'Angoulême, au prix de dix mille écus, avec réserve de quelques droits seigneuriaux en faveur de ses héritiers (1471). Cette noble famille s'exilait ainsi de son berceau pour avoir combattu pour la France. Alors l'ancien château n'existait plus ; il avait été démoli, comme beaucoup d'autres, par l'ordre de Charles VII (1). Il fut remplacé par celui qui

(1) En 1456, François II avait donné en partage à sa sœur Marguerite de Montbron la baronnie des Monteresses.

existe encore, bâti du vivant de Marguerite de Rohan, devenue dame de Montbron, et à ce titre vassale des évêques d'Angoulême (1).

François II mourut dans un âge avancé, en 1476. Il laissa plusieurs enfants, nés de son mariage avec Jeanne de Vendôme : Eustache de Montbron, qui fut son successeur; une fille, entrée par mariage dans la famille d'Henriquez de Castille, dans celle de Jarnac et, en dernier lieu, dans celle de Soubise. Deux autres enfants étaient d'église : Jean fut archidiacre de la cathédrale d'Angoulême, et Guy chantre de la même église (2).

Eustache continua la branche aînée des sires de Montbron en succédant à son père dans toutes ses seigneuries, excepté celle de Montbron, dont il ne cessa pas de porter le nom. Du vivant de son père, quoiqu'à peine arrivé à l'adolescence, il s'était mis à la poursuite des détachements anglais. Le commandement du château de Montbron lui avait été confié, mais en son absence la place fut prise. A cette nouvelle, le jeune gentilhomme accourut, attaqua l'ennemi et le mit en fuite. Brantôme raconte ainsi ce fait d'armes : « Il reprint le chasteau, où s'estoit retirée une abbesse de là auprès, qui y apporta toutes ses reliques,

(1) Le 7 octobre 1484, elle fit hommage-lige à Robert de Luxembourg, évêque d'Angoulême. *Archiv. Charent.*

(2) L'archidiacre donna à Saint-Pierre d'Angoulême, pour la célébration de son anniversaire, le 14 mai 1470, la dîme des avoines de la paroisse de Touzac, et Guy légua au chapitre le mainement de Vaugeline, situé près de Ruelle. (Mesneau, *Catalogue des tit. du Chapitre.*)

richesses et thrésors, parmi lesquels on trouva deux grandes pièces d'or, chacune pesant cent escus, où y estoient gravés deux hommes, armés de toutes pièces, à cheval, l'espée à la main, avec ces mots : « Vive les nobles seigneurs de Montbron ! » Et lesdites pièces estoient faites et forgées il y avoit plus de trois cents ans, ajoute Brantôme, tout occupé de célébrer la gloire d'une famille à laquelle il appartenait, comme petit-fils de Brunissende de Montbron et d'Arnaud de Bourdeille.

Eustache, sire de Montbron, vicomte d'Aunay et de Matha, baron de Maulevrier, fut conseiller et chambellan de Louis XI, qui le nomma aussi capitaine de quarante lances de ses ordonnances. Selon Brantôme, il aurait rattaché à l'illustration de sa famille celle des Valois-Orléans, par son mariage avec la fille puînée du comte de la Marche, dont Charles V avait épousé la sœur. Mais cette assertion est contredite par d'autres documents, qui nous apprennent qu'Eustache épousa Marguerite d'Estuer, fille du baron de Nieuil (1). Il eut de ce mariage plusieurs enfants : Adrien de Montbron, qui continua la branche aînée ; Christophe, vicomte d'Aunay, qualifié dans quelques titres de comte de Périgord, et qui mourut sans enfants en 1519 ; Placide, protonotaire du saint-siége ; Claude, honoré de la même dignité ; Artus, un des cent gentilshommes de la maison du roi, qui, au titre de seigneur du Plessis d'Auvergne, ajoutait celui de comte du Périgord. Les filles passèrent dans les plus

---

(1) *Archiv. Charent.*

illustres familles de l'époque. Catherine épousa Joachim de Canighan, seigneur de Chevreuse; Jeanne, qui vivait encore en 1504, Jacques de Chabanne, maréchal de France; Blanche, mariée d'abord à Jacques de La Rochefoucauld, seigneur de Malleran, puis à Gilles de Tranchelion; et Marie, mariée en 1492 à Geoffroi de Balzac, seigneur de Montmorillon.

Adrien, qualifié aussi de sire de Montbron, quoique cette seigneurie eût été réunie au comté d'Angoulême, fut nommé par le roi capitaine de la ville, port et château de Blaye. Il acquit un des fiefs les plus importants de la Saintonge par son mariage avec Marguerite d'Archiac, dernière héritière d'une des maisons les plus illustres du monde féodal. Dès lors il résida souvent dans ce château d'Archiac, situé sur une des plus belles collines de Saintonge, d'où la vue s'étend, d'un côté, sur les collines qui ferment la vallée du Né et jusque sur les remparts d'Angoulême; de l'autre, sur la ville de Saintes, couronnée de clochers. Cette position, comme place de guerre, avait eu une grande importance au moyen-âge. Le château s'élevait au sommet de la colline avec ses hautes tours et ses murs d'enceinte. On en reconnaît encore l'emplacement, les terres-pleins, le contour; mais il n'existe plus rien des constructions. Une large route serpente autour du mamelon, où les hommes d'armes ne pouvaient arriver autrefois que par d'étroits sentiers.

La renommée militaire d'Adrien fut digne de celle de ses ancêtres. Sa famille prit une part active en faveur de Charles VIII contre la ligue du duc d'Orléans, en se joignant à la noblesse poitevine, qui vint assiéger dans Nontron le seigneur d'Albret, partisan du duc

d'Orléans, qu'on reçut à composition en 1487. Christophe de Montbron, vicomte d'Aunay, eut le même dévouement. Il suivit Charles VIII au siége de Nantes pour l'aider à donner une belle province à la France; il l'avait aussi accompagné au siége de Blaye. Après avoir passé quelques jours à Cognac, à la cour des Valois-Angoulême, où il fut magnifiquement reçu par le père de François I[er], il assista à la prise de Châteaubriant, en 1488, et à celle d'Ancenis (1). Il partagea les goûts chevaleresques de Charles VIII, qu'il accompagna à la conquête du royaume de Naples, et dont il fut le confident. A Fornoue, il fut un des neuf chevaliers qui, pour tromper les coups de l'ennemi, combattirent aux côtés du roi avec les mêmes armes et les mêmes habits. Sublime dévouement qu'on admirait alors, lorsque sauver le roi c'était sauver la France! En changeant de maxime, on a envoyé une royauté à l'échafaud et d'autres en exil, et livré le pays au mauvais génie des révolutions. Adrien fut blessé dans cette journée d'un coup de lance dont il porta la cicatrice toute sa vie. Ce fut après son retour en France qu'eut lieu son mariage avec l'héritière d'Archiac, et en faveur duquel Jeanne de Montbron, sa tante, dame de Beaulieu, l'institua son héritier (2).

Louis XII le vit aussi dans les rangs de cette noblesse qui allait à la conquête du Milanais et de Naples. Ce

---

(1) Godefroy, ***Hist. de Charles VIII***, p. 39 et 46.

(2) Jeanne ne laissait pas d'enfants de ses trois mariages. Elle avait épousé : 1° Henriquez de Castille, chambellan du roi; 2° Louis Chabot, seigneur de Jarnac; 3° Louis de Soubise. (***Archiv. Charent.***, testament de 1498.)

prince, à qui les états de Tours venaient de donner le beau nom de Père du peuple, n'appréciait pas seulement le courage et les talents militaires du sire de Montbron, il se plaisait aussi à reconnaître la sagesse de ses conseils, quand il disait, en présence de sa cour, « qu'il avoit plusieurs jeunes gens favorits qu'il « aymoit fort; mais que s'ils luy demandoient quelque « don qui foulât le peuple, il ne les aymeroit jamais, « et que le seigneur de Montbron le luy avoit ainsi « conseillé (1).

Adrien jouit du même crédit à la cour de François I[er], qui le nomma gouverneur de La Rochelle et son lieutenant en Gascogne. La faveur du prince ne put lui éviter les nombreux procès que lui intenta Louise de Savoie, comtesse d'Angoulême, au sujet de la succession de son père, à laquelle cependant il avait renoncé. L'ancienne seigneurie de Montbron faisait alors partie du comté d'Angoulême. Elle fut donnée en dot par François I[er] à Madeleine de Savoie, bâtarde de Louise de Savoie, qui épousa le connétable de Montmorency. Le sire de Montbron mourut, vers l'an 1538, dans son château d'Archiac, et fut enterré dans l'église Saint-Pierre, située au-dessous des murs d'enceinte de la demeure féodale. Quand une tombe rappelle de grandes actions et de grandes vertus, on croirait qu'elle peut se confier au respect des générations futures; il n'en a pas été ainsi : l'église a disparu, et avec elle les tombeaux de famille. Seulement, il y a quelques vingt ans, la tradition locale indiquait sur l'emplacement de

(1) Brantôme.

l'église quelques pierres entassées qu'on appelait le *tombeau du guerrier*. Les jours qui sont venus depuis ont effacé le dernier souvenir d'une gloire humaine. Adrien, sire de Montbron, baron d'Archiac, de Matha et de Thors, avait eu de son mariage avec Marguerite d'Archiac plusieurs enfants qui se partagèrent les fiefs de la famille. François, troisième du nom, en sa qualité d'aîné, conserva la baronnie d'Archiac; Louis de Montbron, chevalier de l'ordre du Roi, eut les terres de Minsk et de Marsac (1); Jean, seigneur de Thors, celles de Pérignac et de Blanzac, qui facilitèrent son mariage avec Gabrielle de Pierre-Bufière, d'une riche maison du Limousin (2); Agnès, qui épousa, en 1535, Claude Chapt de Rastignac; Anne de Montbron l'aînée, appelée Mlle d'Archiac, épousa Galliot de Genouillac, qui, dès sa jeunesse, s'était placé au premier rang des preux de Charles VIII. Adrien avait connu ce jeune seigneur en Italie, et donna avec empressement sa fille à celui qui avait combattu souvent à ses côtés. Mais donna-t-il le bonheur à Mlle d'Archiac en lui donnant un grand nom et l'opulence? Celle-ci eut souvent à souffrir de l'amour ou plutôt de la folle passion que Galliot de Genouillac affichait pour Louise de Savoie, jusque dans la construction et dans les ornements de son magnifique château d'Acier, où il faisait écrire sur les arabesques :

---

(1) Louis de Montbron prenait le titre de seigneur de Polignac, que lui avait apporté sa femme.

(2) Cette branche tomba en quenouille par Jeanne de Montbron, issue de ce mariage, qui porta les baronnies de Thors, de Blanzac, de Louzac et de l'Épinay à Jacques de Pons, comte de Rochefort.

J'aime Fortune (1). Le grand-maître de l'artillerie eut à la cour ses jours de disgrâce ; quand ses ennemis tentèrent de le perdre dans l'esprit de François Ier, en faisant douter de la légitimité de sa fortune, il se défendit en disant à son roi : « C'est par votre faveur que j'ai épousé une femme riche de la maison d'Archiac (2). »

Adrien passa les dernières années de sa vieillesse au château d'Archiac. François, troisième du nom, son fils aîné, conserva cette baronnie. Compagnon de son père dans quelques expéditions d'Italie, il défendit courageusement la France pendant toute la lutte qu'elle eut à soutenir contre Charles-Quint. Nommé par François Ier lieutenant en Guyenne, en 1538, et gouverneur du château de Blaye, il sauva cette place par une héroïque résistance à toutes les attaques des Espagnols et des Anglais. Nous le trouvons l'année suivante au château d'Archiac donnant aveu et dénombrement de la terre de Saint-Fort à François Jourdain, seigneur d'Ambleville. Il avait épousé Jeanne de Montpezac, de laquelle il eut deux filles et un fils, nommé René.

René, sire de Montbron, baron d'Archiac, quoique le seul qui pût continuer la branche aînée de sa maison, voulut, comme ses ancêtres, suivre la carrière des armes. Dès l'âge de seize ans, il suivit le grand-duc de Guise en Italie, et revint avec lui pour sauver la France, vaincue à Saint-Quentin. Nommé par Henri II guidon de la compagnie de cinquante hommes d'armes com-

---

(1) Ces mots se décomposaient ainsi : *J'aime fort une*.

(2) De ce mariage naquit un fils, tué, jeune encore, à la bataille de Cerisolles, et une fille, mariée au calviniste Jacques de Crussol.

mandée par l'illustre Sansac, il suivit ce nouveau chef à la défense de Gravelines, et mourut au premier rang, à l'âge de dix-huit ans, le 14 juillet 1558 (1). Avec lui finit, comme elle avait commencé, par la gloire militaire, la branche aînée des sires de Montbron. La branche cadette s'éteignit aussi glorieusement; après avoir pris part aux grandes guerres de Louis XIV, Charles-François-Anne, appelé le marquis de Montbron, fut tué à Ulm en 1704 (2). Ainsi, un rayon de gloire brille au berceau de cette famille comme à sa tombe.

La maison de Bourdeille, comme on l'a vu, avait déjà des alliances avec celle de Montbron; aussi un de ses membres s'est-il plu à rapporter tout ce qu'il savait de ses parents, non-seulement pour la satisfaction de grandir son propre nom, mais peut-être aussi par un sentiment de reconnaissance, car c'était à la recommandation de Jacques de Montbron qu'il devait d'avoir été pourvu par Henri II de la riche abbaye de Brantôme. Le chroniqueur de la cour des derniers Valois nous fournit quelques détails sur la dernière héritière des sires de Montbron de la branche aînée.

Jacquette de Montbron, fille de François III et son unique héritière, fut mariée dès l'âge de quatorze ans, en 1558, à André de Bourdeille, sénéchal du Périgord,

---

(1) Il ne laissa pas d'enfants de sa femme, Madeleine du Fou du Vigean, qui, pendant son veuvage, fut appelée la douairière de Montbron.

(2) Un autre, Louis de Montbron, seigneur de Souché et de Saint-Aignan, qui appartenait à cette même branche, eut la tête tranchée en 1613 pour avoir enlevé la femme du juge criminel de Nantes.



baron de La Tour-Blanche (1). Elle porta dans sa nouvelle famille un très riche héritage et de grandes vertus. « C'était, dit Brantôme, qui ne parle d'elle qu'avec le plus grand enthousiasme, une des belles dames de France, remplie de tous les beaux traits de la face et des yeux que peut loger une beauté. Sa grâce, sa façon, son apparence, sa riche et haute taille et surtout sa belle majesté, était si vantée, que partout on l'eût prise pour une reyne ou grande princesse. »

Elle parut d'abord à la cour d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre, qui, ainsi que Marguerite de Valois, l'appelait sa cousine. Catherine de Médicis se l'attacha ensuite en la nommant sa dame d'honneur, et lui témoignait une amitié particulière, ainsi qu'à Mlle de Montbron, riche héritière de la branche des seigneurs d'Auzance. La jeune femme ne faillit point dans cette cour des Valois, où la corruption des mœurs allait aussi vite que les passions politiques. Après la mort de Catherine de Médicis, elle s'attacha à Louise de Lorraine, femme d'Henri III.

Comme quelques femmes de cette époque, suivant l'exemple donné par notre Marguerite d'Angoulême, elle se fit remarquer par son instruction : « Plusieurs

---

(1) La dot qu'elle porta dans la maison de Bourdeille lui fut disputée par ses oncles, René de Montbron, religieux au prieuré de Montmorillon; Louis de Montbron, seigneur de Fléac; Jean de Montbron, seigneur de Thors en Saintonge. Par la transaction qui mit fin à ce procès, le vicomte de Bourdeille céda à Jean de Montbron le four à ban de la paroisse de Blanzac, et garda, pour se couvrir des frais du procès, le bourg franc de Matha. (*Archiv. Charent.* Transact. du 2 novembre 1565.)

lettres, dit Brantôme, qui se trouvent d'elle escrites aux plus grands et grandes, aux moyens et moyennes, communs et communes personnes, en font foy. » Elle savait un peu de latin, parlait facilement l'espagnol et l'italien, et écrivit quelques poésies, perdues depuis dans le château de Bourdeille, qu'elle fit reconstruire.

Lorsque l'hérésie de Calvin agita la Guyenne, le mari de l'héritière des seigneurs de Montbron fut un des plus zélés défenseurs de la royauté et du catholicisme, dont il poursuivit les ennemis de châteaux en châteaux, écrivant chaque jour à Catherine de Médicis et à Charles IX l'état des affaires de Guyenne. Jacquette ne fut pas moins dévouée à la religion de ses pères. Un des chefs des réformés crut avoir facilement raison de ses nobles convictions, en lui ordonnant de lui ouvrir les portes du château d'Archiac, qu'elle habitait alors, ou qu'il viendrait avec des canons en abattre les murailles. « Je suis extraite en partie, lui répondit-elle, de cette grande et généreuse comtesse de Montfort, qui endura si vertueusement le siége dans Hennebon; je vous attendrai en ma maison, de mesme vertu et courage. » L'ennemi ne vint pas. Le château de Montbron fut moins heureux. Gore, à la tête d'une bande de protestants, s'en empara et logea aussi les siens dans la ville, qui fut prise, malgré son enceinte de murailles et ses fossés. La nouvelle de la prise de la place courut bientôt le pays; des bandes de paysans accoururent des environs de Chalus pour la reprendre. Les protestants capitulèrent, mais un grand nombre des leurs furent massacrés.

Jacquette de Montbron resta veuve à trente-six ans.

Le vicomte de Bourdeille, qui mourut dans la maison seigneuriale de Baret, et qui fut inhumé dans l'église de Barbezieux, lui avait laissé, par testament du 24 mai 1562, la terre de la Tour-Blanche, celle de Bourdeille et l'administration de tous ses autres biens jusqu'à la majorité de ses enfants. Sa beauté et sa fortune la firent rechercher des plus grands personnages; mais, décidée à se consacrer entièrement à l'éducation de ses enfants, conseillée en même temps par Brantôme, qui quitta la cour pour assister « sa belle et bonne sœur, » et qui fit si bien « qu'aucun n'osa approcher d'elle pour la vouloir servir, » l'héritière des sires de Montbron continua de vivre dans le veuvage. Elle quitta la cour pour toujours, après l'assassinat d'Henri III, pour vivre au château d'Archiac, qu'elle préférait à tous les autres parce qu'elle y était née.

Elle y maria sa fille aînée, Jeanne de Bourdeille, avec Claude de l'Épinay, comte de Duretal et seigneur de Barbezieux, qui reçut d'abord comme dot de sa femme seize mille six cent soixante-six écus, un tiers à prendre dans les paroisses de Baret et de La Garde, situées dans la baronnie d'Archiac. Isabelle, son autre fille, épousa François de Jussac, seigneur et baron d'Ambleville, qui avait toujours pris parti contre les religionnaires et qui mourut à Cognac. Ce noble seigneur résidait souvent dans cette ville; il y fut enterré dans la chapelle de Saint-Crépin, située dans l'église de Saint-Léger. Son cœur fut déposé dans l'église d'Ambleville, où sa femme fut inhumée en 1630.

Jacquette de Montbron, appelée surtout la dame d'Archiac après la mort de son mari, mourut dans le château de ce nom le 28 juin 1598. Elle eut une tombe

à côté de celle du maréchal de Montbron, dans l'église de Saint-Pierre-sous-Archiac. Elle avait demandé par son testament d'être enterrée dans celle des quatre grandes terres qu'elle habiterait au moment de son décès. Brantôme écrivit en son honneur les vers intitulés : *Tombeau de Mme de Bourdeille*. Il lui avait aussi légué le soin de l'impression de ses ouvrages. Le temps et les hommes n'ont épargné ni le château d'Archiac ni l'église qui reçut les dernières tombes d'une illustre famille. La ville de Montbron, plus heureuse, conserve quelques restes des héros du moyen-âge, la tombe d'un saint évêque et des inscriptions gothiques, qui témoignent encore du néant des grandeurs humaines. Espérons que notre siècle saura les conserver, pour que ceux qui viendront après nous puissent y évoquer la mémoire de l'illustre famille dont je viens d'essayer de dire le passé.

Plusieurs familles possédèrent la baronnie de Montbron, après qu'elle fut sortie du domaine des Valois-Angoulême. Gabriel, fils d'Anne de Montmorency, connétable de France, et qui fut tué à l'âge de vingt ans, à la bataille de Dreux, portait le nom de baron de Montbron. Des Montmorency elle passa dans la famille de Luxembourg. M. de Loménie de Brienne, secrétaire d'État, en fit l'acquisition des duchesses de Luxembourg, en 1624, au prix de 240,000 livres, et obtint son érection en comté. Son fils, Henri-Louis de Loménie, chevalier, comte de Brienne et de Montbron, la possédait encore en 1675. En 1699, elle fut vendue à Étienne Chérade, conseiller du roi, lieutenant-général en la sénéchaussée d'Angoulême, qui, en 1712, fit aussi l'acquisition de la seigneurie de Mar-

thon (1). Il mourut le 23 octobre 1714, dans la maison noble du Mas, paroisse de Vouthon, et fut inhumé dans l'église de Saint-Maurice de Montbron (2). Les prêtres de toutes les paroisses du comté assistèrent à son enterrement. Il prenait les titres de chevalier, comte de Montbron, marquis de Clairveau, baron de Marthon, Blanzac, La Roche-Chandry, etc. Il eut pour successeur son fils, Adrien-Alexandre-Étienne, que la révolution de 93 déposséda. Le fils de ce dernier, Chérade, comte de Montbron, né au château d'Horte, en 1768, mort en 1852, se fit remarquer par ses talents et par les accidents de sa vie pendant la révolution de 93. Il prit part à l'expédition de Quiberon, et allait

---

(1) La baronnie de Marthon avait dix lieues de circuit. On y comptait treize clochers et un grand nombre de petits vassaux, qui devaient l'hommage à l'évêque d'Angoulême. En 1300, l'un d'eux, Aymericus Marvaldus (Aymeri Marvaud), varlet de Marthon, fit hommage à Guillaume III, évêque, de tous ses biens situés dans le faubourg Saint-Martin, aux Andraux, et pour sa vigne de la Ribe *(de rippiâ)*. Après lui, Almodis, sa veuve, renouvela cet hommage en présence du prieur de Grassac et de Guillaume Dupuy. En 1324, un autre Guillaume Marvaud vendit à Audoine Farinard, dame de la Couronne de Marthon, des domaines, des rentes et des agriers, qu'il déclara tenir de Gaillard, évêque d'Angoulême. *(Archiv. Charent.*, l. 212.) En 1150, l'héritière de Marthon porta ce fief, par son mariage, dans la maison de La Rochefoucauld. Cette terre ne devait l'hommage ni aux comtes d'Angoulême ni aux rois d'Angleterre. Jean, comte d'Angoulême, fut le premier qui le reçut de Jean de La Rochefoucauld, en 1445.

(2) Le pouillé de 1748 mentionne le prieuré de Saint-Maurice de Montbron, qui se distinguait encore de la cure du même nom, et de l'aumônerie, qui avait pour église la petite chapelle de la Vierge. Il y avait aussi deux cures : celle de Saint-Maurice et celle de Saint-Pierre. L'église de Saint-Pierre se trouvait dans la partie qui forme aujourd'hui la cour du château.

subir le dernier supplice, lorsqu'il fut sauvé par le courage désintéressé de plusieurs jeunes personnes, qui lui facilitèrent les moyens de s'évader la veille du jour où il devait être fusillé. Il nous a laissé le récit de cet évènement dans un ouvrage publié en 1815. Réfugié en Hollande, où ses habitudes de tempérance ne lui firent rien regretter de sa fortune perdue, il. gagna Bordeaux sous un déguisement et y utilisa son talent de dessinateur pour venir en aide à ses compagnons d'exil, plus pauvres que lui. Quelque temps après, la police s'inquiéta de son séjour à Paris, où, sans ressources apparentes, il n'en fréquentait pas moins les salons du beau monde et les cabinets des érudits. Pour toute réponse à un envoyé supérieur de la police qui vint lui demander ce qu'il faisait à Paris, M. de Montbron entr'ouvrit un des infolio empilés sur sa table, et lui dit : « Vous le voyez, j'étudie l'hébreu. » Il travaillait, en effet, à ses *Essais sur la Littérature des Hébreux*. Redevenu riche par la restitution qui lui fut faite de la propriété de la forêt d'Horte et par son mariage, il fit un noble emploi de sa fortune. Sa terre de Montagrier, dans le Limousin, devint une vaste plantation où il naturalisait les arbres, les plantes et les animaux rares de tous les climats. Nommé à la chambre des députés, il n'y apporta aucun ressentiment contre la révolution, et sut être indulgent pour les personnes, tout en restant ferme dans ses croyances. L'urbanité la plus exquise le faisait aimer de tout le monde. Son âge mûr et sa vieillesse eurent pour lui de tristes épreuves, mais il sut trouver la force et le courage dans ses sentiments religieux. Angoumoisin par sa naissance, par la propriété qui lui

restait de la fortune de ses pères, il s'y fit aimer des pauvres et vint au secours de plusieurs familles, qui cachaient leur position nécessiteuse, en leur faisant des pensions annuelles. M. de Montbron a laissé quelques ouvrages : 1° Les *Scandinaves*, poème traduit du sweo-gothique, 2 vol. in-18, Paris, 1801 ; 2° *Récit de l'évasion d'un Officier pris à Quiberon*, in-12, 1815 ; 3° *Six Nouvelles*, 3 vol. in-12, Paris, 1816 ; 4° *Essai sur la Littérature des Hébreux*, 4 vol. in-8°, Paris, 1819 (1).

MARVAUD,

Professeur au Lycée d'Angoulême, Correspondant du Ministre de l'instruction publique pour le Comité des travaux historiques, etc.

---

(1) L'auteur de cette notice, quoique bien jeune encore, fut heureux d'être admis dans l'intimité des travaux littéraires de M. de Montbron, et très honoré de la bienveillance que lui accorda toujours cet homme de bien.

N. B. — On a trouvé, en 1849, dans les ruines de l'église du prieuré de Saint-Cybard-le-Peyrat, près de La Valette, la première pierre de cette église, portant l'inscription suivante, gravée dans les quatre cantons d'une croix : HVnc pRIMV̄ POSSVIT LapIDEM GVILELm9 ANtISTES IN NOĒ SC̄E TRINITATIS ET INDIVIDVÆ VNITATIS..... ANNO MLXV : ET POSVIT HIC FVLCHERIV̄ GRAM̄ATICV̄ EX EDE NVTRITV̄ : CATONĒ : COGNOMENTO..... Cette pose de première pierre, qu'au premier coup d'œil nous avions attribuée à Guillaume de Taillefer, évêque d'Angoulême, n'a pu être faite que par Guillaume de Montbron, évêque de Périgueux, dont il est parlé dans la présente Notice de M. Marvaud (p. 81 et suiv.). Le prieuré de Saint-Cybard-le-Peyrat était compris en effet dans le diocèse de Périgueux. (Voir nos *Rerum Engolismensium Scriptores*, p. 38.)

E. CASTAIGNE, Bibl.

PIÈCES RELATIVES

A LA

COMMANDERIE DE L'ORDRE DE SAINT-ANTOINE DE VIENNOIS,

ÉTABLIE A BOUTIERS, PRÈS COGNAC (1).

I.

Charte par laquelle Seguin de Boutiers, chevalier, et Rixendis, sa femme, donnent à Dieu et à saint Antoine la terre de Font-Durant, avec droit de chauffage dans le bois du même nom, un pré et des droits de pêche.

Notum sit omnibus hanc cartulam inspecturis quod Seguinus de Boters, miles, et domina Rixendis, uxor ejus, dederunt et concesserunt Deo et beato Antonio in helemosinam terram de Fonte-Durant et omne jus

(1) Ces pièces ont été communiquées à la Société par Mgr Antoine-Charles Cousseau, évêque d'Angoulême, à qui elles avaient été adressées par M. Rédet, archiviste du département de la Vienne; elles font partie du riche dépôt confié aux soins de cet habile paléographe.

La commanderie de Boutiers formait, avec les commanderies subalternes qui en relevaient, la commanderie générale, dite de la province *de Limosin.*

Les notes qui accompagnent la pièce III nous appartiennent; nous faisons cette observation, pour que M. Rédet ne soit pas responsable des erreurs que nous aurions pu y commettre.

E. CASTAIGNE, Bibl.

quod habet in vineis, quod Aimericus de Orluc tenet à prædicto S. de Boters, post mortem ejus, et istud jus erit ad celebranda divina; et in nemore Fontis Durant chalfagium, scilicet in domo suâ, et ipse S. de Boters non sinet, propter hoc, nemus suum explicare; et similiter pratum censuale dedit eis, in quo ecclesia de Boters habet VIII denarios censuales in festo beati Petri ad Vincula; et etiam adhuc dedit eis anguillare de Rompestope, et semper, ter in anno, piscationem in omnibus aquis suis. Hoc donum factum fuit in manu domini Henrici, Xanctonensis episcopi, et capituli ejusdem ecclesiæ. Hujus rei testes sunt W., Engolismensis episcopus; Reginaldus, abbas de Castris; P., abbas de Beainâ; P., archipresbiter Jarniacensis; Helias, archipresbiter de Josnac; Iterius Jacobus, capellanus de Berbezillo; P. Vig., capellanus de Sancto-Trojano; W. de Focabrunâ, capellanus de Chassord; Michael, capellanus de Boters; W. Quaireu, sacerdos de parrochiâ de Peroil; Aimericus d'Orluc, W. Tamiser, P. de Deirac, et plures alii. Ne autem donatio ista in posterum valeat aboleri, ego S. de Boters sigillorum Xanctonensis episcopi et abbatis Fontis-Dulcis et abbatis de Castris feci munimine præsentem cartulam roborari. Frater G. de Pellegrue et Frater Iterius Senatus receperunt donum istud à prædicto S. de Boters, anno ab incarnatione Domini M°. CC°. XI°.

(La charte originale est sur parchemin; les trois sceaux manquent.)

II.

Sentence arbitrale rendue par G., archiprêtre de Jarnac, et maître P. de Cozers, chanoines de Saintes, sur les différends qui s'étaient élevés entre le curé de Boutiers et le commandeur de Saint-Antoine près Boutiers, touchant la juridiction respective de l'église de Boutiers et de la chapelle de Saint-Antoine, les oblations des nouveaux mariés, etc.

G., archipresbiter Jarniacensis, et magister P. de Cozers, canonici Xanctonenses, universis præsentes litteras inspecturis salutem in Domino. Noveritis quod, cùm causæ quæ vertebantur inter P., capellanum de Boters, ex unâ parte, et fratres domûs beati Antonii proprè Botiers, ex alterâ, nobis essent à domino Xanctonensi episcopo de voluntate partium commissæ, die Jovis antè festum beati Hilarii, sic fuit processum coràm nobis inter eos. Quod omnes articulos contentos in quâdam cartâ inter eos confectâ et per alphabetum divisâ super jurisdictione ecclesiæ de Botiers et capellæ Sancti-Antonii ejusdem loci, per sententiam præcepimus partibus perpetuò inviolabiliter observari. Verùm, cùm super explextamento cujusdam nemoris esset dissentio inter eos, nos ità pronuntiavimus de voluntate partium : quod quisque ipsorum, prout primò utebatur, ità in posterum uteretur. Prætereà, cùm super oblationibus nubentium et purificationibus mulierum quæ ejusdem ecclesiæ Sancti-Antonii sunt mansionariæ coràm nobis quæstio verteretur, utrâque parte consentiente, inter eos sic fuit ordinatum : quod mulieres et homines mansionarii jàm dicti ad contrahenda matrimonia venient ad ecclesiam de Botiers tanquàm ejus parrochiani, tan-

quamque ejus parrochianæ heædem mulieres ad purificationes, et quicquid de oblationibus indè evenerit, inter capellanum de Botiers et præceptorem et fratres Sancti-Antonii, in perpetuum per medium partietur, ut sic, de omnibus querelis quas inter se ad invicem habebant, dicti præceptor et fratres et capellanus in pace perpetuâ perseverent. Nos autem, ad majorem hujus rei firmitatem, hiis præsentibus litteris per alphabetum divisis sigilla nostra duximus apponenda in testimonium veritatis. Actum Xancton., pridiè kalendas Febroarii, præsente venerabili Willelmo, cantore Xanctonensi, et magistro Stephano Gervasii et P. Tammagni, clericis, et pluribus aliis. Anno gratiæ M°. CC°. XXX° quarto.

(La charte originale est sur parchemin. En tête se voit la moitié inférieure des lettres majuscules A. B. C. D. Les deux sceaux manquent.)

III.

Acte par lequel l'Évêque de Saintes déclare, en présence de Guillaume de Franchileins, Commandeur de Saint-Antoine de Boutiers, qu'il est venu en ce lieu en pèlerinage et non pour y faire une visite épiscopale.

Par la teneur de cest present public instrument à touz apparoisse euidentement que, en l'an de l'incarnacion nostre seigneur Iesuchrist mil trois cens quatre vings dix et neuf, le onziesme iour du mois de decembre, heure de tierce ou enuiron, dauant l'ostel de Sainct-Antoine de Boutiers pres Coingnac, en la diocese de Xanctonge, regnant tres excellent et tres souuerain prince Charles, par la grace de Dieu roy de France, nostre seigneur, en la presence de moy le notaire public

cy dessoubz escript et de religieux et honestes personnes frere André Moton, commandeur de la Foulhade, frere Iehan Bourgez (1), commandeur de Bragerac, nobles hommes Iehan de Luce, preuost de tres doubtez (2) et puissans seigneurs nos seigneurs les mareschauls de France, et de Simonet de Vaucelles, cappitaine de Merpins, personnellement establiz, reuerend pere en Dieu messire Bernard, euesque de Xainctes, d'une part, et religieux et honeste personne frere Guillaume de Franchileins (3), commandeur dudit hostel de Sainct-Antoine de Boutiers, d'autre part. Auqueldit

---

(1) Ce nom propre est écrit plus bas *Iehan Bourges,* au lieu de *Bourgez.* Il y a aussi dans cet acte plusieurs mots écrits de deux manières; j'ai laissé subsister cette irrégularité.

(2) *Doubtez,* pris ici pour *redoubtez,* vient du mot latin *dubitare,* qui, en basse latinité, était presque toujours employé pour *timere, metuere* (voir les exemples latins et français cités dans le *Glossarium* de Du Cange).

(3) Un sceau, que nous avons possédé et dont nous avons gardé l'empreinte, porte pour légende :

Sire guill^e de Franchelayns comandour d limosin.

La lettre *l* du mot *Franchelayns* a, au milieu, une petite barre ou déchirure qui la fait ressembler à un *t,* et nous donne ainsi *Franchetayns* au lieu de *Franchelayns;* aussi, pensant qu'on aurait pu lire *Francheteins* ou *Franchiteins,* dans l'acte du 11 décembre 1399, avons-nous prié M. Rédet de se remettre sous les yeux l'original de cet acte; mais le savant archiviste nous écrit que ce nouvel examen ne change rien à sa première lecture. Il n'est pas douteux néanmoins, et c'est l'opinion de M. Rédet, que l'acte et le sceau ne désignent le même commandeur.

Ce sceau représente : dans la partie supérieure, saint Antoine debout, tenant un bâton dans la main droite, et un livre dans la gauche; dans la partie inférieure, le commandeur à genoux, les mains jointes et la tête levée vers saint Antoine. A droite et à gauche du commandeur, sont ses armes : un lion dans un écu.

messire le commandeur de Boutiers ledit messire l'euesque estans sur sa mule, ainçois qu'il descendeist, dist les parolles qui senssuyuent : Messire le commandeur, ge proteste auant toute heure que ge ne viens point à vostre hostel de Sainct-Antoine de Boutiers par maniere de visitacion faire aucunement, ainçois y viens en pelerinage à honeur et reuerence de monseigneur sainct Antoine. Et lors ledit messire le commandeur dist audit monseigneur l'euesque : Monseigneur, vous soiez le tres bien venuz. Item ledit iour meime, heure de none ou enuiron, en la place dauant la sale dudit hostel, l'an, mois et regnant que dessus, en la presence de moy le notaire cy dessoubz escript, presens religieux et honestes personnes messire Bernard de Cazelon, priour du priourté de Sainct-Legier de Coingnac, de freres André Moton et Iehan Bourges dessus nommez, messire le commandeur de Boutiers dessus nommé, en merciant ledit messire l'euesque de Xainctes de ce que à sa requeste et suplicacion il li auoit plu prandre sa pacience (1) et refeccion à son dit hostel de Sainct-Antoine, suplia et requist audit messire l'euesque que, afin que on temps à venir il ne peust pourter à li, à ses successeurs ondit hostel, ou à ladite religion aucun preiudice, qu'il li pleust li octroier et donner lectre comme il n'estoit point venuz leanx par maniere de faire visitacion aucunement, ne à ycelle faire leanx tenuz n'estoit aucunement. A laquelle dicte requeste ledit messire l'euesque li dist : Messire le

(1) Si *pacience* ne signifie pas ici *repos*; il est peut-être pris pour *nourriture*, du mot latin *pascere*.

commandeur, en verité quant est de moy, il n'est point mon entente, si Dieu plaist, de actempter contre voz libertés, preuileges et exemptions, ne de vostre religion, ne iceuls innouer par nulle manière; et autressi (1), des auant que ge intrasse seanx, ge vous dis bien que ge protestée que ge ne venoie pas seanx par maniere de visitacion, si n'est par maniere de pelerinage à honeur et reuerence de monseigneur sainct Antoine. De touttes et chascunes lesquelles chouses susdictes ledit messire le commandeur, à la conseruacion dez priuileges, libertés, franchises et exemptions de sa dicte religion, requist à moy le notaire public cy dessoubz escript instrument public, un ou pluseurs, à lui estre faiz et donez, lequel et lesquieux ge li octroyai par le deu de mon ofice. Les chouses furent faites et dites par lesdiz messire l'euesque de Xainctes et messire le commandeur de Boutiers par la maniere dessus escripte et diuisée, l'an, iour, heure, lieu, mois et regnant que dessus.

Et ge Helies Mercier, notaire public de l'auctorité royalle, à touttes et chascunes des chouses susdites auec les tesmoings dessuz nommez presens fui, et icelles vy et oy, et en note les retins, et les ai mises en ceste forme publique, et cest present public instrument ay escript de ma propre main, et yci me suis subscript, et ay mis et appousé mon signe acoustumé, en tesmoing de verité des chouses susdites appelé et requis.

(Copié sur l'original en parchemin. Au bas du côté gauche, on voit le signe du notaire, consistant en une croix formée de traits entrelacés; sur la hampe est un H, et sur la base un M entre deux N.)

(1) Aussi, même, de plus.

IV.

Senssuyt les pentions deubz à la maison et hospital de St-Anthoine de Bouttiers, receuz par moy frere Arnault Foucault, commandeur de St-Anthoine de Malatrect, l'an mil IIII c LVII.

Premierement :

Item frere Jacques de Villenepve, commandeur de Sainct-Anthoine de la Chaume, du terme de la Sainct-Anthoine dernierement passé................ C s.

Item plus doibt, au terme de Pasques... C s.

Item le commandeur du Bois, au terme de la Sainct-Anthoine, de pention chaiscun an.. X ₶

Item plus doibt, au terme de Pasques, aultres.. X ₶

Item le commandeur de Pauleon, au terme de la Sainct-Anthoine, chaiscun an.. XX ₶

Item plus, au terme de Pasques, aultres. XX ₶

Item le commandeur de Lolay, au terme de la Sainct-Anthoine, chaiscun an.......... C s.

Item plus, au terme de Pasques, chaiscun an aultres.................................. C s.

Item le commandeur de Malatrect doibt chaiscun an, au terme de la Sainct-Anthoine. X ₶

Item plus, au terme de Pasques, chaiscun an aultres.................................. X ₶

Item le commandeur de la Lande, au terme de la Sainct-Anthoine, chaiscun an. XI ₶ V s.

Item plus, au terme de Pasques, chaiscun an aultres.................................. XI ₶ V s.

Item le commandeur de la Foucaudière, au terme de la Sainct-Anthoine, chaiscun an XV ₶

Item plus, au terme de Pasques, chaiscun an aultres.................................. XV ₶

Item le commandeur la Chaissagne doibt chaiscun an, au terme de la Sainct-Anthoine et de Pasques.................................. XIII ₶

Item le commandeur de Lestar, en Lymousin, près Tregnac, doibt à la maison de Bouttiers de pention chaiscun an, à la feste de Sainct-Anthoine et de Pasques...... XX ₶

Item le commandeur de Marcolays doibt de pention chaiscun an à la maison de Bouttiers, à la Sainct-Anthoine et à Pasques. XX ₶

Item le commandeur de la Foulhaide doibt chaiscun an de pention à la maison de Boutthiers, au terme de la Sainct-Anthoine et de Pasques.................................. XL ₶

Item le commandeur de la Plantade doibt chaiscun an de pention à la maison de Boutthiers, au terme de la Sainct-Anthoine et de Pasques.................................. XX ₶

Et tout ce est deubtz chaiscun an à lad. maison de Sainct-Anthoine de Bouttiers, accause et pour raison des benefices susd., lesqueulz sont subjectz et addonnez à quiconques est commandeur dudict lieu de Bouttiers, et doibuent sesd. pentions à quiconques ont lesd. commanderies susd. Ainsy signé *N. Texier*.

Somme, lad. pention dessusd. tout en somme qui est dheub à lad. commanderie de Bouttiers à jamais, la somme de XIII^{xx} ₶ X^{s}.

(Copié sur une copie collationnée, pap., signée Fr. P. Laugier, commandeur de la Lande, et Gilleteau, notaire du comté de Secondigny, du 29 juin 1620.)

V.

Extrait du livre des anciens statutz de l'ordre de Sainct-Anthoine en Viennoys, de l'an 1477 (Copie du 17me siècle).

Status præceptoriarum quæ subditæ dicuntur.

Subditæ Boteriarum seu Lemovicensis. Præceptoria de Landâ, quæ habet sub se præceptorias de Angleriis et de Clissono et præsentationem præceptoriæ de Focalderiâ dicto præceptori Boteriarum, qui habet conferre et instituere præceptorias de Pauleone, de Maloatractu, de Nemore, Pontis abbatis aliàs de Calma, de Plantadâ, de Estars, de Caritate aliàs de Marcolays, de Foilladâ, de Lolayo.

Numerus religiosorum qui debent esse in quâlibet præceptoriâ subditâ.

In præceptoriis subditis præceptoriæ Boteriarum, primò in præceptoriâ Landæ sex, Focalderiæ sex, Pauleone duo, Maloatractu duo, de Nemore unus, Pontis abbatis duo, de Plantadâ duo, de Estars tres, de Caritate sive Marcolesio quatuor, de Foilladâ tres, Chassaneæ duo.

Taxatio talliarum omnium præceptoriarum ipsius religionis dni abb^{tis} solvendarum.

Subditæ Boteriarum sive Lemovicensis. Præceptoria de Landâ 40 florenos auri, de Pauleone 10 flor. auri, de Malo-atractu 15 flor. auri, de Focalderiâ 5 florenos auri, de Nemore 5 flor. auri, de Pont. abbat. sive de Calmâ tres floren. auri, de Plantadâ 5 flor. auri, de Estars 5 flor. auri, de la Chassaigne 5 flor. auri, de Clissono 4 florenos auri.

(Cette copie est jointe à la pièce précédente.)

NOTICE HISTORIQUE

SUR

ANTOINE D'ESTAING,

ÉVÊQUE D'ANGOULÊME & DOM D'AUBRAC.

Le XIXe siècle sera le siècle de la reconstitution de notre histoire. Chaque jour de nouveaux écrivains, d'infatigables travailleurs s'efforcent d'arracher au passé son secret. Jaloux de la gloire des anciens Bénédictins, ils compulsent les vieilles chroniques et déchiffrent les chartes des temps passés; ils consultent ou rassemblent les débris épars, et de ces mines négligées, qu'ils fouillent avec une ardeur sans pareille, nous voyons surgir des monuments qui excitent notre admiration. Nous retrouvons ainsi les édifices d'un autre temps, nous voyons les traits d'une foule d'hommes oubliés, nous connaissons leurs actions, leurs mœurs, souvent aussi nous nous associons à leur gloire.

C'est, en effet, un spectacle vraiment curieux de voir comment notre époque, si préoccupée d'ailleurs d'elle-même, revient avec tant de persévérance sur le passé et s'empresse de recueillir les souvenirs qui honorent la France. Chaque province, chaque ville dépouille l'histoire générale, y prend les noms qui se rattachent à

elle par les liens de la famille ou du berceau, et grave ces noms au fronton de ses monuments.

L'Angoumois, si riche de souvenirs, riche aussi de ses nobles et pures illustrations, dont la plupart restent encore ignorées, l'Angoumois a voulu suivre aussi le mouvement général. Il a compris que des noms célèbres, placardés au coin des rues et des places publiques, méritaient une mention plus digne et des hommages plus respectueux. Il a également compris qu'un pays était d'autant plus honorable qu'il savait honorer la mémoire de ses hommes illustres et vénérer les monuments qui ont fait l'admiration de ses ancêtres.

Suivant l'impulsion qui lui était donnée, cette ancienne province s'est donc mise à l'œuvre, il y a à peine quelques années; et déjà elle a fait revivre par ses soins de grands évènements politiques, de riches édifices et des hommes dont on ne devrait prononcer le nom qu'avec respect.

Ce retour au culte des monuments, cette vénération pour nos gloires nationales nous démontrent clairement un des vices de notre enseignement public. En effet, on a longtemps appris à la jeunesse de nos écoles les noms et les actes des héros de l'antiquité, dont les représentations figurent dans nos musées et sur nos promenades, et le plus souvent on lui a laissé ignorer la vie des hommes qui ont illustré notre belle patrie.

Est-ce indifférence ou bien oubli? L'un et l'autre sans doute; mais, quoi qu'il en soit, l'éducation de la jeunesse souffre d'un système qui ne lui apprend pas à connaître les gloires de la France. Les Grecs et les Romains étaient plus patriotes que nous. Ils savaient honorer leurs héros et leurs grands hommes. Ils les

sculptaient en pierre ou en marbre; ils les exposaient aux regards de la foule, avide de connaître leurs actes; enfin ils en faisaient des dieux.

Pendant longtemps nous avons cru imiter ces peuples en reproduisant leurs statues, et nous avons orné nos palais, nos musées, nos jardins publics des Jupiter, des Hercule, des Mars ou autres dieux de l'antiquité; mais c'était là de la copie et non de l'imitation. La véritable imitation, pour nous, devait consister à rendre les mêmes honneurs aux hommes illustres de notre pays et non à des personnages étrangers. En effet, la France est assez riche pour n'avoir pas besoin d'emprunter à des civilisations ruinées ou à des nations éteintes des symboles religieux, des allégories morales et des personnages historiques. Aussi, depuis quelques années, certaines villes ont-elles partagé notre opinion; et les places publiques d'un grand nombre de cités se couvrent chaque jour de monuments ou de statues, qui rappellent les actes et la gloire de nos grands hommes.

L'Angoumois, ce petit coin perdu dans notre France, a aussi ses illustrations en tout genre, et sans parler du grand Balzac, que tout le monde connaît, on pourrait encore citer le père Garasse, la famille poétique des Saint-Gelais, le cosmographe André Thevet, le chirurgien Morand, l'ingénieur Montalembert, le poète Châteaubrun et une foule d'autres non moins distingués. Mais je ne veux pas ici raconter la vie de ces hommes, que de plus habiles que moi ont fait ou feront sans doute connaître plus tard. Mon seul désir est de mettre au jour et d'expliquer, autant que possible, certains actes inédits de la vie d'un ancien évêque d'Angoulême.

La bienveillance avec laquelle on a accueilli les inté-

ressantes particularités de la vie de Gérard que j'ai publiées, m'encourage à donner aujourd'hui quelques notes recueillies avec soin sur un ancien prélat qui se montra constamment digne du rang auquel il avait été élevé. Quoique descendant d'une noble et ancienne famille établie depuis plusieurs siècles dans le Rouergue et l'Auvergne, Antoine d'Estaing a conquis droit de cité dans l'Angoumois en prenant possession du siége épiscopal, et c'est à ce titre que j'ai étudié sa vie. Évêque d'Angoulême pendant dix-sept ans environ, son nom a passé, pour ainsi dire, inaperçu dans l'histoire; et s'il n'est pas entièrement oublié, on peut en toute assurance affirmer qu'il est resté complètement inconnu. Semblable au comte Jean d'Angoulême, dont les vertus furent effacées par la gloire de son petit-fils François Ier, Antoine d'Estaing ne laissa aucune trace de son passage sur cette terre; et son esprit, ses qualités, ses connaissances étendues ne servirent qu'à faire ressortir la piété et les vertus de son frère François d'Estaing, mort en odeur de sainteté, après avoir occupé pendant vingt-sept ans le siége de Rodez.

Au moment où la Société archéologique et historique de la Charente vient de réimprimer, par les soins de son infatigable et savant secrétaire, M. E. Castaigne, l'ouvrage de J. Du Port, sur la vie de Jean, comte d'Angoulême, qui mérita d'être surnommé le *Bon*, j'ai pensé qu'il ne serait pas sans intérêt de connaître le prélat qui fut chargé de faire une enquête sur la sainte vie, les bonnes mœurs et les miracles de ce prince. C'est, je dois l'avouer, cette dernière considération qui m'a surtout encouragé à recueillir, dans les manuscrits et les chroniques du temps, les notes qui suivent sur

cet évêque. Je croirai avoir atteint mon but et je serai heureux si quelques personnes trouvent à les lire la moitié du plaisir que j'ai eu à les rassembler.

Le nom d'Estaing est très connu dans le Rouergue, et il n'y a point dans le pays d'archives où il n'en soit fait mention, depuis le commencement du XIe siècle. En 1001, Aldebert d'Estaing souscrivit à une sentence du comte Raymond; et, l'an 1028, il signa un traité conclu entre Hugues, comte de Rouergue, et Hector de Castelnau, prieur d'Orlhaguet. Un autre Aldebert d'Estaing souscrivit, en 1110, avec plusieurs seigneurs de la province, une charte de Richard de Carlat, comte de Rodez, en faveur de l'abbaye de Conques; et, en 1122, Richard, comte de Rodez, donna le prieuré de Saint-Léon et le monastère de Saint-Pierre de Clairvaux à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, de l'avis et en présence d'Odalric d'Estaing (1).

Les auteurs de l'*Histoire générale de Languedoc* rapportent un acte dans lequel Raymond d'Estaing fut l'un des témoins de la donation faite par le seigneur de Lunel à Guillaume de Montpellier (2). On trouve encore, dans l'année 1167, un troisième Aldebert d'Estaing, qui se ligua contre le comte de Toulouse, et signa le traité par lequel Hugues, comte de Rodez, céda à

---

(1) Bosc, *Mémoires pour servir à l'Histoire du Rouergue*, t. II, p. 328.
(2) *Hist. gén. de Languedoc*, t. II, Pr., p. 545.

Alphonse, roi d'Aragon, la moitié du Carladais (1). Quelques années plus tard, Guillaume d'Estaing accompagna le roi Philippe-Auguste à la Terre-Sainte et se fit remarquer au siége de Joppé, en 1192, auprès de Richard Cœur-de-Lion (2). Enfin, Pierre d'Estaing signa, en 1204, le contrat de mariage de Marie de Montpellier avec Pierre II, roi d'Aragon (3). En 1219, Deodat d'Estaing fut l'un des témoins de l'hommage que rendirent Olivier et Bernard de Penne à Raymond, comte de Toulouse, pour leur château de Penne, en Albigeois (4); puis le même Deodat ou Dieudonné se reconnut, le 26 juin 1223, vassal de Raymond VII, pour son château d'Albin (d'Aubin), et il lui fit hommage, les mains placées entre les mains du comte, et, après avoir donné et reçu le baiser de la foi : *Homagium vobis facio, manibus meis positis inter vestras, et dato vobis osculo fidei et recepto* (5).

Nous n'avons pas à constater ici les actes que l'auteur des *Mémoires pour servir à l'Histoire du Rouergue* a consignés dans son ouvrage. Ces actes, que l'on dit avoir été trouvés en 1750, dans le château d'Estaing, tendraient à prouver que cette famille descend en ligne directe des anciens comtes de Toulouse, par le mariage de Raymond VI avec une fille de Guy de Lusignan, roi de Jérusalem; mais rien n'en prouve l'authenticité.

---

(1) *Ibid.*, t. III, p. 16. — D. Lucæ d'Achery *Spicilegium*, nova edit., t. III, p. 540.

(2) *Chronicon* Nic. Trivetti in *Spicileg.*, t. III, p. 174.

(3) *Spicileg.*, t. III, p. 566.

(4) *Ms. de la Biblioth. impériale, fonds Baluze*, n° 364, p. 80.

(5) *Ibid.*, p. 13. — *Hist. de Languedoc*, t. III, p. 332.

Le comte de Toulouse épousa, il est vrai, une princesse de la maison de Lusignan, vers l'an 1192 ou 1193; mais il l'avait répudiée en 1196, puisque, au mois d'octobre de cette année, il contracta un nouveau mariage avec Jeanne d'Angleterre. Nous ne connaissons, en outre, aucun historien contemporain qui fasse mention d'un fils né de Raymond VI et de Sibille de Jérusalem. Pierre de Vaux-Cernay, Guillaume de Puy-Laurent et tous les auteurs qui ont écrit sur Raymond VI ne parlent également en aucun lieu de Dieudonné, baron d'Estaing, qui sous le nom du chevalier Tristan aurait sauvé la vie de Philippe-Auguste à Bouvines, et reçu de ce prince le droit de porter les armes de France.

On ne doit donc admettre comme véritable aucun des documents cités par Bosc (1). Ils ne portent avec eux aucun cachet d'authenticité, et il serait même facile de les réfuter en plus d'un point. Peut-être quelque généalogiste complaisant, ne sachant d'où provenaient les armes de la famille d'Estaing (qui sont de France, au chef d'or), a-t-il voulu leur créer un acte de concession. Assurément il a réussi en partie, puisque certains historiens n'ont pas hésité à enregistrer ce fait (2); mais il persuadera difficilement aux personnes versées dans l'étude des monuments anciens et dans la connaissance de l'histoire du Languedoc, que les actes trouvés au château d'Estaing aient la moindre valeur.

Quoi qu'il en soit, la maison d'Estaing n'avait pas besoin de ces fausses chartes pour rehausser son ori-

---

(1) *Mém. p. serv. à l'Hist. du Rouergue*, t. III, p. 274.
(2) La Chenaye-Desbois, *Dictionnaire de la Noblesse*, t. VI, p. 145.

gine. Elle a toujours tenu l'un des premiers rangs dans la province du Rouergue, et elle a produit des hommes remarquables dans tous les genres.

Parmi les descendants de cette famille qui parvinrent à l'épiscopat, on doit mentionner :

Dieudonné d'Estaing, frère du cardinal d'Estaing, élu évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, le 25 janvier 1389, et mort en 1409, après avoir gouverné son église pendant vingt ans (1).

Antoine d'Estaing, dont nous nous proposons de parler ci-après.

François d'Estaing, frère du précédent, évêque de Rodez de 1501 à 1529, et que ses diocésains placent depuis ce jour au nombre des bienheureux (2).

L'église de Clermont eut successivement deux évêques de la maison d'Estaing. Le premier, Joachim, chanoine et comte de Lyon, abbé de Saint-Austremoine d'Issoire, occupa le siége depuis 1614 jusqu'en 1650 (3), et eut pour successeur son frère, Louis, abbé de Belle-Aigue, aumônier de la reine Anne d'Autriche. Ce dernier fut sacré évêque dans le collége de Navarre, à Paris, au mois d'août 1651, et mourut dans son palais épiscopal, le 15 mars 1664, à l'âge de soixante-trois ans (4).

On trouve encore, au commencement du XVIII[e] siècle, Joachim-Joseph d'Estaing, qualifié du titre de

---

(1) *Gallia christiana nova,* t. I, col. 722.

(2) A. Bion de Marlavagne, *Histoire du bienheureux François d'Estaing,* Rodez, 1839.

(3) *Gallia christ.*, t. II, col. 299 et 300.

(4) *Ibid.*, t. II, col. 300.

chanoine et comte de Lyon, comme la plupart des membres de sa famille, depuis près de quatre cents ans. Il fut nommé évêque de Saint-Flour en 1693, présida l'assemblée du clergé en 1715, et mourut en 1752 (1).

Déjà, plusieurs siècles auparavant, le siége de Saint-Flour avait été occupé par le célèbre Pierre d'Estaing. D'abord religieux de Saint-Victor, à Marseille, où il avait fait profession en 1341, il fut élu évêque de Saint-Flour en 1361, puis archevêque de Bourges et primat d'Aquitaine en 1367. Nommé cardinal-prêtre du titre de Sainte-Marie-Transtevère, par le pape Urbain V, en 1369, il était en outre son légat en Italie. Grégoire XI, successeur d'Urbain, lui donna aussi l'évêché de Ferrare et le nomma camérier de l'Église romaine ; enfin, il lui donna le premier rang au conclave, en le créant cardinal-évêque d'Ostie et de Vélitre (2). Le cardinal d'Estaing porta également le titre de généralissime des armées au-delà les monts. Il fit, en cette qualité, la guerre aux Lombards, qu'il chassa successivement de toutes leurs places, et, autant par ses armes que par ses négociations, il amena le rétablissement du saint-siége à Rome. Pierre d'Estaing mourut en 1377 et fut enterré dans son église de Sainte-Marie-Transtevère, qu'il avait été autorisé à garder avec l'évêché d'Ostie (3).

On pourrait ajouter à la liste de ces prélats :

Pierre d'Estaing, chanoine et archidiacre de Rodez, prieur de Saint-Hippolyte, nommé à l'évêché du Puy

---

(1) *Gallia christ.*, t. II, col. 435.
(2) *Ibid.*, col. 82 et 424.
(3) Ughellus, *Italia sacra*. Edit. 2a, t. I, p. 73.

en 1282, mais qui refusa la mitre, que deux membres du chapitre de cette église avaient été chargés de lui offrir (1).

Un autre Pierre d'Estaing, archidiacre de Conques dans l'église de Rodez, en 1426, qui fut élu évêque par le chapitre (2). Quoique son élection n'eût pas été confirmée par le saint-siége, il s'empara de l'administration ecclésiastique et parvint ainsi à gouverner le diocèse de Rodez pendant plus de quatre ans. Cependant il fut dans la suite obligé de céder à la volonté du pape, et il restitua l'évêché à Guillaume de La Tour-d'Oliergues (3). Élu Dom d'Aubrac en 1437, il gouverna ce pieux hôpital pendant de longues années, et le résigna vers 1466, après l'avoir fait mettre sous la protection du saint-siége (4).

Jean-Pierre d'Estaing, chanoine et camérier du chapitre de Lyon, conseiller au parlement de Toulouse, fut commis au gouvernement de Rouergue en 1484. Comme le précédent, il fut Dom d'Aubrac dès l'an 1466 et placé ainsi à la tête de cette abbaye, qui devait rester pendant près d'un siècle entre les mains de la famille d'Estaing (5). Mentionnons encore, ce que l'on ne doit pas considérer comme son moindre titre, qu'il

---

(1) *Gallia christ.*, t. II, p. 719.
(2) *Ms. de la Bibl. impériale, fonds Doat*, n° 133. Actes du chapitre de Rodez, fol. 161.
(3) *Gallia christ.*, t. I, col. 225.
(4) *Fonds Doat.*, n° 136. Archives de la Domerie d'Aubrac, fol. 1, 7 et seq.
(5) *Ibid.*, fol. 152.

fut le précepteur de ses deux neveux, Antoine et François d'Estaing (1).

Enfin, Jean d'Estaing, chanoine et comte de Lyon, archidiacre de Saint-Antonin, prieur de la Feuillade en 1529, fut appelé par le chapitre de Rodez à succéder à son oncle le bienheureux François; mais cette élection, contraire au concordat, fut annulée au profit de Georges d'Armagnac (2).

Mais c'est assez parler de la famille d'Estaing, dont j'ai voulu faire connaître quelques membres, et je reviens à l'évêque d'Angoulême.

Antoine d'Estaing naquit vers l'an 1460, au château de Lugarde en Rouergue, ou, selon quelques écrivains, dans l'hòtel d'Estaing, à Rodez. Il fut le troisième fils de Gaspard d'Estaing, sénéchal-gouverneur du Rouergue, et de Jeanne de Murols. Ce n'est point ici le lieu de parler de ses frères. Cependant il en est un que l'on ne peut passer sous silence et dont le nom viendra souvent se placer à côté de celui d'Antoine; c'est François, né en 1462, à Rodez, et qui dans la suite devint évêque de ce diocèse.

Antoine et François furent d'abord élevés ensemble, sous les yeux de leur mère, pendant leurs premières années; mais quand ils furent en âge d'apprendre, le sénéchal de Rouergue les confia à son frère Jean-Pierre d'Estaing, camérier de Saint-Jean de Lyon et *Dom*

---

(1) J.-B. Beau, *Idée excellente de la haute perfection ecclésiastique en l'histoire de la vie et des actions du très-illustre prélat François d'Estaing, de sainte mémoire, évesque de Rhodès*. Clermont, 1656, p. 14.

(2) Hugues du Tems, *Le Clergé de France*, t. I, p. 183.

d'Aubrac, qui se chargea non-seulement de leur instruction, mais encore de leur direction vers la carrière ecclésiastique, à laquelle on les destinait.

« Dans le païs et diocèse de Rouergue, dit le P. Beau, « il y a quantité de bénéfices qui portent le titre de « domnerie, entre lesquels le principal et le plus opu- « lent est celui de l'église d'Aubrac, située à trois ou « quatre lieues du chasteau et de la ville d'Estaing (1). » Cette *domerie* ne fut d'abord, vers le milieu du XIe siècle, qu'un lieu où un certain nombre de prêtres-chevaliers étaient autorisés à vivre et à secourir les pauvres pèlerins. Elle devint dans la suite un hospice célèbre, monastère semi-séculier et régulier, qui a servi de modèle à l'hospice si connu du mont Saint-Bernard. Cinq sortes de personnes composaient jadis la communauté de cette maison. Il y avait des prêtres pour le service de l'église et pour administrer les sacrements; des chevaliers pour escorter les pèlerins, donner la chasse aux voleurs et défendre la maison; des frères clercs et laïques pour le service de l'hôpital et des pauvres; des donats qui avaient soin de l'hôpital et des fermes; enfin, des dames de qualité demeurant également dans l'hospice et ayant des servantes qui lavaient les pieds des pauvres voyageurs et s'occupaient de tous les soins de ménage et de propreté.

En 1162, Pierre II, évêque de Rodez, révisa les statuts de cet hôpital, qui ont été publiés par D. Martène; et ils furent dans la suite confirmés par plusieurs papes, au nombre desquels on doit citer Alexandre III,

(1) Beau, *Vie de François d'Estaing*, p. 13.

qui se fit recevoir frère d'Aubrac, et voulut ainsi participer à tous les biens spirituels de l'hospice, auquel il accorda un grand nombre d'indulgences. Plus tard, les chevaliers de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem tentèrent de s'emparer de l'hôpital d'Aubrac. Le grand-maître de l'ordre des Templiers voulut aussi réunir cette maison religieuse à ses possessions, et il s'adressa, à cet effet, à Clément V, en 1310 ; mais toutes ces tentatives n'eurent aucun succès auprès de la cour de Rome, qui accueillit favorablement la protestation des gentilshommes et abbés de la province de Rouergue. Notre-Dame d'Aubrac resta une communauté particulière de religieux hospitaliers sous le nom de *Domerie*, et bientôt elle fut établie en commanderie sous l'autorité de Pierre d'Estaing (1).

Telle était, au milieu du XVe siècle, la situation du monastère d'Aubrac, que, son utilité devenant chaque jour plus grande, il avait dû établir dans plusieurs villes et bourgs du pays des succursales desservies par des religieux de la maison principale, sous l'inspection de l'abbé ou supérieur, que l'on qualifiait du titre de *Dom*.

Dès l'an 1466 (2), Jean d'Estaing succéda en cette qualité à son oncle Pierre, qui s'était démis de ses fonctions ; et, peu de temps après, il se chargea du soin de l'instruction de ses deux neveux. Ce fut donc sous la

(1) Hélyot, *Histoire des ordres monastiques, religieux et militaires*, t. III, 3e part., chap. XIX, p. 169.

(2) Et non en 1479, ainsi que le disent le P. Hélyot et M. l'abbé Bousquet. Voy. *fonds Doat*, no 136, Archives de la domerie d'Aubrac.

main et devant les yeux de cet excellent maître qu'Antoine et François furent élevés dans la domerie d'Aubrac.

Jean d'Estaing était un homme d'une vertu si éminente qu'on lui attribua de son vivant le don des miracles. Plein de l'amour de Dieu et des hommes, il était heureux de rendre service et de compatir aux souffrances de chacun. L'étude des lois l'avait également rendu propre à la défense des opprimés, et il était d'une rare habileté dans les affaires. C'est pourquoi, en 1484, il fut député de son ordre aux États de Tours; et, la même année, le roi le nomma gouverneur du comté de Rodez, des quatre châtellenies, de la vicomté de Creyssels et de tous les biens de la maison d'Armagnac situés en Rouergue. Ce pieux ecclésiastique disait souvent qu'il était déplorable de voir des grands seigneurs mettre tous leurs soins à trouver un fermier et un homme d'affaires habile, tandis qu'ils prenaient souvent au hasard ceux qui devaient former l'esprit et le cœur de leurs enfants. Préoccupé de cette pensée, il avait demandé avec instance à son frère et il obtint enfin qu'on lui confiât l'éducation de ses neveux, qu'il voulait préparer lui-même aux vertus de l'état ecclésiastique.

Dès que Jean d'Estaing eut la liberté de diriger à son gré l'esprit de ces jeunes enfants, ce fut pour lui la plus importante des affaires. Non-seulement il voulut les former à la science, mais encore à la piété. Les maîtres les plus sages et les plus habiles furent choisis par ses soins, et il écarta tout ce qui aurait pu produire une impression dangereuse sur ces cœurs innocents. « On ne sauroit « croire, dit le P. Beau, combien leur oncle prit soin

« d'éloigner d'eux tout ce qui pouvoit offenser la vertu, « et d'en approcher tout ce qui pouvoit y servir. Il les « pourveut toujours de sages et prudens gouverneurs « et d'habiles précepteurs, au choix desquels il ne « mettoit pas moins d'étude qu'aux plus importantes « affaires..... Lui-mesme, comme un bon œconome, il « se donnoit la peine durant qu'il étoit de séjour, de « demander chaque soir conte de leur avancement, et « lorsqu'il étoit absent, il s'en faisoit instruire par let- « tres à toutes les commodités. Ce qu'il observa durant « tout le cours de leurs études, et jusques au retour du « voyage d'Italie où ils prirent leurs degrés de doc- « teur (1). »

Grâce à ces soins, à cette surveillance continuelle, on développa si bien les heureuses dispositions qu'ils avaient reçues de la nature, qu'ils firent en peu de temps les progrès les plus rapides. Leur intelligence saisissait si promptement les difficultés qu'il était, pour ainsi dire, inutile de les aplanir. « L'esprit de l'un et « de l'autre avoit beaucoup de feu, mais celui d'Antoine « avoit trop de brillant et d'agitation. Celui de François « n'étoit pas sans ardeur et sans beaucoup de lumière ; « mais il étoit plus calme et plus reposé (2). »

Vivant ainsi dans le couvent d'Aubrac, situé sur une montagne déserte et couverte de neiges pendant une grande partie de l'année, Antoine d'Estaing voyait souvent des malheureux transis de froid, que les nobles chevaliers attachés au monastère allaient ramasser au

---

(1) *Vie de François d'Estaing*, p. 15.
(2) *Ibid.*, p. 14.

milieu des neiges. Quelquefois c'étaient des pèlerins ou des voyageurs, guidés par la cloche du couvent, qui parvenaient ainsi à échapper aux mains des brigands; en sorte qu'il voyait tous les jours pratiquer la charité. Car l'abbaye d'Aubrac n'était pas seulement un lieu de refuge pour les passants, elle offrait encore un asile assuré à tous les pauvres, les infirmes et les vieillards qui voulaient y fixer leur séjour ; et tel était l'esprit de cette institution éminemment catholique, qu'ils étaient regardés comme les maîtres de la maison. Les *chevaliers,* qui avaient mission d'escorter et de défendre ceux qui quittaient la maison d'Aubrac; les *frères* et les *donats*, qui servaient l'hôpital; les dames de qualité et les servantes, qui donnaient leurs soins aux personnes de leur sexe; tous enfin, prêtres et laïques, faisaient profession de n'être là que pour servir les pauvres avec joie et leur prodiguer tous les secours. On y recevait « toutes sortes de pauvres, bons et méchants, justes et « injustes, aveugles, boiteux, sourds et muets, sains et « malades, de toute sorte d'état et de condition. » Ils y étaient reçus avec bonté : *benignè, cum abundantia et hilaritate,* et pouvaient y faire leur résidence habituelle (1).

Cette charité, ce dévouement sans bornes, rappelant la conduite de Jésus-Christ, firent du couvent d'Aubrac un lieu de délices pour Antoine d'Estaing. Dès les premiers temps de son séjour auprès de son oncle, il avait, à la vérité, montré peu de dispositions pour l'état ecclé-

---

(1) *Histoire du bienheureux Fr. d'Estaing*, p. 334.—*Fonds Doat*, n° 134, fol. 2.

siastique ; mais les soins, les instructions du Dom, la joie de l'âme de ceux qui pratiquaient les vertus chrétiennes autour de lui, eurent bientôt tempéré ce qu'il y avait de trop ardent et de trop léger dans son naturel, et l'on vit se développer en lui ces belles qualités qui en firent plus tard un digne ministre de l'Église.

L'instruction suivait la même marche que l'éducation religieuse et morale. Ainsi, quand Antoine fut assez fort dans la langue latine pour comprendre les poètes anciens, son oncle lui fit apprendre la dialectique, puis il passa à la logique et à la morale. En 1479, les deux frères d'Estaing connaissaient toute la philosophie d'Aristote, et l'histoire leur était devenue familière.

Cependant ces premières études n'avaient été qu'une préparation à des études plus fortes et plus sérieuses. Jean d'Estaing voulut que ses neveux apprissent les droits canon et civil. En conséquence, il les envoya à l'Université de Toulouse, où ils séjournèrent deux ans, et ils allèrent ensuite passer autant de temps à celle de Paris. Pendant ces quatre années, Antoine, toujours surveillé par son oncle, qui ne cessait de s'informer de ses travaux, avait fait de très grands progrès dans la théologie ; il se disposait même à terminer ses études en Italie, quand des obstacles venus de sa famille vinrent l'arrêter dans ses projets de voyage. Mais le Dom d'Aubrac leva bientôt ces difficultés nées des craintes exagérées d'un père et d'une mère. Il représenta combien ce déplacement pouvait être profitable à ses neveux, et il n'eut pas de peine à faire comprendre au baron d'Estaing que ce voyage devait être le complément d'une éducation déjà si avancée. En conséquence, Antoine se rendit à la cour de Rome, où il fut, ainsi

Le roi, désirant reconnaître ce service, voulut qu'Antoine d'Estaing restât particulièrement attaché à sa personne, et il ne lui permit de s'éloigner un instant que pour aller prendre possession du prieuré de Langogne. Il est probable que ce fut également à cette époque qu'il fut nommé chanoine de la cathédrale de Rodez, ainsi qu'il résulte des actes que nous avons pu consulter. Le *Gallia christiana* lui donne, il est vrai, cette qualité dès l'an 1479 ; mais il se trompe évidemment ici. Dans les archives de l'église cathédrale de Notre-Dame de Rodez, ainsi que dans plusieurs autres pièces authentiques, nous n'avons trouvé aucun acte qui porte son nom pendant cette année et longtemps après. Nous pouvons citer, entre autres, un acte de donation portant la date du 18 août 1497, et qui contient la liste des chanoines, sans qu'on y trouve le nom d'Antoine d'Estaing (1). Le premier document dans lequel il soit mentionné avec cette qualité est du 5 novembre 1501. C'est le procès-verbal de l'élection au siége de Rodez de François d'Estaing, qui recueillit tous les suffrages des membres du chapitre présents, à l'exception du sien propre. François avait donné sa voix à Antoine, qui devait, quelques années plus tard, occuper la chaire épiscopale d'Angoulême (2).

On peut donc considérer comme certain que, vers la fin de l'an 1497, Antoine d'Estaing n'était pas encore chanoine de Rodez, et s'il en fallait une nouvelle

---

(1) *Fonds Doat*, n° 133. Archives de l'église cathédrale de Rodez, fol. 296.

(2) *Hist. du bienheureux Fr. d'Estaing*, p. 340.

preuve, nous la trouverions dans les pièces de la procédure relative au mariage de Louis XII, où le procureur-général du roi ne prend d'autre titre que celui de *juris utriusque doctor* (1).

Nous venons de voir qu'Antoine était, pour la première fois, signalé parmi les chanoines de Rodez, dans un acte du mois de novembre 1501 ; mais, à cette époque, il ne put prendre part au scrutin, puisque les devoirs de sa charge le retenaient à Blois. Nous savons, en outre, qu'il ne fut ordonné prêtre qu'à la fin de l'an 1499. Si donc on examine avec soin les dates que nous avons citées, on en conclura qu'Antoine, parti de la cour peu de temps après la dissolution du mariage du roi, pour aller prendre possession de son prieuré de Langogne, se fit, vers le même temps, ordonner prêtre et recevoir chanoine. Il ne faudrait plus alors reconnaître qu'une simple erreur typographique dans le *Gallia christiana* et supposer que l'on a imprimé 1479 au lieu de 1499 (2). Une dernière probabilité confirmera, nous osons le croire, notre opinion. Les chanoines et archidiacres formant le chapitre de la cathédrale de Rodez étaient jadis au nombre de vingt-cinq, et toujours ils sont classés par rang d'ancienneté dans les

---

(1) *Coll. du Puy*, n° 347, *loc. cit.*

(2) Nous ne pouvons cependant passer sous silence une erreur qui prouve au moins une grande négligence de la part du rédacteur de l'ouvrage que nous citons. Le *Gallia christiana* dit qu'Antoine d'Estaing fut l'un des juges désignés par le saint-siége pour dissoudre le mariage de Louis XII, en 1516. Et, le dirons-nous, cette faute grossière a été reproduite par des écrivains qui ont ainsi oublié que le divorce avait été prononcé en 1498 et que François Ier était déjà sur le trône en 1515.

documents qui nous sont parvenus. Or, dans la liste que nous signalons, François d'Estaing est placé le douzième, tandis que son frère Antoine n'occupe que le vingt-deuxième rang.

Au temps dont nous parlons, Louise de Savoie vivait à la cour de France. Cette princesse, que la mort de Charles d'Angoulême avait rendue veuve le 1er janvier 1496, y avait été appelée par Louis XII, qui voulut, dès le commencement de son règne, qu'elle résidât auprès de lui. « Il la recueillit donc doucement et amiablement » à Chinon, en 1498; mais en même temps « ledict seigneur laissa à ma dicte dame d'Engoulesme « tout entièrement le gouvernement de ses enfans et de « leurs biens, sans iamais y auoir voulu mettre homme « ne femme sans le vouloir de ladicte dame....(1). »

Tandis que Louise de Savoie élevait ainsi elle-même son fils et sa fille avec une sagesse et des soins que chacun se plaisait à louer, et qui faisaient de François et de Marguerite des enfants « très-accomplis, plaisans et agréables à ceux qui les regardoient, » Antoine d'Estaing, de son côté, se faisait chaque jour mieux connaître et estimer davantage. Les membres du grand-conseil admiraient le talent oratoire et les connaissances variées de leur collègue, pendant que les grands du royaume respectaient les vertus et les bonnes qualités de l'ecclésiastique.

Cet état de choses dura jusqu'en 1504, époque à laquelle Antoine s'absenta momentanément de la cour, et nous savons que, le 3 octobre de cette année, il se

(1) J. de Saint-Gelais, *Histoire de Louis XII*, p. 138 et 143.

trouvait présent à une nouvelle réunion des chanoines de Rodez, dans laquelle le chapitre confirma la nomination qu'il avait faite de François au siége épiscopal (1). En effet, la première élection, faite en 1501, avait été attaquée par une opposition de Charles de Tournon, qui voulut ainsi établir son droit à l'évêché de Rodez; et ce ne fut qu'après la mort de ce dernier que François d'Estaing put tranquillement s'occuper de l'administration de son diocèse.

Antoine retourna à la cour aussitôt après l'installation de son frère, et Louise de Savoie eut plusieurs fois occasion d'apprécier ses éminentes qualités. Aussi, lorsque le siége d'Angoulême vint à vaquer par la mort d'Hugues de Bauza, cette princesse fut-elle heureuse d'avoir à le demander au roi pour un ecclésiastique aussi distingué. Louis XII, qui aimait et estimait son savant conseiller, et qui, en outre, ne savait rien refuser à la veuve du comte d'Angoulême, accueillit favorablement la recommandation de cette princesse, et Antoine fut ainsi nommé évêque, cinq ans après la première élection de son frère au siége de Rodez.

A ce moment Antoine était déjà Dom de l'abbaye d'Aubrac. Nous n'avons pu découvrir l'époque précise à laquelle il avait été élu à cette dignité. Cependant on peut affirmer avec certitude qu'il l'occupait en 1505. La preuve en existe dans les registres du grand-conseil, où l'on trouve un arrêt du 5 juin 1505, rendu à Blois, dans lequel Antoine d'Estaing est qualifié Dom d'Au-

---

(1) Voy. le procès-verbal déjà cité dans l'*Hist. du bienheureux Fr. d'Estaing*, p 352.

brac (1). La Chenaye-Desbois lui donne, en outre, le titre de prévôt de Villefranche en Rouergue; mais, nous devons le dire ici, nous n'avons eu connaissance d'aucun acte qui lui donne cette dernière qualité. Toutefois nous savons que, lors de son élévation au siége d'Angoulême, le nouvel évêque était aussi conseiller-clerc au parlement de Toulouse, et qu'on fut alors obligé de pourvoir à son remplacement. Ceci résulte pour nous des manuscrits de Ganières, qui mentionnent, dans le volume des actes authentiques, des lettres royales, en date du 10 décembre 1506, par lesquelles Jean Du Buisson est pourvu de l'office de conseiller-clerc au parlement de Toulouse, vacant par la promotion d'Antoine d'Estaing à l'évêché d'Angoulême.

Remarquons en passant ici que cette dernière date est celle du remplacement de notre évêque au parlement de Toulouse et non celle de sa nomination, et que, par conséquent, on a eu tort de l'adopter partout comme celle de l'avènement d'Antoine au siége épiscopal d'Angoulême.

Les historiens et chroniqueurs de l'Angoumois s'accordent généralement à dire que ce prélat se rendit recommandable par sa science, son affabilité, sa capacité dans les affaires, et surtout par son zèle pour le maintien des priviléges ecclésiastiques. On le loue aussi de ses soins à poursuivre les usurpateurs des biens de son église. Cependant il ne borna pas là son attention. Il s'attacha à réprimer les abus qui s'étaient introduits

---

(1) *Ms. de la Biblioth. impériale*, S. Germain, H. 84, Registres du grand-conseil.

parmi les chanoines, et l'on assure qu'il existe aux archives de Rodez une copie manuscrite des statuts qu'il donna alors à son église (1).

Durant le temps de son épiscopat, l'évêque d'Angoulême dut, on le comprend, s'éloigner plusieurs fois de sa cathédrale pour remplir ses fonctions de conseiller, et souvent aussi il eut à obéir aux ordres du roi, qui avait besoin de ses services à la cour. Toutefois, pendant ces absences, il ne laissait pas son église abandonnée à elle-même, et il confiait l'administration du diocèse à l'un des hommes les plus distingués de son temps. Alain de Varennes, né à Montauban, et son condisciple à l'Université de Pavie, le remplaçait en ces circonstances. Très versé dans la théologie, il était, en outre, excellent prédicateur, et nous savons qu'il se fit maintes fois entendre à Angoulême avant d'aller à Rodez, où il se rendit vers l'an 1510. Antoine d'Estaing avait alors consenti à se priver de ses services pour le céder à l'évêque de Rodez, son frère.

Ce fut dans la ville d'Angoulême, et pendant qu'il était vicaire-général du diocèse, qu'Alain de Varennes, nommé dans les actes du temps *Alanus Varenius* ou *à Varenis*, composa son beau commentaire sur le cantique des cantiques. Dans la suite, il offrit cet ouvrage à François d'Estaing, et dans sa dédicace il nous apprend lui-même qu'il le composa sous l'épiscopat d'Antoine, à l'époque où il prononça son panégyrique de la Vierge. « *Scripseramus paulo antea et tunc cum,*

(1) ***Hist. du bienheureux Fr. d'Estaing***, p. 327.

« *humanissimo fratre tuo R. in Christo P. Antonio à* « *Stagno Engolismensi episcopo, ageremus panegy-* « *rim in supersanctæ Mariæ Dei genitricis... enco-* « *mium* (1). »

Parmi les ouvrages qui nous restent d'Alain de Varennes, nous possédons encore une lettre adressée à Antoine d'Estaing, qui honore également le théologien qui l'écrivit et le prélat auquel elle fut envoyée. Cependant, comme il nous est impossible de savoir dans quelle circonstance elle fut écrite, nous nous abstiendrons de la rapporter ici. Disons seulement, pour les personnes qui désireraient la consulter, qu'elle se trouve dans un volume in-4°, sans date, imprimé à Paris, chez Henri Estienne, sous le titre suivant : *Alani Varenii Montalbanensis Opuscula et Epistolæ.*

L'évêque d'Angoulême, qu'une affection toute particulière attachait au cardinal d'Amboise, était presque constamment auprès de lui, durant ses absences de son diocèse. Il l'aidait de ses conseils dans les moments difficiles, et le cardinal-ministre, qui avait une très grande confiance en lui, le choisit même pour être l'un de ses exécuteurs testamentaires. Ce fut au moment « d'aller par-delà les monts » que Georges d'Amboise dicta son testament. « Pour ce que Messieurs de Rouen, « évesque d'Angoulême, abbé de Fescamp et général « de Normandie, disait-il, sont plus informés qu'autres « tant du bien qu'il a plu Nostre Seigneur me donner « en ce monde, que de mes autres effets, leur prie qu'ils

(1) Alani Varenii *in Canticum canticorum Salomonis explanationis libri septem.*, Tolosæ, 1526.

« veuillent prendre cette peine, appellé par eux nostre « maistre, maistre Artus Fillon... (1). »

Cet acte, du 31 octobre 1509, était signé d'Antoine d'Estaing et d'Artus Fillon ; et l'on voit, en outre, sur le repli du testament, une note qui constate qu'il fut présenté le samedi 10 juin 1510, en présence de l'évêque d'Angoulême et de l'abbé de Fécamp. Ajoutons encore que Georges d'Amboise était mort le 25 mai 1510, à dix heures du matin, et que, le 15 juin suivant, notre évêque assistait enfin à l'ouverture de ce testament, dans la salle capitulaire de la métropole de Rouen (2).

Pendant qu'Antoine d'Estaing, remplissant ainsi jusqu'au bout son devoir, faisait exécuter les dernières volontés du cardinal d'Amboise, l'évêque de Rodez, parcourant son diocèse, arrivait au lieu d'Aubrac et s'installait dans la demeure de l'évêque d'Angoulême. « *In loco de Altobraco diocœsis Ruthenensis et in domo* « *habitationis Reverendi in Christo Patris et domini* « *Domini Anthonii de Stagno episcopi Engolismensis* « *et Dompni hospitalis Beatæ Mariæ de Altobraco.* » Après avoir visité les églises paroissiales de Saint-Côme et de Saint-Pierre de Amiaco, il célébra, en habits pontificaux, la fête de l'Ascension dans l'église de Sainte-Marie d'Aubrac, et le lendemain il administra la confirmation et conféra plusieurs tonsures cléricales.

Les religieux d'Aubrac ayant cru voir dans l'exercice de ces fonctions une atteinte portée à leurs anciens droits, se rendirent auprès de l'évêque de Rodez, et

---

(1) Le Gendre, *Vie du cardinal d'Amboise*, Amsterd., 1726, p. 459.
(2) Le Gendre, *Vie du cardinal d'Amboise*, p. 460 et seq.

Guillaume Saltelli, prêtre et sacristain de l'hôpital, lui remontra, au nom de tous, que la domerie avait de tout temps été exempte de la juridiction épiscopale. Il lui demanda, en outre, s'il avait entendu porter préjudice à leurs antiques priviléges, en venant officier, confirmer et accorder la tonsure dans leur église. L'évêque de Rodez répondit alors aux religieux qu'il connaissait leurs priviléges, et que loin de vouloir les enfreindre en célébrant la messe en habits pontificaux, il déclarait l'avoir fait avec leur permission, pendant l'absence de l'évêque d'Angoulême, son frère.

Cette déclaration, dont il fut aussitôt dressé un acte, le 10 mai 1510 (1), est fort curieuse et fort intéressante pour l'histoire de la domerie, en ce qu'elle renouvelle l'exemption de la visite et de la juridiction épiscopale dont les religieux de l'hôpital d'Aubrac avaient déjà été dispensés au mois de septembre 1279, par une transaction passée entre Raymond de Calmont, évêque de Rodez, et Hugues, leur Dom (2).

Peu de temps après les faits que nous venons de signaler, Antoine d'Estaing arriva à Aubrac. Il allait y chercher un instant de repos auprès de ses religieux bien-aimés; et en revoyant les lieux témoins de son enfance, il pensait oublier plus facilement la douloureuse perte qu'il venait de faire.

Mais qu'était donc cet hôpital d'Aubrac, dont si peu de personnes connaissent aujourd'hui l'existence

---

(1) Voy. à la fin de cette Notice les Preuves inédites : Lettre A.

(2) *Fonds Doat*, n° 134, fol. 229. — Archives de la domerie ou hospital d'Aubrac.

et la destination ? Qu'on nous permette de le dire ici en peu de mots ; car, selon l'expression d'un historien du siècle dernier, « la domerie ou abbaye d'Aubrac est une « maison trop considérable et trop singulière pour n'a- « voir pas ici sa place (1). »

La tradition du pays, deux bulles d'Innocent III et Honorius III, de même qu'un manuscrit communiqué en 1667 au président de Doat par Jean Barlier, sacristain de la domerie d'Aubrac, donnent à cet hôpital une origine miraculeuse (2). Alard, vicomte de Flandre, revenant avec quelques chevaliers d'un pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle, disent les écrits que nous venons de citer, passait en un lieu fort boisé et très désert. Ce lieu, nommé Aubrac, situé dans les montagnes du Rouergue, était connu par les brigandages qui s'y commettaient journellement. Chaque pas portait la trace d'un crime, et l'on y voyait quelquefois sur le sol les restes des pauvres voyageurs qui avaient misérablement fini leurs jours dans cette solitude. Le vicomte

---

(1) Piganiol de La Force, *Nouvelle description de la France.* Paris, 1753, t. VII, p. 178.

(2) *Fonds Doat,* n° 134. Bulle par laquelle le pape Honorius III confirma la bulle d'Innocent III, dans laquelle est rapportée la fondation de la domerie d'Aubrac. Par cet acte, le souverain pontife s'établit confrère de la communauté d'Aubrac, comme l'avaient déjà fait ses prédécesseurs les papes Alexandre et Innocent. La bulle d'Innocent est du mois d'avril 1216 ; celle d'Honorius est datée de la première année de son pontificat. — Nous profitons de cette citation pour assurer à M. l'abbé Bousquet que ce titre précieux dont il regrette la destruction, dans sa *Notice sur l'ancien Hôpital d'Aubrac,* existe tout entier parmi les manuscrits de la Bibliothèque impériale, dans le volume cité au commencement de cette note, fol. 33 et seq.

de Flandre cheminait tristement en songeant aux nombreux assassinats qui se commettaient sur cette montagne, quand tout-à-coup Jésus-Christ vint se placer sur sa route et lui ordonner de construire, au lieu même où il se trouvait, un hospice où l'on pût recevoir charitablement les pauvres et les pèlerins.

Frappé de cet avertissement céleste, le noble Alard résolut aussitôt d'exécuter la volonté divine: En conséquence, il abandonna toutes les pompes humaines, ses parents, ses amis; et il bâtit, au lieu où Jésus-Christ s'était montré à ses yeux, un hospice pour les pauvres et une église qui fut miraculeusement consacrée par le ministère des anges. Alard se décida ensuite à résider dans ce lieu. Il y termina ses jours, entièrement consacrés à la charité; et son corps, qui y fut enseveli, a longtemps marqué la place où il repose par un grand nombre de miracles (1).

Telle est, en abrégé, l'origine intéressante et curieuse de la domerie d'Aubrac, dont quelques auteurs placent la fondation à l'an 1120, tandis que d'autres la font remonter à l'an 1028 et même jusqu'en 1022, sous l'épiscopat d'Arnaud, évêque de Rodez (2).

L'hôpital et l'église, situés dans le diocèse de Rodez, furent à cette époque entourés de fossés, garnis de tours et assez fortifiés pour résister aux attaques des malfaiteurs. Alard voulut aussi qu'on recueillît et qu'on récréât les pauvres, les infirmes, les faibles et tous ceux

(1) Preuves. Lettre B.

(2) Bousquet, l'*Ancien Hôpital d'Aubrac*. — De Gaujal, *Essais historiques sur le Rouergue*.

que leurs affaires, ou un vœu religieux, forçaient à s'aventurer dans l'horreur de ce désert. Enfin, par une disposition particulière, les malades et les voyageurs devaient chaque jour être accueillis avec charité et bonté dans cet asile, et les frères et les sœurs de l'hôpital devaient les traiter avec joie et abondance, selon les revenus de la maison.

Les documents historiques que nous possédons nous prouvent que les volontés du fondateur furent constamment suivies par les religieux d'Aubrac. Dès les premiers temps, quelques personnes des deux sexes se retirèrent dans ce lieu pour s'y consacrer au service de tous, et elles s'y gouvernèrent d'abord d'après les intentions d'Alard; mais, en 1162, Pierre, évêque de Rodez, les soumit à la règle de saint Augustin. Ce fut sous cette constitution que les prêtres, chevaliers, frères ou donats et les dames ou servantes qui se vouèrent dans la suite au service de l'hôpital, se firent chérir et estimer de tous les pays environnants. Et nous ferons ici une remarque qui trouve naturellement sa place : comment le souvenir des vertus et des bienfaits des religieux d'Aubrac n'existe-t-il plus que dans la mémoire de quelques hommes, tandis que l'on parle partout des services rendus par les moines du mont Saint-Bernard? Est-ce parce que nous avons moins étudié notre France que les pays étrangers? Toute singulière qu'elle soit, cette conjecture n'est pas sans fondement ; nous en pourrions donner plus d'une preuve.

Pour en finir cependant avec l'hôpital d'Aubrac, nous rappellerons ici que cette maison était située sur ces hautes montagnes qui marquaient jadis la limite du Rouergue, de l'Auvergne et du Gévaudan. Constam-

ment couvertes de neige pendant six mois de l'année, et n'ayant, pour ainsi dire, aucune route tracée, ces montagnes étaient souvent impraticables pour les pauvres voyageurs, marchands ou pèlerins qui s'y égaraient et tombaient presque toujours entre les mains des malfaiteurs. On entendait alors, à de courts intervalles, la cloche du monastère annonçant au loin que l'on pouvait trouver un asile dans ces régions perdues, et quelques malheureux parvenaient ainsi à échapper aux bandits (1). Mais ce n'était pas tout encore. La domerie d'Aubrac, si souvent lieu de refuge, était encore un abri donné à tout homme qui se présentait à sa porte; c'était une maison où chacun était reçu avec bonté, soigné avec affection, et où les étrangers étaient plus maîtres que les religieux; enfin, il y avait dans l'hôpital douze chevaliers chargés de parcourir les gorges et les bois des montagnes; ils en tiraient les voyageurs égarés, et après leur avoir donné les soins nécessaires, ils leur servaient encore de guides à la sortie de l'hôpital.

Tant de précautions et de soins n'étaient sans doute pas inutiles, puisque les anciens titres de la domerie d'Aubrac nous apprennent que cette maison avait été établie dans un vaste et horrible désert, à trois ou qua-

---

(1) Depuis que le son de la *Cloche des Perdus* a cessé de retentir dans l'immensité des forêts d'Aubrac, dit M. l'abbé Bousquet, plusieurs voyageurs ont péri dans les neiges, ou ont été dévorés par les loups. Leurs restes à demi rongés, les vœux de la fabrique d'Aubrac et une délibération du conseil municipal de Nasbinals réclament, pour le bien public, la restitution de cette cloche et le rétablissement de l'hôpital.

tre lieues de distance des choses nécessaires à la vie. En 1511, époque à laquelle Antoine d'Estaing était à Aubrac, les montagnes environnantes étaient encore fort dangereuses à parcourir. Chaque jour on entendait le récit de quelque nouveau crime, et les brigands qui commettaient ces attentats se riaient parfois de la douleur des bons religieux et de leurs efforts pour arracher quelques victimes à la mort.

Antoine d'Estaing désirant faire cesser cet état de choses, chercha à effrayer les malfaiteurs par l'appareil du supplice; et, comme seigneur du lieu d'Aubrac, ayant droit de justice haute, moyenne et basse, il voulut établir des piloris et des fourches patibulaires dans toute l'étendue de la juridiction de l'hôpital. Il s'adressa en conséquence au roi, qui, étant à Valence, lui donna, le 21 juillet 1511, l'autorisation qu'il demandait. Les lettres patentes de Louis XII, que l'on nous permettra de rapporter ici, étaient ainsi conçues :

« Louis, par la grace de Dieu, roy de France, aux juges des montaignes de Rouergue et de Maruejols, ou à leurs lieutenants, salut. Receu avons l'umble supplication de nostre amé et féal conseiller ordinaire en nostre grand conseil, maistre Anthoine d'Estaing, Éuesque d'Angoulesme, Domp d'Aubrac, contenant que, à cause dudit Aulbrac qui est situé ès montaignes enuironnées de grans forêts, il a tout droit de justice et de jurisdiction haulte, moyenne et basse, esquelles montaignes, boys et forets y a plusieurs chemins passans et repassans par lesquelles passent plusieurs marchans, et autres gens de diuers pays et contrées pour achepter bestail, et autres denrées et marchandises;

Aussi en temps d'esté sont amenées es dites montaignes plusieurs grands quantités de bestails par plusieurs bergers de plusieurs et diuers pays, qui y séjournent jour et nuict; Et pour ce que, tant au moyen de la diuersité des lieux et chemins qui sont passans par lesdits bois et forêts, plusieurs incidiations, larronsains et autres crimes et délits y peuuent aduenir, pour donner crainte aux malfaicteurs et pour seureté des fréquantans lesdites montagnes, et conseruation de la jurisdiction dudit suppliant, est besoin faire mettre et afficher en plusieurs et diuers lieux de ladite jurisdiction d'Aulbrac fourches patibulaires, pilloris et autres signes de justice, et ja par cesdits officiers en ont esté mis et assis en aucuns lieux de sadite jurisdiction; et jaçoit ce que audit suppliant comme aiant droit de haute justice lui apartiengue en icelle auoir et tenir lesdits signes de fourches patibulaires, pilloris et autres choses, toutefois il doubte que on lui voulust aucune chose obuier s'il le faisoit de son auctorité, Nous humblement requerant sur ce nostre prouision et remede conuenable. Pour quoy Nous, ces choses considerées, desirans subuenir à nostre dit conseiller suppliant, aussi obuier que en nos Royaume, pays et seigneuries ne aduienne aucuns crimes ne delitz, vous mandons, et pour ce que lesdites montaignes ou la plupart d'icelles sont assises en vos jurisdictions et ressorts, commettons par ces presentes que s'il vous appert que nostre dit conseiller suppliant ait audit lieu d'Aulbrac droits de justice et jurisdiction haute, moienne et basse, par quoy lui apartiengue en icelles fourches et signes patibulaires, pilloris et autres signes de justice, qui pour la diuersité des lieux et pour les causes dessus dites

soit besoing lesdites fourches et signes patibulaires en plusieurs et divers lieux ou des choses dessus dites de tant que souffire doie, vous audit cas permetés et souffres ledit suppliant et sesdits officiers metre et asseoir lesdites fourches patibulaires, et pilloris en tels lieux de ladite jurisdiction d'Aulbrac qu'ils verront estre a faire et ceux qui y ont esté et sont mises et assises, faites tenir et entretenir sans y metre ne donner ne souffres estre fait mis ou donné aucun empechement, car ainsi nous plaist-il estre fait, nonobstant quelconques letres subreptices à ce contraires, mandons et commandons à tous nos justiciers officiers et subiets que à l'execution de ces présentes soit obey. Donné à Valance le vingt-vnieme jour de juillet l'an de grace mil cinq cens et vnse et de nostre regne le quatorsieme. Et plus bas est escrit : *Par le Roy,* à la relation du Conseil. Signé : DES LANDES (1). »

Cette autorisation du roi rencontra quelque difficulté dans son exécution, et ce ne fut que le 11 octobre de la même année que le juge des montagnes et des quatre châtellenies du Rouergue, Jean Cayronis, consentit à laisser établir les insignes de justice du Dom d'Aubrac (2).

Cependant Antoine d'Estaing ne songeait pas seulement à protéger les honnêtes gens, en frappant d'effroi les voleurs et assassins qui désolaient le pays, il faisait plus, il distribuait des secours aux misérables habitants

(1) *Fonds Doat,* n° 136, fol. 194.
(2) Preuves. Lettre C.

des villages environnants. On faisait, en outre, par ses soins, d'abondantes aumônes à la porte de la domerie, que les malheureux avaient surnommée *Notre-Dame des Pauvres;* et en exhortant ses religieux à cet acte de charité, il voulait y présider lui-même, car il se rappelait que c'était ainsi que son oncle avait développé dans son jeune cœur un ardent amour pour les pauvres, un désir incessant de secourir et de protéger la faiblesse.

« Le Dom d'Aubrac, dit le P. Beau, le menoit ordi-
« nairement à la visite des appartemens destinés aux
« passans et aux pélerins. Et toujours il vouloit qu'il
« assistât à la distribution générale du pain qui se
« faisoit à la barrière, à cause de la foule des pauvres
« qui y abondent de tout le voisinage et même de bien
« lòin, outre les étrangers qui n'y sont que de pas-
« sade. Le bon seigneur s'y trouvoit d'ordinaire et y
« faisoit venir ses deux neveux Antoine et François, et
« vouloit qu'en sa présence ils donnassent les pains de
« leurs propres mains, à même temps que le syndic
« de l'hòpital en distribuoit de l'autre côté. Il arrivoit
« souvent que ces innocens aumôniers départoient de
« leurs petites mains jusques à cinq et six mille pains
« dans un seul jour. Ne voilà-t-il pas bien l'employ
« des futurs apôtres (1)! »

Après avoir ainsi pourvu aux besoins de la domerie d'Aubrac, l'évêque d'Angoulême se rendit au concile de Pise, convoqué au nom de l'empereur Maximilien et du roi de France, contre le pape Jules II. C'était le

---

(1) *Vie de François d'Estaing,* p. 337.

moment des démêlés entre le pape et Louis XII. La division était alors plus animée que jamais; Jules II avait excommunié Louis XII, le 2 septembre 1510.

Les pères ouvrirent le concile le 15 novembre 1511; et, dans la troisième séance, Antoine d'Estaing fut nommé l'un des membres de la commission chargée d'examiner les demandes d'absence ou de congé (1). Cependant, comme les cardinaux et les autres prélats avaient jusqu'à ce jour été exposés aux insultes des Pisans, qui voyaient en eux des prêtres révoltés contre le chef spirituel de la chrétienté, on résolut de se transporter dans une autre ville. Les Pères du concile partirent donc aussitôt après avoir pris cette décision; et, le 7 décembre suivant, ils firent leur entrée dans la ville de Milan, étant précédés de la croix synodale et suivis du clergé de la cathédrale.

Le 4 janvier 1512, eut lieu la quatrième séance du concile dans l'église métropolitaine de Milan; et ce fut alors que l'on décida que certains membres de l'assemblée seraient députés pour assister à la diète qui devait prochainement avoir lieu à Augsbourg. Antoine d'Estaing fut élu le premier d'un accord unanime, non-seulement à cause de sa connaissance profonde des affaires, mais encore à cause de son talent oratoire. Voici la lettre fort peu connue que le cardinal de Prie écrivit à ce sujet de Milan au roi, le 12 janvier 1512:

---

(1) *Constitutiones factæ in diversis sessionibus sacri generalis concilii Pisani,* ex editione Zachariæ Ferrerii, Parisiis, Joh. Petit.

« Sire,

« Nous avons eu des lettres de l'Empereur par lesquelles il nous mande qu'il a envoyé d'aucuns deputez pour venir au concile et assister avecque nous avecque les commissions necessaires. Et pour ce qu'il a entrepris une dyette ou les Princes et Prélats de toute l'Empire se doiuent trouuer à Auguste, à laquelle il s'en part pour y aller; il nous prie de enuoyer quelques orateurs de la part du concile pour se trouuer à ladite dyette audit lieu d'Auguste, et à ce lieu là se rendra ledit Empereur pour nous faire responses à toutes les articles que lui auons mandez.

« Sire, pour ce que nous desirons la reformacion de l'Église, le bien et utilité de toute la chrestienté, et que ce qui est bien commencé vienne à perfection, que toute la nation germanique se vienne adhérer audit concile, auons conclud tous ensemble en nostre congrégation de enuoyer messieurs l'Éuesque d'Angoulesme, l'abbé de........, ung docteur en théologie de Paris nommé de Quercu, un docteur en droit de Pauie, et Lascarie pour eux trouuer audit lieu d'Auguste deuers l'Empereur et les Princes et Prélats de l'Empire.

« Sire, nous esperons qu'ils y feront une bonne œuvre qui sera utile et prouffitable à toute la chrestienté et ne vous sera point dommageable...... Et pourrez mander aux dessusdits pour dire quelque chose à l'Empereur de vostre part ce que verrez qui sera vtile et prouffitable pour les affaires qu'ils sont entre vous deux. Car ledit monsieur d'Angoulesme le fera bien et sagement.... (1). »

---

(1) *Acta primi concilii Pisani.... item constitutiones factæ in*

Antoine d'Estaing prit part à tous les actes du concile de Pise jusqu'au 21 avril 1512, puis il se rendit à la diète d'Augsbourg pour y soutenir les intérêts de Louis XII contre les prétentions du pape. Mais cette diète étant restée sans effet, l'évêque d'Angoulême rentra aussitôt dans son diocèse, et nous savons qu'avec cinq autres évêques il signa, le 10 mars 1514, l'acte de renonciation au concile de Pise. Il obtint ainsi l'absolution des censures qu'il avait encourues de la cour de Rome pour avoir combattu le pape, et il déclara adhérer entièrement aux actes du concile de Latran (1).

Libre de donner désormais tous ses soins à son diocèse, l'évêque commença par réformer les mœurs du clergé, dont la plupart des membres, loin de servir de modèle aux laïques, semblaient, au contraire, avoir oublié la sainteté de leur état. Son zèle pour la discipline et la justice le porta ensuite à retirer la plus grande partie de son patrimoine qui avait été usurpée par les ecclésiastiques. Avant cette époque, au mois de janvier 1513, il avait fondé, dans l'église cathédrale, le salut des vigiles de Notre-Dame, pour lesquelles il donna les dîmes inféodées de Saint-Angeau ; et plus tard, cette même église ayant eu besoin de réparations, il fit consentir les chanoines et autres dignitaires à y contribuer de la septième partie de leurs revenus. Enfin, il termina les constructions du palais épiscopal, commencé par Octavien de Saint-Gelais (2).

---

diversis sessionibus sacri generalis concilii Pisani II. M D XI, Lut. Parisiorum, 1612, p. 162.

(1) Michon, *Statistique monumentale de la Charente,* p. 93.

(2) *Gallia christiana,* t. II, col. 1019. — Michon, *Vie de J.-J.-P. Guigou, précédée de la Chronique des Évêques d'Angoulême,* p. 153.

Parmi les sculptures délicates qui se voient encore à la partie orientale et au pignon septentrional de cet édifice, on remarque encore quelques écussons ornés de fleurs de lis. L'observation de ces sculptures, en grande partie mutilées aujourd'hui, a fait dire à Vigier de La Pile, d'après Claude Robert, que d'Estaing fit mettre sur l'évêché « les armes de France, pour lesquel- « les il avait obtenu la permission de François Ier (1). » Un autre écrivain a supposé que les fleurs de lis avaient été apposées tant au dehors que dans l'intérieur du palais, parce que l'évêque, allié à la maison d'Amboise, en portait trois dans ses armes avec un chef en cime. Mais il est parfaitement reconnu maintenant que ces armes étaient celles de la famille d'Estaing, qui portait de France au chef d'or. Nous avons vu un sceau de l'évêque d'Angoulême empreint de trois fleurs de lis avec cette légende : *Sigillum Anthonii de Stangno episcopi Engolismensis*. L'écu y est surmonté d'une mitre et d'une crosse à volute tournée en dedans. Presque tous les actes de la famille d'Estaing sont marqués de sceaux semblables, et d'Hozier en a signalé plusieurs dans la généalogie de cette maison, qu'il dressa en l'an 1679. Enfin, les archives de Rodez possèdent une obligation de Henri, chevalier, fils du comte Hugues, par laquelle il promet de payer trois mille sous rodanois à Guiral de Bozons, sous le cautionnement de Henri de Benaveu et de Pierre d'Estaing, recteur de Saint-Hippolyte, archidiacre de Rodez ; et l'on voit pendant

(1) Cl. Roberti, *Gallia christiana*, p. 326. — Vigier de La Pile, *Histoire de l'Angoumois*, publ. par J.-H. Michon, p. LXXVI.

à cet acte, daté de l'an 1272, le sceau de ce Pierre d'Estaing, qui est d'azur à trois fleurs de lis d'or (1).

Cette dernière preuve suffirait seule pour détruire complètement la supposition de Vigier et de Claude Robert, que, du reste, personne ne reproduit aujourd'hui ; mais alors on a voulu faire remonter l'origine des armoiries de la famille d'Estaing au temps de Philippe-Auguste, qui les aurait concédées à *Dieudonné d'Estaing* pour lui avoir sauvé la vie à la bataille de Bouvines. Déjà, au commencement de cette notice, nous avons déclaré ce que nous pensions de cette fable consignée dans l'ouvrage de M. Bosc, et nous n'hésitons pas à répéter ici qu'elle ne mérite aucune discussion.

Disons cependant que le fait attribué à Dieudonné a été pour la première fois mentionné par d'Hozier, en 1668 ; mais plus tard, dans la table généalogique de la maison d'Estaing, dressée en 1679, ce généalogiste passe cet acte sous silence, et signale, au contraire, cette particularité que la famille d'Estaing portait jadis semé de fleurs de lis avec un chef, ainsi que cela s'est vu longtemps dans l'abbaye de Bonneval, où se trouvait le tombeau de Pierre d'Estaing, vivant l'an 1204, chargé d'un écu avec ces armoiries. Au siècle suivant, la *découverte* des faux actes trouvés en 1750, dans une des salles du château d'Estaing, donna quelque consistance à la fable inventée pour procurer une origine illustre à la famille, et elle fut aussitôt amplifiée par les poètes et reproduite par les historiens, qui acceptèrent ainsi comme véritable un personnage fictif, un véritable

(1) *Mémoires p. serv. à l'Hist. du Rouergue*, t. II, p. 387.

héros de roman. En effet, dans Guillaume de Nangis et dans Guillaume le Breton, qui assistait à la bataille de Bouvines, on trouve Gallon de Montigny et Pierre Tristan particulièrement cités comme ayant défendu le roi; mais on ne voit aucun personnage du nom de d'Estaing. Des deux chevaliers que nous venons de signaler, on a fait alors un seul individu, fils de Raymond VI, comte de Toulouse, obligé de se cacher dans les rangs les plus obscurs, mais réellement nommé *Dieudonné, dit* TRISTAN, *duc de Narbonne, prince de Rouergue, baron d'Estaing et de* MONTIGNY.

Ce n'est pas ici le lieu de critiquer l'histoire de la maison d'Estaing. Toutefois nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer que le comte Joachim d'Estaing, né vers 1617, passa une partie de sa vie à composer l'arbre généalogique de sa famille, et qu'il ne cessait de répéter à qui voulait l'entendre que son illustration et ses armoiries remontaient à Dieudonné, vivant au temps de Philippe-Auguste. Les prétentions nobiliaires du comte Joachim fatiguaient tellement ses contemporains, que Boileau crut devoir les critiquer ainsi, dans sa satire sur la noblesse :

Mais je ne puis souffrir qu'un fat, dont la mollesse
N'a rien pour s'appuyer qu'une vaine noblesse,
Se pare insolemment du mérite d'autrui,
Et me vante un honneur qui ne vient pas de lui.
Je veux que la valeur de ses aïeux antiques
Ait fourni de matière aux plus vieilles chroniques,
Et que l'un des Capets, pour honorer leur nom,
Ait de trois fleurs de lis doté leur écusson.
Que sert ce vain amas d'une inutile gloire,
Si, de tant de héros célèbres dans l'histoire,

Il ne peut rien offrir aux yeux de l'univers
Que de vieux parchemins qu'ont épargnés les vers?
....
.... A le voir avec tant d'arrogance
Vanter le faux éclat de sa haute naissance,
On dirait que le ciel est soumis à sa loi
Et que Dieu l'a pétri d'autre limon que moi.

Mais c'est trop longtemps m'occuper de ce ridicule sujet, et je reviens à notre évêque d'Angoulême.

Quelques années après son retour dans sa ville épiscopale, c'est-à-dire vers 1518, Antoine d'Estaing raconta à Louise de Savoie les miracles qui s'opéraient, disait-on, au tombeau du comte Jean, dit le *Bon*, mort en odeur de sainteté. Cette princesse le chargea aussitôt de procéder à l'information des mœurs et des actes du comte d'Angoulême; et l'évêque, sans perdre de temps, s'empressa de recueillir le témoignage des personnes qui avaient pu connaître le vertueux comte, mort depuis plus d'un demi-siècle. Le zèle du prélat fut bientôt couronné de succès. Par sa patience, ses soins et sa persévérance, il parvint à consigner les moindres actes de l'existence du prince, et il enregistra cent vingt-huit attestations venant de témoins « tous dignes de foy et « la pluspart seigneurs et gentilzhommes qui l'avoient « servy ou eu l'honneur de sa conversation ou fami- « liarité. »

L'évêque d'Angoulême adressa ensuite à Louise de Savoie un mémoire sur les faits qu'il avait constatés. Cet acte assez curieux, que nous ne connaissons malheureusement pas, mais qui servit à Jean Du Port pour écrire sa *Vie de très-illustre et vertueux prince Jean, comte d'Angolesme*, était précédé d'une lettre que l'on

trouve dans la première édition de cet ouvrage, dédiée en 1589 au duc d'Épernon. Plus tard, dans le second tirage, fait en 1602 et adressé à la princesse Marguerite, reine de Navarre, la missive d'Antoine d'Estaing fut supprimée; cependant, comme elle a été réimprimée récemment par les soins de M. Eusèbe Castaigne, dans sa nouvelle édition de la *Vie de Jean d'Orléans, comte d'Angoulême*, nous croyons devoir nous abstenir de la reproduire ici.

Louise de Savoie s'adressa aussitôt au pape pour obtenir la canonisation du père de son époux, et en lui envoyant l'Inquisition déjà faite et « contenant les « dépositions bien amples et véritables sur la saincte vie « et miracles de Jean, comte d'Angoulesme, ayeul du « grand roy François Ier, » elle demanda au souverain pontife de vouloir bien agréer sa requête. Malgré l'assertion de certains historiens, qui veulent que l'évêque d'Angoulême ait été alors délégué par le saint-siége pour travailler au procès de canonisation du comte, nous pensons que le pape ne donna aucune suite à cette affaire, et qu'Antoine d'Estaing ne reçut point la commission pour laquelle la mère du roi avait intercédé auprès du saint-père. Mais il y a loin de cette pensée à l'affirmation de Mesneau, qui veut que l'enquête faite pour cette béatification soit une fable (1). Nous croyons, au contraire, que cet acte fut seul exécuté; car, sans cela, il faudrait considérer comme fausses ces paroles

---

(1) L'auteur se méprend ici avec M. l'abbé Michon (*Chron. des Év. d'Ang.*, p. 153). Mesneau n'a jamais douté de la réalité de cette enquête (voir notre édit. de la *Vie de Jean d'Orléans*, p. 108).
E. C., Bibl.

de l'historien Du Port au duc d'Épernon : « Ayant em-
« prunté ladicte Inquisition, je deliberay de rechercher « curieusement tout ce que je y pourrois trouver, en« semble ès annales, autres livres et instrumens « publics dignes de foy, concernant les gestes et vie de « ce saint ; et l'ayant rédigé par escript le vous présenter.... (1). » Ou bien encore on ne devrait ajouter aucune foi à « la belle et notable Inquisition » dont ce même écrivain parle ainsi à la reine Marguerite en 1602 : « laquelle Inquisition, ainsi authentique, con« tenant les dépositions bien amples et véritables sur « sa saincte vie et miracles que Dieu a faictz par luy, « *m'a esté mise entre mains par ce Reverendiss. prélat* « *messire Charles de Bony, à présent Éuesque d'An*« *golesme*, l'ayant trouuée au thrésor de son évesché : « et ce aux fins de dresser cette vie avec quelque autre « methode et style qu'elle n'est référée par les audi« tions des tesmoins..... Ayant veu et faict voir ladite « Inquisition et ce que j'en ay recueilly conforme à « icelle, y ayant seulement adjousté ce qui servoit à « l'histoire de ce temps-là.... (2). »

Quoi qu'il en soit, et en admettant même qu'Antoine d'Estaing ait été nommé par le pape pour s'occuper de la canonisation du comte Jean, il lui eût été impossible

(1) Jean Du Port, *Vie de très-illustre et vertueux prince Jean, comte d'Angoulesme*. Angoul., 1589, p. 2 de la Dédicace. — C'est dans cette édition, et après l'épître au duc d'Épernon, que se trouve la *missive d'Anthoine d'Estaing, jadis Évesque d'Angolesme, à madame la duchesse d'Angoulmoys et d'Anjou, comtesse du Maine, mère du roi.*

(2) *Ibid.* — Édit. de 1602, p. 6 des Préliminaires.

de terminer cette information, à laquelle Louise de Savoie attachait une si grande importance. Une mort prompte vint le frapper au château de Vars, ancienne résidence des évêques d'Angoulême, et il expira le 28 février 1523. Quelques écrivains ajoutent qu'il mourut empoisonné; mais aucune preuve de ce fait n'étant donnée, nous l'inscrivons sans y croire, et nous supposons que le bon évêque fut plutôt atteint de quelque maladie accidentelle ou de quelque épidémie, qui, le frappant tout-à-coup, fit naître dans la pensée de ceux qui l'entouraient l'existence du poison.

Vigier de La Pile, adoptant encore une fois l'opinion de Claude Robert sur l'époque de la mort d'Antoine d'Estaing, dit aussi que ce prélat cessa de vivre en 1520, après avoir occupé son siége pendant quatorze ans (1). C'est une erreur que plusieurs actes détruisent complètement; aussi, après les avoir lus, n'avons-nous pas hésité à admettre la date du 28 février 1523, que l'on trouve dans La Chenaye-Desbois, et qui a été également adoptée par MM. l'abbé Michon et Eusèbe Castaigne.

Comme premier document propre à repousser la date de 1520 faussement indiquée, nous citerons un hommage fait par Antoine d'Estaing, comme Dom d'Aubrac, à Charles, duc d'Alençon, pour la ville de Prades, la grange de Bonnefont et quelques autres terres. Cet acte, daté du 24 juin 1521, et qui est resté inédit jusqu'à ce jour, est ainsi conçu :

---

(1) « Obiit 1520 post sedem annorum 14. » Cl. Roberti, *Gallia christ.*, p. 326. Vigier, *Hist. de l'Angoumois*, p. LXXVI.

« Charles, duc d'Alençon, pair de France, comte d'Armagnac, du Perche, de Rodes, de Fesensac, Lisle-en-Jourdain et Perdiac, viscomte de Beaumont, Lomaigne, Fesensaguet, Creyssel et des montaignes et quatre chastellenies de Roüergue et autres viscomtés, baronies, terres et seigneuries de la maison d'Armagnac, à nos amés et feaulx gens de nos comptes, juge, procureur et receveur des montaignes et quatre chastellenies de Roüergue, leurs lieutenants et commis, salut. Scauoir faisons que nostre très cher et feal conseiller messire Anthoine d'Estaing, éuesque d'Angoulesme, domp d'Aubrac, nous a auiourd'huy fait, en la personne de nos amés et feaulx conseillers l'évesque de Nismes, nostre vichancelier d'Armagnac et Jean Villebresme, chevalier seigneur de Fougères, nostre chambellain ordinaire à ce par nous commis et ordonnés, les foy et homage qu'il nous estoit tenu faire comme domp d'Aubrac, pour raison de la ville de Prades, la grange de Bonnefont et leurs apartenances auec certains territoires, et autres choses qu'il a au mandement et chastellenie de Sainct-Genyes; aussi a fait homage audit nom de sa part et portion de la ville de Sainct-Illoy, ses apartenances et autres choses, qu'il tient et possède au mandement et chastellenie de la Guyolle; pareillement a fait homage au nom que dessus de la grange de las Gorines et du Puïs de Fraisse auec leurs apartenances et autres choses qu'il a au mandement et chastellenie de la Roque Galsergue, reserués le ressort et appel et superiorité des choses où il a iuridiction, à nostre iuge desdites montaignes, tenües et mouuans de nous à cause de nos dites chastellenies de Sainct-Genyes, la Roque Galsergue, la

Guyolle : ausquels foy et homage nous l'auons receu, sauf nostre droit et l'autruy en toutes choses.

« Si vous mandons, et à chacun de vous, si comme à luy apartiendra, que pour cause des foy et homage vous ne faites ou donnés ne souffriés estre fait, mis ou donné audit d'Estaing aucun detourbier ou empeschement ainçoys si lesdites choses estoient pour ce prinses, saisies et mises en nostre main mettés les luy ou faites metre incontinent, et sans delay à plaine deliurance, pourueu que ledit d'Estaing audit nom baillera par escrit son denombrement et adueu attaché au duplicata de ces présentes ès mains de nostre dit procureur dedans quarante iours prochains venans, et qu'il nous faira les seruices et deuoirs pour ce deubs et accoustumés, car tel nostre plaisir. Donné à Rodes le vingt et quatrieme jour de juin l'an mil cinq cens vingt un, par Monseigneur le duc comte d'Armagnac. A la relation de mesdits sieurs les commissaires. Duplicata. Marin et scellé (1). »

Cette pièce semble prouver que l'évêque d'Angoulême était en personne à Rodez au mois de juin 1521 ; car il paraît résulter de son examen qu'aucun fondé de pouvoirs ne se présenta à la place du Dom pour prêter foi et hommage au duc d'Alençon. Un autre document, non moins authentique que le précédent, peut encore être donné comme un témoignage matériel de plus de l'existence d'Antoine d'Estaing, et attester qu'il était encore à Aubrac au mois de février de l'année suivante.

---

(1) Archives de la domerie de l'hospital d'Aubrac. *Fonds Doat*, n° 136, fol. 198 et seq.

C'est l'acte de fondation d'une messe haute qui devait être célébrée tous les samedis en la chapelle de la Vierge de Sainte-Marie d'Aubrac, et dans lequel il est dit que le Dom *expliqua ses volontés* en langage du pays, et voulut qu'une prière particulière, dont *il dicta les termes*, fût dite pour lui *durant sa vie* (1). Enfin, pour dernière preuve, nous ferons remarquer, d'après le recueil des titres et mémoires de la domerie d'Aubrac, qu'aussitôt après la mort de d'Estaing, les religieux du couvent se rassemblèrent et durent procéder à son remplacement. En conséquence, ils élurent à la pluralité des voix Antoine André, bachelier en droit civil et prieur de Nabinals, dépendant de l'hôpital, *en remplacement de leur ancien Dom, l'évêque d'Angoulême.* Nous avons la lettre d'Alain de Varennes, vicaire-général de François d'Estaing, évêque de Rodez, qui rappelle ces faits et confirme l'élection des religieux d'Aubrac. Or, cette lettre porte la date du 7 mai 1523 (2), et, en faisant remarquer que les hospitaliers de Sainte-Marie d'Aubrac n'auraient point laissé leur domerie sans chef pendant trois ans, nous devons ajouter que cet acte seul suffirait pour convaincre qu'Antoine d'Estaing mourut en 1523, dans son château de Vars, et non en 1520.

Après la mort de l'évêque d'Angoulême, son corps,

---

(1) Voy. Preuves. Lettre D.

(2) *Fonds Doat*, n° 136, fol. 208. Lettres du vicaire-général de François d'Estaing, évêque de Rodez, par lesquelles il confirme l'élection faite par les religieux d'Aubrac, à la pluralité des voix, de la personne d'Antoine André pour Dom et supérieur, après le decès d'Anthoine d'Estaing, évesque d'Angoulesme et Dom dudit hospital.

d'après sa volonté et sur la demande de sa famille, fut d'abord transporté dans les caveaux de l'antique château de Murols, puis à Aubrac, où il fut inhumé, sous le jubé, dans l'église de la domerie (1). A la fin du siècle dernier, on voyait encore, à la porte du chœur, l'effigie de ce prélat, revêtu d'habits pontificaux, ses armoiries, et son épitaphe qui ne nous paraît pas avoir été recueillie.

Antoine d'Estaing était, au rapport des écrivains de son temps, l'homme qui connaissait peut-être le mieux les fondements des libertés gallicanes. Fort zélé pour la discipline, il fut non-seulement véritablement religieux, mais encore il servit de modèle aux membres de son clergé, qui n'avaient pas toujours trouvé des exemples de morale dans la chaire épiscopale. Il se montra constamment ainsi digne de lui-même, du nom qu'il portait et de la sainteté des hautes fonctions auxquelles il avait été appelé; les chroniques ne lui reprochent, en outre, pas une seule de ces erreurs si communes aux XVe et XVIe siècles, même parmi les ecclésiastiques.

Et maintenant, après ces notes recueillies avec patience et que je désire voir compléter par de nouvelles recherches ou d'heureuses découvertes, qu'on me permette de terminer en rappelant encore que notre évêque d'Angoulême, prélat aussi distingué par l'esprit et le talent que par le cœur, se fit une joie, un bonheur

---

(1) Bousquet, *Tableau chronologique et biographique des Cardinaux, archevêques et évêques originaires de l'ancienne province du Rouergue*. Rodez, 1850, p. 41.

de protéger les arts et les lettres. Parmi les ouvrages qui lui furent dédiés, on remarque le commentaire de Nicolas Boherius sur le traité du cardinal Mandagot, intitulé : *De Electionibus novorum Prælatorum*. Enfin, nous savons qu'il entretint toute sa vie un commerce épistolaire avec les hommes de lettres et les savants les plus distingués, parmi lesquels nous citerons Claude Seyssel, maître des requêtes, conseiller de Louis XII et archevêque de Turin.

EUGÈNE DAURIAC,
de la Bibliothèque impériale,
Membre correspondant de la Société archéol. et hist. de la Charente,
de la Société archéol. du Midi, et de la Société d'agricult.,
industrie, sciences et arts de la Lozère.

PREUVES DE LA PRÉCÉDENTE NOTICE.

A.

Acte par lequel apert que François d'Estain, Éuesque de Rodès, après auoir célébré la messe le jour de l'Ascension en l'église de l'hospital d'Aubrac et administré la confirmation et la tonsure, déclara au sacristain en l'absence d'Antoine d'Estain, Éuesque d'Angoulesme et Dom dudit hospital, que par ces actes il ne prétendoit point déroger à leurs priviléges, mais au contraire déclara qu'ils estoient exempts de sa visite et jurisdiction.

Du 10 may 1510.

In nomine Domini amen. Nouerint uniuersi et singuli præsentes pariter et futuri, huiusmodi præsentis publici Instrumenti mentem, seriem et tenorem inspecturi, visuri, lecturi, ac etiam audituri, me notarium

Regium infrascriptum librorum et instrumentorum, per quondam magistrum Guillelmum Cussetti notarium Regium socerum meum dum viveret, Ciuitatis Ruthenæ habitatorem, sumptorum et receptorum collationarium, eosdem libros perquisiuisse et comperisse instrumentum sequentis tenoris.

In nomine Domini amen. Nouerint uniuersi et singuli præsentes pariter et futuri, quod anno incarnationis Dominicæ millesimo quengentesimo decimo, et die decima mensis madii, Pontificatus Sanctissimi in Christo Patris et Domini Domini Julii diuina providencia Papæ secundi, Anno sui Pontificatus septimo, Regnante etiam Illustrissimo Principe et Domino nostro Domino Ludovico Dei gratia Francorum Rege : in loco de Altobraco Diocœsis Ruthenensis, et in Domo habitationis Reuerendis in Christo Patris et Domini Domini Anthonj Destagno Episcopi Engolismensis et Dompni hospitalis beatæ Mariæ de Altobraco ; cum Reuerendus in Christo Pater Dominus Franciscus Destagno miseratione diuina Ruthenensis Episcopus, Germanus præfati Reuerendi Domini Episcopi Engolismensis, visitasset Ecclesiam parrochialem Sancti Cosmæ, necnon Ecclesiam parrochialem Beati Petri de Amiaco ad festum Ascensionis Domini nostri Jesu Christi, appropinquaret præfatus Reuerendus in Christo Pater Episcopus Ruthenensis, vna cum Comitiua sua ad præfatos locum et hospitale Beatæ Mariæ de Altobraco accessit, et ibidem festum Ascensionis Domini, ac diem crastinam post dictum festum accepit, dieque ipsius festi in ecclesia eiusdem hospitalis in pontificalibus celebrauit, deindeque in refectorio eiusdem hospitalis confirmauit, et tonsuras concessit clericales. Igitur ex causis

præmissis coram præfato Reuerendo in Christo patre et Domino Domino Ruthenensis episcopo comparuit religiosus vir frater Guillelmus Saltelli presbiter et Sacrista dicti hospitalis una cum certis aliis Religiosis et fratribus dicti hospitalis, qui eidem reuerendo Patri narrauit, qualiter ipsi religiosi sub regula beati Augustini viuentes sunt exempti, et fuerunt à tanto tempore citra quod non est memoria in contrarium, à jurisdictione sua; ideo petiit per eundem Reuerendum in Christo patrem Episcopum Ruthenensem declarationem fieri, si propter celebrationem in Pontificalibus per se factam confirmationes et tonsurarum concessiones, intendit præiudiare eorum exceptioni et jurisdictioni; et tunc præfatus Reuerendus in Christo Pater, et Dominus Dominus Ruthenensis Episcopus, auditis narratis, et præsupositis per præfatum Saltelli Sacristam dicti hospitalis, dixit et declarauit eosdem religiosos fore exemptos pro eo, quia alias ipse vidit eorum exceptionem et quod ipse non intendit die festi Ascensionis in pontificalibus celebrasse confirmationes et tonsusas in dicto hospitali Beatæ Mariæ de Altobraco concecisse in præiudicium eorum exceptionis; sed cum religiosis dicti hospitalis militibus et aliis in absentia dicti Reuerendi patris Episcopi Engolismensis ejus Germani et ibidem de permissu ipsorum religiosorum militum, et aliorum dicti hospitalis in pontificalibus celebrasse confirmationes et tonsuras concecisse, et non aliter nec alias regratiando Germano absenti in personam præfati Saltelli, et aliorum religiosorum ibidem existensium, et eisdem religiosis tam præsentibus quam absentibus bona per eosdem eidem Reuerendo patri et eius comitiuæ collata. De quibus præmissis præfatus

Saltelli Sacrista pro jure dicti hospitalis et religiosorum, in absentia dicti Episcopi Engolismensis præfacti hospitalis Dompni, petiit instrumentum retineri et fieri, præsentibus ibidem honorabili viro Domino Ramundo Destagno, Canonico Ruthenense, priore de Salaufio, Domino Hugone de Cosinis, presbitero parrochiæ et loci Sancti Eligi de Altobraco, habitatoribus testibus ad præmissa adhibitis et vocatis, et me Guillelmo Cusseti, notario apostolico et regio ex[a]. et dicto quondam magistro Guillelmo Cusseti, notario regio, socero meo, qui de præmissis requisitus instrumentum sumpsit et in suis prædictis reposuit libris seu protocollis : sed quia morte preventus illud ingrossare minusque partibus expedire valuit, idcirco ego Johannes de Tegula ejus gener, notarius Regius publicus librorum prædictorum collationarius, mediantibus vestris patentibus in pargameno scriptis, sigilloque Regio sigillatis à curia nobilis et potentis viri Domini Senescalli Ruthenensis obtentis et impetratis, quarum tenor talis est.

Franciscus de Thelligui, miles, dominus de Lhiervillæ, commissarius et cambellanus dicti nostri regis ejusque senecallus Ruthenensis, discreto viro, magistro Johanni de Thegula, notario regio Ruthenæ habitatori, salutem. Visis vestris collationis notarum et prothocollorum vita functi magistri Guillelmi Cusseti, notarii Ruthenæ factæ, magistris Petro Guestelli et Anthonio Bernardi, notariis die tertia mensis septembris millesimo quingentesimo decimo sexto, his præsentibus sigillo regio auctentico dictæ nostræ senescalliæ alligatis, et quia ut percepimus dicti collationarii circa expeditionem instrumentorum et aliorum actorum publico-

rum in dictis libris, notis et prothocollis insertorum et registratorum vacare recusauit, cum nihil juris in eisdem habeant, sed vobis tanquam genero et possessori hæreditatis dicti quondam Cusseti notarii existentibus pertinent et expectant, penesque vos ipsi libri existunt, et quia præmissa de concensu dictorum Guestelli et Bernardi procedunt; igitur vobis recommittendo mandamus, quathinus supradicta instrumenta et acta quæcumque per dictum quondam Cusseti socerum vestrum, suosque prædecessores notarios, quorum collationarius existebat, sumpta et recepta à libris, notis et prothocollis et aliis extractis in grossetis et signetis, partibusque quibus pertinent et opus habent pro salario, debito et moderato expediatis et alias iuxtà tenorem dictæ collationis procedatis. Quibus instrumentis et aliis actis sic per vos extractis et signatis. Tantam fidem adhiberi volumus in iudicio et extrà iudicium, ac si manu et signo propriis dicti quondam Cusseti signata forent. Datum Ruthenæ die ultimâ mensis junii, anno Domini millesimo quingentesimo decimo nono. De Plagnis. Co. de mandato supradicti domini commissarii. Et quia præsens fui A. de Angulis notarius huiusmodi instrumentum à dicta sua vera nota seu prothocollo extraxi et grossaui, et facta diligenti collatione cum suo originalli siue nota concordantiaque reperta, hic me subscripsi, signoque meo publico et auctentico sequenti signaui in fidem et testimonium omnium et singulorum præmissorum.

(Extrait et collationné de la grosse originale, trouvée dans les archives des titres de la domerie et hospital d'Aubrac, au diocèse de Rodez. — *Fonds Doat*, n° 136. Manuscrits de la Bibliothèque impériale.)

B.

Relation de la fondation miraculeuse de l'hospital d'Aubrac faite par Alard, vicomte de Flandres, avec les anciens privilèges dudit hospital.

Factum tale est antiquisimis temporibus, Alardo vicecomite Flandrensi, dùm rediret de peregrinatione Beati Jacobi in Compostella et transiret per diocesim et senescalliam Ruthenensem, in quodam loco nemoroso Montanorum vastæ solitudinis communiter nuncupato de Altobraco, ubi peregrinantes latronum et homicidarum incursu miserabiliter dies suas clauserunt extremas, apparuit Dominus noster Jesu Christus in itinere publico ubi erat ipsorum latronum tenebrosa spelunca, nunciando eidem atque præcipiendo ut inibi in honorem sui sanctissimæque Trinitatis et gloriosæ Virginis ejusdem matris domum hospitalis construeret pauperibus et peregrinis caritative recipiendis.

Item dictus nobilis Alardus tali miraculosa et cœlesti monitione commotus, vir unquam valde humilis et devotus spiritu sanctoque repletus jussa sibi divinitas complere cupiens relictis humanis pompis militibus atque parentibus ac amicis omnibus, in dicto loco hospitale pauperum et notabilem ecclesiam fundavit quæ etiam à Deo miraculose ministerio Angelorum fuit consecrata, in quo permansit totis temporibus vitæ suæ caritatis opera, posse tenus adimplendo, et ibidem suum sacrum corpus quiescit et fulgendo miraculis multorum langores sanat.

Item licet dictus locus de Altobraco consuevisset esse locus horroris et vastæ solitudinis, terribilis, silvester,

tenebrosus et inhabitabilis, ubi nullus cibus aut fructus, nec circa tres leucas pro sustentatione humani generis excrescebat, neque colligi aut fructificari poterat.......

Ipse quidem locus prædictus de Altobraco et hospitale ibidem constructum cum ecclesia et aliis congruentibus ædificiis nunc vallata et præmunita turribus et aliis fortificationibus necessariis pro repulsu malorum sunt principaliter sita in dicta diocesi Ruthenensi et in parrochia Sancti Eligii, per vicarium perpetuum regi et gubernari solita, circa divisiones seu definitiones trium episcopatum, videlicet Ruthenensis, Mimatensis et Clarmontensis nunc Sancti Flori......

In quo quidem hospitali, dictus beatissimus Alardus disposuit recolligi et recreari pauperes Christi infirmos, cæcos, debiles, surdos, mutos, claudos, famelicos et omnes peregrinantes et omnes ibidem transeuntes; et secundum ipsius beati Alardi dispositionem de die in diem caritative recipiuntur benigne, et recepti per fratres et sorores ipsius hospitalis deserviuntur cum abundantia et hilaritate de bonis ipsius domûs.....

(Extrait d'un livre appartenant à Jean Barlier, sacristain de la domerie d'Aubrac en 1667, et communiqué par lui à Gratian Capot, greffier de la commission nommée pour rechercher les actes pouvant servir à l'histoire. — *Fonds Doat*, n° 134.)

C.

Lettres du Juge des montagnes du Rouergue pour l'exécution des lettres de Louis XII autorisant Antoine d'Estaing, Dom

d'Aubrac, à élever des piloris et fourches patibulaires dans l'étendue de sa juridiction.

Du 11 octobre 1511.

Johannes Cayronis, jurium licenciatus judex regis Montanorum, et quatuor Castellaniarum Ruthenensium, consiliarius in hac parte auctoritate regia deputatus, vniversis baiulis seruientibus notariis et officiariis super his requirendi salutem. Visis litteris regiis dictam nostram commissionem importantibus super erectione et intertenemento furcarum et aliorum insigniorum justiciæ in Altobraco fundare pro parte reuerendi in Christo Patris Domini Anthonii Destagno, Engolismensis episcopi, ac dompni et domini deuoti monasterii Beatæ Mariæ de Altobraco impetratis, quibus hæ nostræ presentes alligantur ad fines exequendi nobis præsentatis quod facere bono modo non valemus sine procuratoris regii in sede nostra instituti vocatione; igitur cuilibet vestrum præcipimus et mandamus quatenus dictum procuratorem regium et alios quos docebit coram nobis apud dictum monasterium de Altobraco hora vesperorum die martis post festum beati Lucæ proxime sequenti et ad omnes alios dies loca et horas necessarias et oportunas quibus nos vaccare contingerit sufficienter comparituros ad executionem dictarum litterarum, per nos si fieri deberet procedi visuros et alias facturos sicut rationis adjournetis. Datum Ruthenæ, die undecima mensis octobris anno Domini millesimo quingentesimo undecimo. *Signé* CAIRONIS, judex, etc.

(Extrait des originaux trouvés dans les archives des titres de la domerie d'Aubrac au diocèse de Rodez. — *Fonds Doat*, n. 136.)

D.

Fondation d'Antoine d'Estain, Éuesque d'Angoulesme et Dom d'Aubrac d'une messe haute qui se doit célébrer tous les samedis par le curé ou le vicaire Sancti Elegii, avec le diacre et le sous-diacre, en la chapelle de la Vierge, par l'ordre et sous les conditions y exprimées.

Du 21 feurier 1521 (1522).

In nomine Domini amen. Nouerint uniuersi et singuli præsentes pariter et futuri, quod anno Domini millesimo quingentesimo vicesimo primo, et die prima mensis februarii apud Sanctum Elegium diocesis et senescalliæ Ruthenensis, et in ecclesia parrochiali ac in Beatæ Mariæ ejusdem capella, reuerendus in Christo pater Dominus Anthonius de Stagno, episcopus Angolismensis ac Dompnus de Altobraco, explicatis in vulgari lingua coram Dominis Bernardo Bosqueti rectore, Raymundo Alasardi, Johanne Martini, Anthonio Martini, Petro Conoguti, Guillermo Vitalis, Johanne Raffini, Johanne Boyssonis, Petro Casas, Guillermo Raymundi, Guillermo Coderci, Johanne Agreffol, Anthonio Boyssonis, Anthonio Aurieyras, Johanne Glandini, Durando Vitalis, Stephano Maistro, Petro Floyraci, Anthonio Guiberti, Amalrico Bolescas et Johanne Septfons præsbiteris eiusdem loci et parrochiæ Sancti Elegii ibidem de dicti Domini mandato congregatis, maiorem et saniorem partem dictorum præsbiterorum seu universitatis illorum facientibus et representantibus quod fundatione et aliis sequentis tenoris, cum inter cætera beneficia et dona immensa quæ Dominus noster Jesus

Christus humano generi contulerit ut in memoriam suæ recolendæ piissime passionis et in illius venerationem, sacramentum Eucharistiæ sua cœna sacratissima celebrauerit et instituerit in exemplum et salutem humani generis, ut in quæ ipse hoc facite in meam commemorationem, Reuerendus in Christo pater et Dominus Anthonius de Stagno, Engolismensis episcopus, utriusque juris Doctor, Dominique nostri Regis in eius magno consilio Consiliarius ordinarius, necnon deuoti monasterii et hospitalis pauperum Beatæ Mariæ de Altobraco Dompnus, obediendo, satisfaciendo et obtemperando prædicto præcepto Dominico, in remissionem omnium peccatorum parentumque, et benefactorum suorum specialiter dominorum suorum patris, patrique olim Dompni huuis monasterii de Altobraco, Dominæque suæ genitricis, necnon Dominorum fratrum suorum Reuerendi Domini episcopi Ruthenensis, et Domini de Stagno et de Landorra, ac nepotum suorum et ob singularem deuotionem, honorem et amorem pro quibus ipse summo animo et corde totisque suis visceribus dedicatus existit erga piissimam Dei genitricem gloriosam virginem Mariam dominam et patronam dicti sui monasterii de Altobraco, necnon ob singularem devotionem quam habet specialiter huic ecclesiæ suæ parrochiali Sancti Elegii, in cujus parrochia prædictum monasterium existit, et ubi ipsa mater Domini nostri Jesu Christi miraculis diurnis refulget admirabilibus, opitulante diuina gratia. Idcirco in memoriam et honorem prædictæ institutionis sacramenti et passionis Domini nostri Jesu Christi, et singularem deuotionem et amorem prædictæ Dei genitricis, decreuit et voluit celebrare in perpetuum missam alta voce qualibet die sabbati per

rectorem vicarium et alios præsbiteros prædictæ parrochiæ originarios, et qui moram facient in illa seu per quemlibet ipsorum, cum diacono et sub diacono et in capella beatissimæ prædictæ Dei genitricis dictæ ecclesiæ, sub modis, formis et conditionibus sequentibus.

Et Primo voluit et ordinauit per præsentes ut in perpetuum ut supra prædicta missa quolibet die sabbati post septem yctus seu cloquas cum aliqua distantia magnæ prædictæ ecclesiæ campanæ pulsandas ut habitantes dicti loci possint congrue conuenire ad illam in ortu solis celebretur.

Item quod in prædicta missa si plures noluerint interesse sint saltem tres præsbiteri in faldistorio qui illam cantent et celebrent passim, et deuote, et non cursiue, cum sonoritate vocum, ut assistentes prædictæ missæ incitentur ad deuotionem et laudem Dei et suæ genitricis gloriosæ Virginis Mariæ, et quod prædicta missa celebretur de Virgine Maria, exceptis festiuitatibus Domini nostri Jesu Christi, sanctæ Crucis, beatorum Michaelis, Gabrielis, Raphaelis, archangelorum, beati Johannis Baptistæ, necnon apostolorum et sanctorum Martialis, Josephi, Stephani, Laurencii, Blasii, Elegii, Projecti et Anthonii sui patroni, beatæ Mariæ Magdalenæ, Annæ, Catharinæ et Barbaræ, quibus festiuitatibus occurentibus voluit quod dicta missa celebretur de officio earumdem festivitatum cum commemoratione beatæ Mariæ Virginis, et oratione quamdiu vivet, *omnipotens sempiterne Deus miserere famulo tuo fundatori nostro*, et post illius mortem loco illius, omnipotens sempiterne Deus, dicatur oratio de mortuis attributa episcopis, subjungendo fundatori nostro.

Item instituit et ordinauit quod post prædictam missam submissa voce pro ipsius anima dicatur psalmus miserere mei deuote et passim cum gloria patri et oratione Deus cui proprium, etc. Et post illius mortem dicatur de profundis, cum tribus collectis prima supradicta quæ convenit episcopis prodefunctis; pro eo secunda Deus veniæ Largitor et tertia fidelium.

Item voluit et ordinauit quod prædicta missa celebretur qualibet die sabbati ut supra, excepto sabbato sancto, eo quod dies illa est impedita, et anticipatur ad diem Lunæ post Ramispalmarum primo loco per rectorem, secundo loco per vicarium, tertio loco per antiquiorem, et sic de gradu in gradum usque in finem numeri præsbiterorum, et quod illo numero explecto dictus rector reincidat in turno ad celebrandam missam, et cæteri post eum sub ordine prædicto. Item voluit fieri de diacono et subdiacono ut per turnum excepto rectore et vicario aut aliis ætatis sexaginariæ et legitime impeditis quibus deferendum sit, ut hoc non obligentur facere, nisi de eorum voluntate procedat, sed alios in eorum locum committere possint.

Item voluit et ordinauit quod prædicti tres præsbiteri qui prædictam missam in faldistorio cantabunt, etiam per turnum teneantur illam cantare et illi deservire integraliter modo præmisso et sine fraude, ut sint in initio saltem Kyrie Eleyson et inde medio, et fine prædictæ missæ alias nisi interfuerint integraliter priuabuntur illa vice commodo et utilitate inferius ordinato et illud applicabitur alteri præsbitero primo occurrenti et supplere volenti prædictam absentiam alterius.

Item voluit et ordinavit quod rector qui nunc est, et

qui pro tempore erit aut commissus ab eo, teneatur offerre oblationem inferius expressatam in offertorio præsbitero celebranti, dicendo illi submissa voce : memento te fratres orare pro fundatore, et pecuniam oblatam tam pro dicto præsbitero celebrante, quam pro diacono, subdiacono et tribus præsbiteris missam in faldistorio cantantibus, diaconus a manu offerentis recipiat, et illico post missam illam distribuat primo præsbitero celebranti, deinde subdiacono et aliis præsbiteris ut præmissum est de cantantibus et partem suam idem diaconus retineat, tradatque dicto præsbitero celebranti duos solidos Turonenses, subdiacono sex denarios et cuilibet aliorum trium præsbiterorum decantantium quatuor denarios Turonenses, et pro ipso diacono sex denarios Turonenses, quæ summa assendit in universo ad quatuor solidos Turonenses.

Item voluit et ordinauit, quod prædictus rector teneatur leuare et exigere a Grangerio Boni Fontis aut alio tenentiario prati infrascripti, seu alterius profigui et emolumenti loco illius summam undecim librarum octo solidorum Turonensium, nec non tradere candelas pro celebratione missæ prædictæ necessarias ac pulsari facere dictas septem cloquas, et pro huiusmodi labore leuandæ pecuniæ et pro candelis tradendis, et dictarum septem cloquarum pulsatione oblatione ac distributione dictæ peccuniæ habeat et recipiat vltra alios viginti solidos Turonenses super dicto prato seu redditio super illo assignato vocato Prat Megre, et lo Claus sito in Manso dels Effrutz prædictæ parrochiæ, quod fuit Anthonii Dorde dicti Mansi sub iurisdictione omnimoda et directo dominio prædicti Domini Dompni, quod quidem pratum continet decem octo et fere iornalia

falcastrandi, et confrontatur cum itinere quo itur a prædicto Manso versus Bonum Fontem, cum prato et bernia Johannis Bonaldi senioris eiusdem mansi, cum prato Johannis Mercadie de Lestremalha, et cum carreyria qua itur a dicto Manso dels Effrutz versus Sanctum Elegium, cum parraneis Johannis et alterius Johannis Bonals, senioris et junioris, et cum suis aliis confrontationibus, et quod quidem pratum prædictus Reuerendus Dominus Episcopus et Dompnus emit et acquisiuit suis propriis sumptibus et prætio trecentarum librarum Turonensium, et vltra inclusis decostationibus et reparationibus, prout constat de huiusmodi acquisitione, instrumento sumpto per me notarium infra scriptum ad fines, ut prædictum pratum esset et suorum successorum ad commodum et utilitatem dicti sui castri de Bono Fonte et illius grangiæ cum onere perpetuo soluendi et paccandi anno quolibet in chrastinum Sancti Martini yemalis per ipsum Dominum aut grangerium, aut alium habentem onus dicti Castri Boni Fontis eorumve successores rectori, vicario, et præsbiteris Sancti Elegii supra dictam summan vndecim librarum et octo solidorum Turonensium, quamquidem summam teneantur ipsi rectori tradere pro illa distribuenda quolibet die sabbati, prout superius est expressum alias indeffectum, aut recusationem prædictæ solutionis fiendæ dicto rectori de dictis undecim libris octo solidis Turonensibus, eo ipso ex nunc prout ex tunc donauit et donat donatione quæ fit et dicitur inter vivos et irreuocabili titulo proprio, et donationis dictum pratum prædictis rectori vicario et præsbiteris seu uniuersitati illorum, ut ipsi tanquam proprietarii et Domini utiles seu possessores illius prati possint illud locare ad certa tempora, seu vendere

plus offerenti, et ad licitationem, et fructus seu prætium quod succedet ex dicto prato ad opus prædictæ missæ celebrandæ applicare, juxta intentionem et formam per ipsum Dominum Dompnum fondatorem superius expressatum, sine aliqua fraude intentionis prædicti fundatoris prohibendo, defendendo eisdem Dominis præsbiteris ne prætium seu pecuniam quæ ex commoditate ipsius prati modo præmisso posset ad eos peruenire tradant ad usuram aut alium contractum illicitum, hoc est decem aut viginti per centum cum a jure divino et humano sit prohibitum, aliter vult aliud commodum dari pauperibus ad honestum vero lucrum, seu commodum de jure præmissum permittit et vult per eos fieri posse, prout eis videbitur juxta temporum qualitatem fore magis utile aut emendo redditus, et si qui fructus et redditus vltra dictam summam undecim librarum octo solidorum Turonensium ex dicta pecunia seu prætio dicti prati supersit eo casu, vult illam distribui equaliter iter ipsum rectorem, vicarium et præsbiteros ad augmentum dictæ fundationis et solutionis particularis illius, rogando et obseruando prædictos Dominos Dompnos suos successores, ut prædictam suam voluntatem exequi faciant, conseruent, manuteneant seu augmentent, ut ipsi sint partices prædicti diuini seruicii quos in hoc casu vult esse, nam prædicta fundatio cedit ad commodum et utilitatem prædicti monasterii cum ultra summam vndecim librarum octo solidorum Turonensium fructus dicti prati valeant adhuc saltem nouem libras Turonenses, honorem Dei et suorum pauperum habitantium in dicta parrochia si bene aduertant, alias dictus Dominus fundator noluisset aliquo pacto contrarium facere; ymo quamdiu præ-

fuit ipsi monasterio, augmentum in redditibus, commodum in ædificiis et honorem diuini cultus seu religionis, pro posse suo, visus est adimplere et augmentare, exorando etiam prædictos Dominos rectorem et præsbiteros, ut erga suam fundationem deuotos et affectos ad illius manutentionem et conseruationem se credant; nam] intentio ipsius Domini fundatoris existit prædictam suam fundationem in dies augmentare, et se benefactorem reddere erga prædictam ecclesiam, et ipsos præsbiteros et alios parrochianos sibi subditos, cum auxilio Dei et suæ genitricis Mariæ, quos humiliter requirit et supplicat, ut istius diuini operis sint coadjutores, cooperatores ad eorum gloriam, honorem et utilitatem animæ suæ et manutensionem status longam ipsius Reuerendi Domini fundatoris, et suorum parentum successorum, seruitorum, amicorum, parrochianorum et subditorum, quos omnes vult fieri participes huius diuini Patris. Amen.

(Extrait des archives des titres de la domerie de l'hôpital d'Aubrac. — *Fonds Doat,* n° 136, fol. 200 et seq.)

NOTA. Nous avons imprimé les précédentes Preuves avec les nombreuses irrégularités de lecture, d'orthographe et de ponctuation, contenues dans les copies qui nous ont été adressées ; lesquelles irrégularités se trouvent probablement aussi dans les pièces que l'auteur de la Notice avait sous les yeux. E. C.

UN ABBÉ DE BAIGNES

MUSICIEN.

ANECDOTE DU XV[e] SIÈCLE (1).

Messieurs,

Il y avait à Baignes une abbaye de Bénédictins, dont une tradition populaire reculait l'origine jusqu'à l'époque de saint Martial, quoique l'établissement de ce monastère ne paraisse remonter qu'à la première moitié du XI[e] siècle. Je ne m'arrêterai pas à discuter cette date, sur laquelle j'ai déjà eu l'occasion de m'expliquer dans un travail plus sérieux et surtout plus utile que la bluette historique que j'ose vous présenter aujourd'hui (2).

Je ne déroulerai pas non plus la longue liste des Abbés de Baignes, parmi lesquels figure le nom vénéré de l'illustre Fléchier, qui dut ce bénéfice à l'amitié et à la protection dont ne cessa de l'honorer le vertueux

(1) Lue à la Séance du 7 mai 1847.

(2) *Essai d'une Biblioth. hist. de l'Angoumois*, art. 82 (*Bulletin de la Soc. archéol. et hist. de la Charente*, année 1846, p. 199).



Charles de Sainte-Maure, marquis et depuis duc de Montausier; je signalerai seulement, parmi les noms plus ou moins obscurs inscrits sur ce catalogue, celui d'Antoine de Cosnac, fils de Pierre de Cosnac et de Louise de Noailles, qui, de simple moine de Marmoutiers, devint Abbé de Baignes sur la fin du règne de Louis XI, et paraît avoir joué un rôle assez singulier à la cour de ce monarque, où il fut appelé après une résidence de quelques mois dans son abbaye.

Louis XI n'était pas, comme nous le dépeint Walter-Scott, occupé sans cesse à transmettre ses ordres féroces à son compère Tristan, ou à marmotter des prières devant les petites bonnes-vierges d'étain suspendues autour de son chapeau; il aimait aussi parfois à rire, et il conservait sur la fin de sa vie certains restes de cette bonne gaîté gauloise qui fait encore le charme des *Cent Nouvelles nouvelles*, dont il fut, dans sa jeunesse, l'un des plus joyeux et des plus verts conteurs. Il se plaisait surtout à faire sa société de ces gens entreprenants qui ne doutent de rien; et c'était à ce titre qu'il avait pris en amitié notre Abbé de Baignes, qui passait d'ailleurs pour *homme de grand esprit, et inventeur de choses nouvelles quant à instruments musicaux.*

Un jour (c'était sans doute dans le vieux donjon de Plessis-les-Tours), il vint au roi la bizarre fantaisie de commander à l'Abbé de Baignes, qu'il avait mis à la tête de ses musiciens, de lui faire entendre *quelque harmonie de pourceaux*, c'est-à-dire un concert dont toutes les parties, basse-taille, baryton, ténor et soprano, seraient exécutées par les voix assez peu mélodieuses de l'*animal qui s'engraisse de glands*, comme disait l'abbé Delille.

A cette malice du rusé monarque, « l'Abbé de Bai-
« gnes ne s'esbahit, nous dit l'auteur des *Annales d'A-
« quitaine*, que je copie textuellement, mais luy de-
« manda de l'argent pour ce faire, lequel luy fut inconti-
« nent délivré; et fist la chose aussi singulière qu'on avoit
« jamais veue : car d'une grande quantité de pourceaux
« de divers aages qu'il assembla sous une tente ou pa-
« villon couvert de velours, au devant duquel pavillon
« y avoit une table de bois toute peinte, avec certain
« nombre de marches (ou pédales), il fist un instrument
« organicque; et ainsi qu'il touchoit lesdites marches,
« avec petits aiguillons qui touchoient les pourceaux,
« les faisoit crier en tel ordre et consonnance, que le
« roi et ceux qui estoient avec luy y prindrent plaisir (1). »
Voilà bien certainement un clavecin merveilleux, pour lequel un organiste moderne n'aurait pas manqué de prendre un brevet d'invention.

A quelque temps de là, le roi, qui voulait donner à un autre courtisan le bénéfice dont il avait déjà disposé en faveur d'Antoine de Cosnac, le pria de vouloir bien lui remettre son abbaye de Baignes : « Sire, lui
« dit aussitôt ce dernier, j'ay vacqué par quarante ans
« à apprendre deux lettres, c'est A, B; je vous prie me
« donner autant de temps à apprendre les deux autres
« lettres subséquentes, qui sont C, D. » Réponse dont la moralité signifie tout simplement que ce qui est bon à prendre est bon à garder.

---

(1) *Les Annales d'Aquitaine*, par Jean Bouchet; Poitiers, 1644, in-fol., p. 289. Voir aussi le t. Ier (p. 330) des *Tablettes anecdotes et historiques des Rois de France*, par Dreux du Radier; 2e édit., Paris, 1781, 3 vol. in-12.

Le sinistre Louis XI, qui ne pouvait souffrir qu'on lui résistât, mais qui, si l'on en croit Bouchet, aimait à entendre les paroles *procédant d'un soudain esprit*, fut si charmé de la réponse de notre Abbé, qu'il s'empressa de le combler de nouvelles faveurs.

Je vous demande pardon, Messieurs, d'avoir occupé votre attention à de pareilles historiettes; mais si nous comptons aujourd'hui de grands musiciens parmi nos célébrités angoumoisines, nous en rencontrons si peu dans les temps éloignés de nous, que je n'ai pu résister au plaisir de vous faire connaître..... un artiste de plus.

EUSÈBE CASTAIGNE.



TABLE DU BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE & HISTORIQUE DE LA CHARENTE.

— ANNÉES 1851 ET 1852. —

Pages



TABLE DES MATIÈRES

DE

LA PRÉSENTE LIVRAISON.


LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA
Berkeley


Berkeley
LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

